

DES ACTIONS POUR DEMAIN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

ÉDITION 2025

LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

DÉVELOPPEMENT DURABLE




D'INFOS

hautesavoie.fr





Issu d'une obligation réglementaire, le rapport annuel de développement durable rend compte des actions du Département en faveur du développement durable. Il retrace les différentes actions environnementales menées par les élus et les agents dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de nos politiques publiques.

Comme l'a défini la loi, il répond aux 5 finalités du développement durable : lutter contre le changement climatique ; préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ; assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; permettre l'épanouissement et fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport couvre les champs des politiques tournées vers les territoires et les habitants, le fonctionnement interne du Conseil départemental ainsi que les principes de gouvernance mis en place.

Bonne lecture à tous.

*Les élus du Conseil départemental
de la Haute-Savoie*

INTRODUCTION

7

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

- 1 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique 11
- 2 - Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources 12
- 3 - Poursuivre la réduction de notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine 13
- 4 - Favoriser l'accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap 14
- 5 - Valoriser les biens réformés du Département 15
- 6 - Introduire des clauses environnementales dans les marchés de prestations de services et de fournitures 16
- 7 - Désimperméabiliser les sols 17

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

- 8 - Limiter l'impact environnemental de l'entretien des dépendances vertes et du déneigement de la voirie départementale 19
- 9 - Optimiser la programmation et l'évolution des techniques d'enrobés 20
- 10 - Sensibiliser les usagers à la sécurité routière 21
- 11 - Développer et aménager des réseaux cyclables 22

CULTURE ET PATRIMOINE

- 12 - Éco-concevoir le festival Clermont en Scène(s) 24
- 13 - Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/personnes en situation de handicap) 25
- 14 - Favoriser les modes d'accès alternatifs et rencontres hors les murs 26
- 15 - Développer les bonnes pratiques dans l'environnement numérique 27
- 16 - Bibliothèque Daisyable : pour une lecture adaptée 28
- 17 - Opération Premières Pages : lire pour prendre son envol 29
- 18 - Accessibilité numérique : un enjeu d'égalité d'accès 30

ÉDUCATION ET FORMATION

- 19 - Méthode globale de nettoyage : adopter des pratiques de nettoyage plus écoresponsables 32

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- 20 - Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat 34
- 21 - Plan de déplacement de l'administration : pour se déplacer autrement 35
- 22 - Former élus et agents à l'éco-conduite, la voiture électrique et l'usage du vélo 36
- 23 - Plan de Sobriété Énergétique : mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique 37

MOYENS DE L'INSTITUTION

- 24 - Former les agents 39
- 25 - Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail 40
- 26 - Mieux acheter/Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés 41
- 27 - Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique 42
- 28 - Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation 43
- 29 - Projet d'administration : pour une administration plus humaine, plus moderne, plus efficace et plus engagée en faveur de l'environnement 44
- 30 - Acheter durablement en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, socialement équitables et économiquement viables 45

SECTEUR SOCIAL

- 31 - Dématérialiser les dossiers du Médico-Social 47

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

32 - Prévenir les chutes des personnes âgées	50
33 - Optimiser le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap	51
34 - Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services	52
35 - Dématérialiser les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie	53
36 - Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"	54
37 - Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole - Réagir des Savoie "solidarité et accompagnement"	55
38 - Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés	56
39 - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	57
40 - Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	58
41 - Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance	59
42 - Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance	60
43 - Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires	61
44 - Lutter contre les déserts médicaux	62
45 - Développer les bonnes pratiques en accueil familial	63
46 - Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique	64
47 - Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé	65
48 - Déployer le plan départemental inclusion numérique	66

ÉDUCATION ET FORMATION

49 - Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi "référé technique départemental"	68
50 - Mettre en œuvre la loi EGALIM	69
51 - Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local	70

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

52 - Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure	72
53 - Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée	73
54 - Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement	74
55 - Développer des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)	75
56 - Plan ruralité : soutenir l'investissement des communes rurales	76
57 - Conserver des terres agricoles	77
58 - Plan forêt : favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique	78
59 - Acquérir et gérer les espaces naturels sensibles	79
60 - Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée dans les espaces naturels sensibles	80
61 - Éduquer les collégiens à l'environnement	81
62 - Plan chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures	82
63 - Plan pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques	83

MOYENS DE L'INSTITUTION

64 - Pour des événements sportifs ou culturels plus durables	85
65 - Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap	86

3. DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Extrait du compte administratif 2023	87
--------------------------------------	----

II. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Bulletin climatique de l'année 2024	91
Actualité du changement climatique dans les Alpes en 2024	92
Transport et mobilité	94
Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	96
Société de la connaissance	98
Développement socio-économique	100
Cohésion sociale et solidarité	102
Santé publique, prévention et gestion des risques	104
Consommation et production responsables	106
Gouvernance	108
Sources des indicateurs territoriaux de développement durable	109

Le développement durable et la transition écologique sont au cœur des engagements du mandat de l'Assemblée départementale et des politiques publiques conduites par la collectivité.

Le projet départemental s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- Avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des Hauts-Savoyards ;
- Veiller à l'excellence environnementale du Département et mettre en place une stratégie "bas-carbone" ;
- Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille ;
- Promouvoir l'image du Département, 1^{er} partenaire des territoires ;
- Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet de mandat pour la Haute-Savoie, ce qui passe par le renforcement des équipes, le développement des outils numériques tant pour gagner en efficacité que pour proposer des services performants aux Hauts-Savoyards, et enfin l'évaluation des politiques publiques pour entrer dans une dynamique d'adaptation permanente.

Depuis 2010, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation annuelle d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Elles sont tenues de le présenter à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire. Pour la 15^e année consécutive, le Département présente son Rapport développement durable.

Ce rapport met en avant, à travers 65 fiches, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire.

Conçu comme un outil pédagogique et de réflexion à destination des élus et des services, ce rapport, dans sa deuxième partie, esquisse un portrait de territoire, décliné en 9 thèmes permettant d'aborder un large panel de ce que recouvre le développement durable :

- Changement climatique et énergies
- Mobilité et transport
- Biodiversité et ressources naturelles
- Société de la connaissance
- Développement économique et social
- Cohésion sociale et solidarité
- Santé, prévention et gestion des risques
- Consommation et production
- Gouvernance



GRILLE DE LECTURE

ACTION
INTERNE OU
PARTENA-
RIALE

Compétence du Département > Compétence ou politique publique concernée par l'action

Commission : nom de la commission thématique concernée par l'action

Brève présentation de l'objet et le contexte de mise en oeuvre de l'action

OBJECTIFS POURSUIVIS

Précise les différents objectifs poursuivis par l'action en lien avec les finalités du DD

SUIVI

Direction référente

Précise la direction référente sur l'action

Document de référence

Indique le document de référence duquel relève l'action (plan, schéma...)

Indicateurs de suivi - Chiffres 2024

sauf cas contraire indiqué

1 ou 2 indicateurs suivis chaque année dans le RDD, suivi d'une brève analyse

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

Améliorations apportées ou proposées en 2024

En 2025 :

Proposition d'améliorations pour 2025

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de qualifier la contribution de l'action à chaque finalité du DD, un ensemble de questions ont été posées aux services :



Changement climatique et énergies

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES de la collectivité ?
- Comment permet-elle de s'adapter au changement climatique en cours ?



Transport et mobilité

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air ?
- Propose-t-elle une alternative à l'autosolisme ?
- Participe-t-elle à améliorer la sécurité routière ?



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Cette action participe-t-elle à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ?
- Participe-t-elle à la préservation du foncier agricole ou naturel ?



Société de la connaissance

- Comment l'action participe-t-elle à la diffusion de connaissance, à l'acquisition de savoir-être ou de savoir-faire ?
- Contribue-t-elle à la formation citoyenne et à la formation au développement durable ?



Développement socio-économique

- Comment cette action contribue-t-elle à l'innovation, au développement et à la consolidation de filières économiques plus respectueuses de l'environnement et moins consommatrice de ressources (éco-conception, énergie renouvelable, économie circulaire...) ?
- Comment soutient-elle l'activité économique, la création ou le maintien d'emplois locaux ?



Cohésion sociale et solidarité

- Comment cette action contribue-t-elle à améliorer les conditions de vie de personnes fragiles (petite enfance, enfant à protéger, personnes âgées, en situation de handicap ou éloigné de l'emploi) ?
- Comment participe-t-elle à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale ?



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cette action contribue-t-elle à préserver ou améliorer la santé des Haut-Savoyards ?
- Comment permet-elle de réduire l'exposition des Haut-Savoyards aux risques sanitaires, industriels ou naturels ?
- Tient-elle compte des effets du changement climat sur l'occurrence des aléas naturels ?



Consommation et production durables

- Cette action a-t-elle été l'occasion de recourir à une ou des clauses/critères environnementaux ou sociaux dans un marché ?
- Ces clauses/critères précisent-ils des attendus en matière de consommation de matière première, de prévention ou de valorisation des déchets, de réduction du gaspillage (eau/déchets/alimentation) ou de pollution ?
- Ces clauses/critères contribuent-ils à l'emploi de personnes en situation de fragilité (handicap, personnes éloignées de l'emploi...) ?



Gouvernance interne et territoriale

- Cette action est-elle menée en transversalité avec d'autres directions du Département ou en partenariat avec d'autres acteurs (collectivités, entreprises, associations...) ?
- De quelle manière ces autres directions et/ou partenaires sont-ils associés aux différentes étapes du déroulement de l'action (élaboration, mise en œuvre, évaluation...) ?

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT



1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT



**ACTION
INTERNE**

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique
2. Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources
3. Poursuivre la réduction de notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine
4. Favoriser l'accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap
5. Valoriser les biens réformés du Département
6. Introduire des clauses environnementales dans les marchés de prestations de services et de fournitures
7. Désimperméabiliser les sols

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti en 2007 par la réalisation d'un audit énergétique global et la labellisation de plusieurs projets. En 2012, cette démarche s'est renforcée suite à l'adoption du Plan Climat Energie. La Direction de la Construction et des Services Généraux (DCSG) s'est alors

organisée par la création d'une Unité Énergie dédiée.

Aujourd'hui, l'Unité Énergie et Qualité Environnementale détermine et assure le suivi des exigences énergétiques pour les constructions neuves et les réhabilitations, elle programme également les réhabilitations et les travaux de rénovation énergétique sur les prochaines années.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Constructions neuves : objectifs plus ambitieux que la RE2020 : recherche d'un gain entre 15 et 30% selon les indicateurs de la réglementation
- Réhabilitations : PPI avec rénovation énergétique systématique : objectif de réduction des consommations de 60 % par rapport à l'existant
- Suivi précis des consommations énergétiques de nos bâtiments permettant de cibler nos actions de maintenance et de limiter les dérives
- Exploitation et maintenance performantes des bâtiments :
 - Marché Global de Performance Énergétique sur 29 collèges et 5 bâtiments hors collèges à partir de 2021 pour 10 ans : ces 34 bâtiments représentent la moitié des consommations du Département. Objectif de réduction des consommations de 26 %.
 - Marché d'exploitation performant pour les bâtiments hors MGPE et les collèges neufs ou réhabilités à partir de 2022.
 - Travaux de maintenance ciblés chaque année en faveur de la performance énergétique.

SUIVI

Direction référente

Direction Bâtiments – Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

En 2020, les consommations sont particulièrement faibles en raison des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

En 2021, l'augmentation de la ventilation dans les locaux a limité la baisse des consommations.

Depuis 2022, la politique de sobriété énergétique couplée aux impacts des travaux du Marché Global de Performance Énergétique permet une baisse significative et continue des consommations.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025 :

La poursuite du plan de sobriété énergétique permettra aussi de maintenir une économie évaluée à environ 8000 MWh/an.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit la réhabilitation complète ou partielle d'une quinzaine de collèges et de plusieurs bâtiments multi-pôles, ces opérations intègrent systématiquement les rénovations énergétiques avec un objectif ambitieux de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'existant.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES lors des constructions neuves, réhabilitations et rénovations
- Le confort thermique des utilisateurs (hiver et été) est systématiquement étudié lors des constructions neuves et réhabilitations



Société de la connaissance

- Les clauses ambitieuses mises en oeuvre dans les marchés ainsi que la programmation de travaux d'économies d'énergie permettent d'élever le niveau de compétences des chargés d'opérations
- Les niveaux d'exigence fixés par le Département dans ses marchés incitent les maîtres d'œuvre et les entreprises implantés localement à développer une expertise et des savoir-faire dans le domaine de l'énergie



Développement socio-économique

- L'augmentation du volume d'opérations liées à l'optimisation énergétique ainsi que les niveaux de performance demandés permettent de soutenir l'activité du BTP et de développer les filières expertes dans ce domaine (éco-conception, énergies renouvelables, etc.)
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une attention particulière dans les constructions et réhabilitations
- Contribution à la baisse de la pollution atmosphérique



Consommation et production durables

- Clauses d'exigences énergétiques dans les cahiers des charges des opérations de construction et de réhabilitation
- Les objectifs fixés dans les marchés permettent d'anticiper la réglementation thermique 2020 et ainsi limiter les interventions futures



Gouvernance

- Suite à la réception des chantiers, un suivi des consommations énergétiques des bâtiments est assuré avec les maîtres d'œuvres et entreprises intervenus sur le chantier. Ce suivi peut donner lieu à des actions correctives

CONTRIBUER À LA SOBRIÉTÉ ET À LA VALORISATION DES RESSOURCES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La sobriété dans nos usages est un pilier pour atteindre les objectifs de réduction de l'impact environnemental. Cela se

traduit par une utilisation rationalisée de nos ressources en eau, en matériaux et en énergie.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Actions en faveur de la rationalisation de l'usage de l'eau : récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules
- Actions en faveur du confort estival dans les bâtiments neufs et existants : réalisation de simulations du confort estival systématiques pour les rénovations et les constructions neuves, sensibilisation des usagers au fonctionnement des bâtiments
- Constructions neuves et réhabilitations : intégration de matériaux biosourcés dans les constructions (quantité de bois minimum exigée dans le neuf)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Suivi des sites dotés d'un dispositif de récupération des eaux pluviales : cf. Fiche-action Désimperméabilisation
Suivi du réemploi : définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs à définir

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025 :

Le Département se fait accompagner par un prestataire extérieur pour définir et intégrer une stratégie de réemploi efficace sur les opérations de rénovation lourde et de reconstruction.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Confort thermique estival étudié pour limiter l'usage de la climatisation
- Réduction de l'impact carbone des matériaux utilisés dans la construction



Société de la connaissance

- Diffusion de connaissances sur le fonctionnement des bâtiments
- Partage de bons gestes mis en œuvre par les agents



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Amélioration du confort thermique pour les usagers
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs
- Limitation des risques d'inondations



Développement socio-économique

- Développement des filières de matériaux bio-sourcés
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Limitation de la consommation d'eau dans les bâtiments

POURSUIVRE LA RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT CARBONE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ D'AIR DE NOTRE PATRIMOINE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

En parallèle de la réduction de la consommation énergétique de notre patrimoine, les énergies renouvelables (EnR) sont déployées largement sur les bâtiments départementaux afin de limiter leur impact carbone et de participer à l'amélioration de la qualité d'air du territoire.

Un travail est également mené pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments et particulièrement dans les collèges.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Souscription de contrats de fourniture d'énergie gaz et électricité 100 % d'origine renouvelable
- Développement d'une stratégie de production photovoltaïque sur les bâtiments
- Remplacement des chaufferies fioul par des solutions renouvelables (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur, pompes à chaleur)
- Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges : diagnostic et mise en place d'un plan d'actions dans chaque collège

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Le collège d'Annemasse a été raccordé au réseau de chaleur communal alimenté en biomasse (en remplacement d'une chaufferie gaz).

AMÉLIORATION CONTINUE

À partir de 2025 :

- Le collège d'Abondance sera raccordé au réseau de chaleur communal alimenté en biomasse (en remplacement d'une chaufferie fioul) en 2025.
- Les chaufferies fioul de 14 sites (principalement des CERD) vont être remplacées par des solutions moins carbonées (pompes à chaleur ou réseau de chaleur urbain) en 2026.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction du recours aux énergies fossiles
- Réduction directe des émissions de GES à consommation d'énergie équivalente



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consolidation des filières d'approvisionnement en bois



Société de la connaissance

- Développement de techniques performantes de production à partir de sources renouvelables
- Incitation à la montée en compétence des maîtres d'œuvres et des entreprises locales dans le domaine des EnR
- Vulgarisation de l'utilisation des EnR auprès des chargés d'opérations



Développement socio-économique

- Contribution à la consolidation des filières EnR localement
- Les garanties d'origine renouvelable sur l'électricité sont une incitation au développement de projets de production d'électricité à partir d'EnR



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Contribution à la réduction de la pollution atmosphérique
- Amélioration de la qualité d'air intérieure



Consommation et production durables

- Intégration d'une option de garantie d'origine renouvelable dans les groupements de commande pour l'achat du gaz et de l'électricité
- Recours aux énergies renouvelables



Gouvernance

- Contribution du Département à l'élaboration de marchés groupés d'approvisionnement en électricité et gaz porté par le SYANE
- Validation du programme de développement photovoltaïque
- Le Département est partenaire des collectivités locales dans le développement des réseaux de chaleur bois en raccordant ses bâtiments

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département a engagé, en 2015, un chantier majeur et de grande ampleur : la mise en accessibilité de tous les collèges

publics de Haute-Savoie pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre aux exigences réglementaires
- 100 % des collèges accessibles en 2021 (agenda d'accessibilité programmée-Ad'AP sur 6 ans déposé en octobre 2015, validé en février 2016)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens

Document de référence

Agenda d'Accessibilité Programmée des collèges

Indicateurs de suivi

50 collèges actuellement sur le Département de Haute-Savoie :

- 28 établissements mis en accessibilité entre 2014 et 2017
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2021 : Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2022 : Chamonix et Sallanches
- 3 collèges du bassin de Thonon et Seyssel mis en accessibilité à l'été 2023 : Margencel, Ville-la-Grand et Seyssel

L'accessibilité des collèges restants se fera dans le cadre de travaux de restructuration des établissements programmés sur la période 2023 à 2030 pour 12 collèges. 3 autres collèges seront démolis et reconstruits, 1 collège neuf livré en 2023 (Vulbens), 2 collèges neufs livrés en 2025 (Vetraz et Saint Cergues).

L'agenda est respecté à hauteur de 78 % des collèges accessibles à la fin 2023 avec pour objectif 100% selon l'agenda d'accessibilité programmé déposé en 2015.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses réalisées en 2023
342 000 € HT	385 000 € HT	595 000 € HT

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Favorise l'accès à la formation des personnes en situation de handicap



Développement socio-économique

- Soutien à l'emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Facilite l'accès et la déambulation des personnes en situation de handicap dans les collèges



Gouvernance

- Consultation : Éducation nationale
- Diagnostics : bureaux d'études techniques
- Mise en œuvre : équipe maîtrise d'œuvre et entreprises
- Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée : mairie, DDPP, SDIS

VALORISER LES BIENS RÉFORMÉS DU DÉPARTEMENT

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Depuis fin 2013, le Conseil départemental vend aux enchères publiques tout type de mobilier et matériel réformé sur la plateforme de vente en ligne Agorastore. Ce dispositif qui per-

met de donner une seconde vie aux équipements déclassés, participe à une démarche d'économie sociale et solidaire et génère également des recettes pour la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Donner une seconde vie aux équipements du Département
- Participer à une démarche citoyenne
- Réduire la production de déchets
- Générer des recettes pour la collectivité

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens - Unité Achats

Document de référence

Marché pour la mise en œuvre de la plateforme de courtage en ligne pour la mise en vente aux enchères de matériels et biens réformés du Département de la Haute-Savoie

Indicateurs de suivi

- 244 produits/lots, issus principalement du mobilier et matériel de l'INSPE de Bonneville, de bois et de matériel d'espaces verts de CERD, d'une tribune de 362 places du Château de Clermont, de véhicules, pneus et pièces détachées du Parc et de mobilier.
- 480 217€ de recette de vente sur la plateforme Agorastore en 2024, soit une augmentation de 24% par rapport à 2023
- 30 tonnes de mobilier scolaire ont été recyclées par l'Eco-organisme Valdelia.

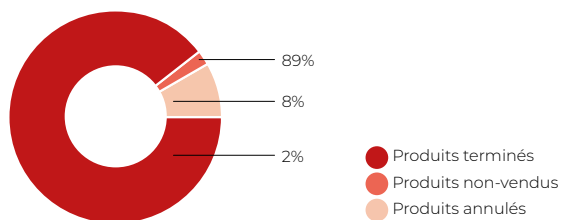
La nature des biens vendus est très variée. Une véritable expertise a été développée au sein de l'Unité Achats de la DBM pour favoriser leur vente ; le but est d'accroître les ventes en faisant adhérer l'ensemble des services à cette démarche.

AMÉLIORATION CONTINUE

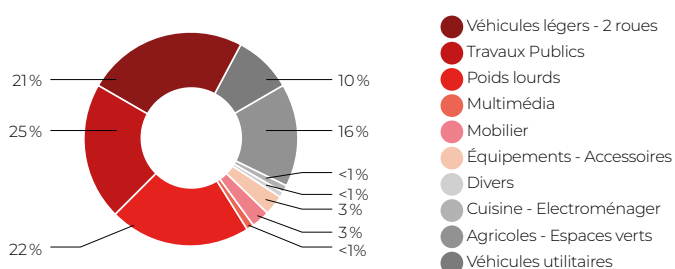
En 2024 :

Le total des ventes de biens réformés sur la plateforme Agorastore s'élève en 2024 à 480 217 €.

► Statistiques de ventes



► Répartition de ventes par catégorie en 2024



COÛT DE L'ACTION

Une commission est facturée par le prestataire sur chaque vente.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Allonge la durée de vie des équipements du Département (seconde vie)



Changement climatique et énergies

- Évite des émissions de GES liées à la fabrication de nouveaux biens



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Évite la consommation de ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux biens



Cohésion sociale et solidarité

- Les acheteurs sont des particuliers, des associations, des personnes qui souhaitent bénéficier de mobilier et matériel professionnels à faible coût



Gouvernance

- Toutes les directions sont concernées et peuvent bénéficier de l'accompagnement de la DBM
- Mise en œuvre : Agorastore (prestataire) et la Paierie départementale
- Évaluation continue à l'aide des outils de gestion et de pilotage en ligne

INTRODUIRE DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Les achats publics représentent 15% du PIB en France soit 152 milliards d'€/an, plusieurs textes de loi européens et nationaux incitent les acheteurs publics à verdir leurs achats pour certains segments d'achats, de façon progressive dans le temps.

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) : de nouveaux segments d'achats supplémentaires incitent la collectivité à acheter du matériel intégrant de la matière première recyclée et en réemploi. Le nouveau décret de 2024 introduit de nouvelles catégories d'achats avec des objectifs croissants au fil des années. Quelques exemples de familles d'achats incluant de la matière recyclée achetés

par la collectivité : le papier, le mobilier scolaire, le mobilier urbain, les fournitures de bureau, les jeux et jouets, l'électroménager, les consommables de toilette.

- Le Plan National des Achats Durables (PNAD) impose l'introduction de considérations d'achats durables dans les marchés publics à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- Au moins 1 considération environnementale dans 100 % de nos marchés
- Au moins 1 considération sociale dans 30 % de nos marchés.

Le Département, en tant qu'acheteur, est pro actif sur ces recommandations.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Application des textes de loi des marchés publics : systématiser 1 clause ou 1 critère environnemental dans tous nos marchés
- Bien cibler les fournitures les plus adéquates pour introduire une considération sociale dans 30% de nos marchés
- Réduire l'impact environnemental des achats de fournitures principalement
- Avoir une politique d'achats écoresponsable
- Favoriser l'économie circulaire
- Favoriser l'emploi des personnes éloignées de l'emploi

SUIVI

Direction référente

Direction Bâtiments et Moyens

Indicateurs de suivi

- Part des commandes d'écoproduits ou de produits "verts" commandée au titre des fournitures de bureau : 74 %
- Part des commandes d'écoproduits dans les commandes de consommables de toilette : 74 %.
- 68 % du mobilier scolaire pour les collèges est fabriqué à partir de matières recyclées (+100% du mobilier urbain +34% de l'électroménager)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Développement de l'économie circulaire : Changement de 410 plateaux de table dans 3 établissements scolaires volontaires. Les pieds existants de bonne qualité ont été conservés. Résultats : gains économiques de 13 530 € ; innovation développement durable : réutilisation de matière ; satisfaction complète du personnel de ces 3 collèges ; généralisation en 2025 avec un montage issu du d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire.
- Redéploiement de mobilier scolaire de 2 établissements vers 5 autres. Résultats : gains économiques de plus de 107 000€ ; réutilisation de ce mobilier scolaire dans d'autres établissements en ayant besoin.
- Nouveauté 2024: le nouveau papier toilette est désormais composé de fibres de cellulose présentes dans les briques alimentaires.

En 2025 :

- Tendre davantage vers l'achat de produits avec écolabels
- Poursuivre l'intégration de critères et clauses environnementaux et sociaux dans nos marchés
- Poursuivre la collecte ou la vente des biens réformés pour valorisation
- Choisir une classe énergétique peu énergivore pour l'électroménager
- Imposer le plus souvent possible des livraisons en véhicule non thermique
- Favoriser l'achat de fournitures fabriquées à base de matières recyclées à l'instar du papier toilette ci-dessus
- Introduire un indice de réparabilité/durabilité
- Développer des achats de matériel reconditionné (électroménager, fontaine à eau, mobilier...)

- Plusieurs projets sont en cours d'étude de faisabilité pour valoriser nos biens et réduire l'empreinte carbone de la collectivité :

- Remplacer uniquement les plateaux des tables scolaires usagés en gardant les pieds existants de bonne qualité. Test fait : à généraliser ;
- Lancer un nouveau marché de matériel électroménager avec du matériel neuf et reconditionné (conditionné au résultat du sourcing) ;
- Privilégier le biogaz de au lieu du gaz propane ;
- Limiter le gaspillage.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Les modalités de livraison ont une incidence directe et significative sur les émissions de gaz à effet de serre : mise en place des commandes au trimestre et livrées directement sur site pour les fournitures de bureau, le café, les consommables de toilette, les consommables médicaux.



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Le recours aux éco-produits est favorisé car source de moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie, par rapport à d'autres produits standards d'usage similaire: 77.4% des fournitures d'imprimantes sont écoresponsables, le papier WC fourni sur tous les sites du Département est fabriqué à 100% en briques alimentaires recyclées, les papiers (y compris les enveloppes) sont écolabélisés en très grande majorité pour les services du Département, les plateaux de cantine du nouveau collège de Vulbens sont fabriqués à partir de 50% de matière biosourcée (pomme de terre et betterave).



Société de la connaissance

- La mise en oeuvre de critères ou clauses environnementales requiert une bonne connaissance du tissu économique, les entreprises devant répondre à la demande avec des solutions ayant un moindre impact sur l'environnement. Pour ce faire, la Direction pratique le sourcing auprès des entreprises avant tout lancement de marchés de fournitures.



Développement socio-économique

- L'achat durable est mis au service de la transition vers l'économie circulaire, la consolidation de filières économiques plus respectueuses de l'environnement et moins consommatrices de ressources et génératrices de déchets : des livres de la médiathèque du nouveau collège de Vulbens sont des livres d'occasion, le mobilier urbain installé dans les collèges est issu à 100% de bouchons recyclés, des boîtes de récupération des piles sont mises à disposition dans chaque bâtiment et sont traitées par une filière spécialisée.

DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La désimpermeabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables (cours de collège, voiries, stationnements,...) par des revêtements perméables, afin de rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration, échange sol-atmosphère, rechargement des nappes, biodiversité, etc.

La désimpermeabilisation a également pour objectif de déconnecter les rejets d'eaux pluviales des réseaux collectifs existants, en privilégiant l'infiltration sur le site ou la réutilisation d'une partie des eaux pluviales. Elle s'accompagne de la mise en place d'ouvrages spécifiques de gestion des eaux pluviales, de type : noues végétalisées, jardins de pluie, îlots de fraîcheur, tranchées drainantes, chaussées réservoir, cuves de récupération d'eau de pluie,...

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déconnecter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux publics existants, permettant de limiter le risque de pollution du milieu naturel récepteur (fossés, cours d'eau, lacs,...)
- Rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration et rechargement des nappes
- Limiter les consommations d'eau potable en recyclant une partie des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules (CERD)
- Lutter contre la chaleur en développant des zones végétalisées sources d'ombre et de fraîcheur
- Servir de support pour la mise en place de projets pédagogiques dans les collèges

SUIVI

Direction référente

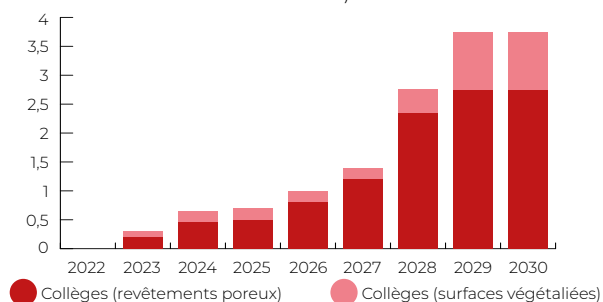
Direction des Bâtiments et Moyens

Documents de référence

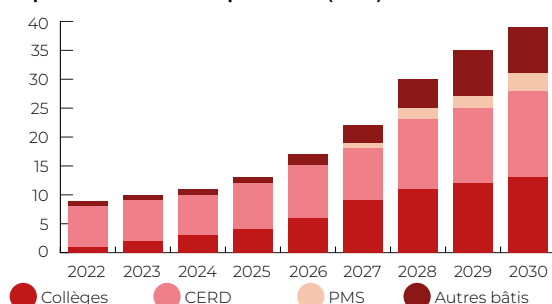
- Convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau RMC, relative au financement des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Département (Article 3).
- Référentiels (remis à jour pour intégrer la désimpermeabilisation et la gestion des eaux de pluie dans les projets)

Indicateurs de suivi

- ▶ **Perspectives de désimpermeabilisation des sols dans le cadre de la restructuration des collèges du Département 74** (Surfaces traitées cumulées en Ha)



- ▶ **Estimation du nombre de sites dotés d'un dispositif de récupération des eaux pluviales (REP) à l'horizon 2030**



AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

Fin des travaux de désimpermeabilisation des collèges de Cluses (parking professeurs : 1600 m²) et de Gaillard (cour : 2745 m² + espaces végétalisés : 825 m²)

En 2024 :

Début des travaux de désimpermeabilisation des cours des collèges de :

- Megève (Surface totale 340 m²) ;
- Meythet (Surface totale 580 m²) ;

Études de maîtrise d'œuvre pour la désimpermeabilisation des collèges de :

- Evian-les-Bains (Surface totale 5 135 m²) ;
- Thonon-les-Bains Champagne (Surface totale 7 650 m²).

À l'horizon 2030, une surface totale de 3,4 hectares devrait être désimpermeabilisée dans le cadre de la restructuration des collèges du Département.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Contribution au rechargement des nappes phréatiques
- Limitation des consommations d'eau potable par le recyclage des eaux pluviales pour l'arrosage et l'alimentation de sanitaires



Société de la connaissance

- Sensibilisation du public et des collégiens aux problèmes environnementaux et à la gestion des eaux
- Support de développement de projets pédagogiques dans les collèges



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée dans le cadre d'une convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, signée le 08 septembre 2022 et se terminant fin 2024



Changement climatique et énergies

- Réduction des émissions de GES par la végétalisation de certaines surfaces et la plantation d'arbres



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Développement de surfaces végétalisées et de plantations, propices au maintien et au développement de la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Gestion des eaux pluviales "à la source" permettant la limitation des risques de pollution du milieu naturel et des risques d'inondations



Cohésion sociale et solidarité

- Dans les collèges, amélioration de la qualité des temps de récréation en créant des espaces de convivialité, de repos et d'enseignements



Développement socio-économique

- La complexité des dispositifs à installer contribue au développement de filières variées et pluridisciplinaires (Études géotechniques, hydrauliques et environnementales, Maîtrise d'œuvre et Entreprises de VRD, Paysagistes, Fournisseurs d'équipements particuliers,...)

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

8. Limiter l'impact environnemental de l'entretien des dépendances vertes et du déneigement de la voirie départementale
9. Optimiser la programmation et l'évolution des techniques d'enrobés
10. Sensibiliser les usagers à la sécurité routière
11. Développer et aménager des réseaux cyclables

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTRETIEN DES DÉPENDANCES VERTES ET DU DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités met en œuvre des pratiques d'entretien et de déneigement visant à réduire son impact sur l'environnement et à limiter certaines dépenses, tout en garantissant la sécurité pour les usagers :

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver la biodiversité
- Optimiser le nombre de passages sur les circuits de salage en fonction des niveaux de service
- Préserver la santé des agents et des riverains
- Optimiser le nombre de passes pour le fauchage

SUIVI

Direction référente

Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités

Documents de référence

- Plan climat-air-énergie départemental
- Plan de Sobriété Energétique

Indicateurs de suivi

- Indice de viabilité hivernale (IVH) corrélé à l'altitude du RRD (nov 2024- avril 2025) : 28,5
- Poursuite de la baisse du tonnage en fonction de la rigueur de l'hiver (par comparaison avec un hiver équivalent) malgré le changement de niveau de service
- 9 900 tonnes de sel utilisées (nov 2024- avril 2025) sur le RD
- Quantité de produits phytopharmaceutiques achetés en 2024 : 0 kg
- Consommation de carburant pour le fauchage : réduction de 17% soit 27 000 litres de carburant (réduction de 3 400 heures de travail) par rapport à une moyenne des 4 dernières années.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Poursuite du partenariat sur le secteur de l'Impluvium des eaux d'Evian afin de réduire encore plus le salage. Analyse fine, plus précise des quantités répandues.
- Poursuite de l'expérimentation sur la salinité résiduelle envisagée.

Dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique :

- Poursuite de la réduction du fauchage. Le nouveau dispositif de fauchage contribue à préserver et favoriser la biodiversité des bords de route et diminuer notre consommation de carburant réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Formation des conducteurs pour optimiser la consommation de carburant et reprogrammation des camions de déneigement.

- fauchage raisonné et tardif par une réduction du nombre de passes depuis 2023 ;
- salage raisonné ;
- zéro phyto ;
- utilisation de peinture à l'eau sans solvant.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances parcourues pour le fauchage des accotements et le salage (optimisation des interventions)



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Le fauchage raisonné et tardif permet la floraison et la montée en graines de la flore, et contribue ainsi à préserver la biodiversité. L'augmentation de la hauteur de coupe permet de préserver la faune et la flore
- Des traitements spécifiques sont menés sur les plantes invasives
- Réduction de l'impact environnemental de l'entretien des routes par la diminution des quantités de sel épanché, ne plus consommer de produits phytopharmaceutiques, utilisation de peintures sans solvant labellisées écologiques



Société de la connaissance

- Meilleures connaissances des écosystèmes des talus favorisant une programmation des circuits de fauche adaptés
- Outils d'aide à la décision permettant d'apprécier les conditions météorologiques nécessitant de déclencher des circuits de salage (niveau de précipitation, température de chaussée, conditions météo à venir...)
- Formation des prestataires sur des pratiques plus sobres



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Aucune exposition aux produits phytosanitaires et réduction à l'inhalation de solvants des agents



Consommation et production durables

- Réduction de l'usure et allongement de la durée de vie du matériel de fauche
- Le déploiement de centrales à saumure vise à recourir plus facilement à la technique de la bouillie de sel pour diminuer les quantités de sel épanché et un gain d'efficacité



Développement socio-économique

- En facilitant les déplacements, notamment en hiver, l'activité économique du Département est facilitée

OPTIMISER LA PROGRAMMATION ET L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES D'ENROBÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Afin d'optimiser la programmation des interventions pour l'entretien et le renouvellement des couches de roulement de la voirie départementale, la Direction des Routes (DR) a lancé une auscultation de chaussées à grand rendement afin d'établir les priorités d'interventions. Les résultats de cette action reconduite en 2022 et 2023 sont disponibles sur l'ensemble du réseau départemental.

Par ailleurs, les techniques d'enrobé évoluent. Entre 2010 et

2024, le taux moyen de fraisats (granulats recyclés) utilisés dans les enrobés mis en œuvre par le Département est passé de 10% à 28% (+4% par rapport à 2022) et économise plus de 14 000 tonnes de granulats issus de carrières.

Le département a décidé d'être plus incitatif sur l'utilisation des enrobés tièdes, en 2024 près de 30 % des enrobés ont été produits avec des températures abaissées malgré des conditions météorologiques défavorables.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Optimiser la programmation de l'entretien des routes
- Réduire les consommations d'enrobé "conventionnel"
- Améliorer les connaissances sur les conditions de mise en œuvre et de longévité des enrobés tièdes
- Réduire les consommations d'énergie nécessaire à la mise en œuvre des enrobés

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Marché à commande d'enrobé (durée 4 ans renouvelé en 2022)

Indicateurs de suivi

- Part d'enrobés recyclés /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : 88 % (77 % en 2023)
- Quantité de granulats économisés (grâce à l'utilisation d'enrobés recyclés) : 14 500 tonnes (42 000 tonnes en 2023)
- Taux moyen de fraisats réutilisés dans la formulation des enrobés : 30 %
- Nouvel objectif : augmenter la part d'enrobés tièdes /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : 30 % en 2024 (36 % en 2023, 7,5% en 2022) en légère baisse par rapport à 2023 car la météo défavorable n'a pas permis de mettre en œuvre les enrobés tièdes.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Poursuite de la réalisation de chantiers en enrobé spécifiques adaptés à la montagne (nombreux cycles de gels/dégels)
- Pour le nouveau marché, les enrobés tièdes et recyclés deviennent "la norme" (forte incitation)
- Nouvel objectif dans le cadre du plan de sobriété : 50 % d'enrobés tièdes
- Camion minimum Euro 5 pour le transport des enrobés

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024

11,5 M€ uniquement sur le marché à bons de commandes

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- La mise en œuvre d'enrobés recyclés et/ou tièdes permet de réduire les émissions de GES



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Une meilleure programmation des interventions permettra d'optimiser les volumes de matériaux mis en œuvre
- Réduire la consommation de ressources nécessaires à la fabrication d'enrobé : moins de cailloux, moins de bitume



Société de la connaissance

- Veille technique sur les nouveaux procédés. Identification des avantages et inconvénients au vu du contexte spécifique des routes du département



Consommation et production durables

- Intérêt des entreprises à répondre avec des formulations d'enrobés recyclés pour écouler leur stock de fraisats
- Utilisation de mousse bitume (eau + bitume) sans liants chimiques pour les enrobés tièdes



Gouvernance

- Laboratoire départemental, laboratoires des entreprises

SENSIBILISER LES USAGERS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département fait une priorité de la sécurité des usagers de la route dans un contexte où les enjeux climatiques imposent de laisser plus de place aux modes de déplacement moins émetteurs en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques (modes actifs, transports collectifs).

À cet effet, le Département décide des politiques d'aménagement de son réseau routier et intervient sur ce dernier par le biais d'aménagements de sécurité frugaux et d'opérations plus importantes (requalifications d'itinéraires, projets neufs...), qui visent entre autre à réduire l'accidentalité routière et à favoriser les modes actifs ou le développement des modes alternatifs de déplacement (VRTC, VR2+).

Par l'observation et l'analyse croisée de plusieurs indicateurs comme l'accidentologie corporelle, matérielle et l'insécurité ressentie (courriers riverains), la Direction des Routes (DR) mène des diagnostics des itinéraires identifiés et l'audit d'infrastructures existantes afin d'évaluer les actions d'amélioration du réseau contribuant à ces objectifs. À chaque projet routier, la DR assure une veille qui garantit la prise en compte des politiques départementales en matière de sécurité de la route et de ses usages.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir aux usagers un réseau routier adapté, sûr et efficient
- Permettre aux riverains de vivre en sécurité
- Assurer la desserte du territoire en rapport avec les enjeux
- Contribuer au développement des modes alternatifs de déplacement
- Sensibiliser les usagers de la route
- Faire évoluer les mentalités et les comportements
- Réduire le nombre des victimes de la route

SUIVI

Direction référente

Direction des Routes

Documents de référence

Conventions avec des associations : la Prévention Routière, Motard avant tout, Nez Rouge et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Indicateurs de suivi

Indicateurs qualitatifs : Fiches d'analyse d'accidents mortels, bilans d'accidentologie, diagnostics d'itinéraires, programmation et analyse de projets d'aménagement et d'amélioration de la sécurité (nombre de projets en et hors agglomération).

Analyse

L'intégration de la sécurité routière dans la gestion des infrastructures routières bénéficie à toute la chaîne de déplacement en garantissant une mobilité sûre et accessible pour tous, avec des effets contribuant plus ou moins directement à :

- l'amélioration de la santé publique ;
- la protection de l'environnement ;
- la croissance économique ;
- l'égalité des chances.

Dans le cadre des actions mises en place pour limiter la gravité de accidents et offrir des infrastructures routières inclusives tout en recourant à des aménagements frugaux, la sécurité routière est liée à la vision plus large du développement durable par le biais de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de Développement Durable. Globalement, on note une baisse de l'accidentalité sur le réseau.

Dans ce contexte, le Département participe aux instances étatiques issues des assises départementales de la sécurité routière, en apportant son expertise à la commission départementale des accidents mortels et à la commission départementale de sécurisation des passages à niveaux.

Au-delà de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures routières, la sécurité des usagers tient aussi à leur comportement. Pour cela, le Département s'inscrit également dans une démarche partenariale auprès d'acteurs locaux œuvrant dans la prévention et la sécurité routière. Il adhère depuis des années à des actions de sensibilisation (ciblées ou non) par le biais de subventions aux associations œuvrant dans la prévention et la sécurité routière. Il entretient enfin des contacts forts avec les associations d'usagers et les associations de prévention.

Enfin, dans un souci d'offrir aux usagers un réseau aussi sécurisé et vertueux qu'ils sont en droit d'attendre, le Département s'applique à expérimenter autant que possible des solutions innovantes et durables par le biais de son partenariat avec le réseau scientifique de l'Etat.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Rappel du B.A.-BA : pour une route sûre, la courtoisie et l'anticipation doivent prévaloir, ce qui nécessite de ne pas se disperser au commandement de son véhicule ni de conduire sous l'influence de l'alcool ou de psychotropes. Le site <http://www.inforoute74.fr/> permet de choisir son itinéraire en fonction des difficultés de circulation identifiées par les services du Département



Cohésion sociale et solidarité

- Volonté de faire évoluer les mentalités et de développer le respect entre usagers
- Un accident de la route coûte cher à la société



Société de la connaissance

- Sensibiliser sur les conséquences des conduites à risque et rappeler le code de la route



Gouvernance

- Élaboration et mise en œuvre : Préfecture, Gendarmerie nationale, Prévention Routière, Ligue contre la violence routière, Motard avant tout, Nez Rouge, Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024
14 500 € de subvention	14 500 € de subvention	12 500 € selon les demandes des associations. Augmentation de la demande de la FFCT. 70 000 € opérations de sécurité pour l'amélioration des infrastructures existantes suite à diagnostics ou fiches d'analyse d'accidents corporels.

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES RÉSEAUX CYCLABLES

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

L'usage du vélo se développe en Haute-Savoie, tant dans les déplacements domicile-travail que dans les pratiques cyclotouristiques et cyclosporives.

Depuis 2021, le Conseil départemental a renforcé sa politique en faveur du vélo avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie des habitants. Avec le plan vélo départemental, le Département participe à l'aménagement de véloroutes et de voies vertes en réalisant le réseau

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité
- Accompagner le développement des loisirs
- Sécuriser la pratique cyclable
- Valoriser l'usage touristique du Département
- Fédérer toutes les actions pour un réseau homogène

SUIVI

Direction référente

Direction des Nouvelles Mobilités

Document de référence

Plan vélo départemental

Indicateurs de suivi

- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées sur le réseau structurant : 5 km
- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées aux abords des collèges : 1,7 km

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Mise en œuvre du plan départemental d'aménagements cyclables, en finançant les pistes cyclables sur les itinéraires structurants avec une aide départementale de 80 % sur le territoire des communautés de communes, pour des dépenses plafonnées à 300 000 € HT du kilomètre de voie verte (50 % sur les territoires des communautés d'agglomération). Les ouvrages importants pourront faire l'objet d'un financement spécifique dans la limite d'un montant de travaux plafonné à 500 000 € HT par passerelle.
- Afin de favoriser les déplacements cyclables des collégiens, une subvention est accordée pour les aménagements aux abords des collèges, pour un itinéraire de maximum 3 km (taux de participation de 50 % de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et limitée à un aménagement par collège).
- Afin de développer, au-delà du schéma départemental structurant, la réalisation d'itinéraires cyclables, une subvention est accordée pour les projets locaux de circulations actives (taux de participation de 30% de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et au préalable de tout financement, le porteur de projet devra présenter au Département son schéma cyclable intercommunal, ou s'il s'agit d'une commune son schéma communal validé par la communauté de communes.
- Valorisation touristique des itinéraires : mise en œuvre de la marque nationale "Accueil Vélo"
- 40 opérations d'aménagements cyclables sont en cours d'études sous maîtrise d'ouvrage départementale, représentant un total de près de 116 km de voies cyclables, dont 81 km sont inscrits dans le schéma cyclable départemental.

structurant et par le biais d'aides financières aux collectivités, ainsi qu'en développant des itinéraires touristiques et sportifs (cols et montées remarquables bornées).

Quelques chiffres clés : 850 km d'axes structurants, 1 500 km d'itinéraires cyclotouristiques balisés (48 itinéraires) et 51 cols et montées remarquables bornés - (550 km d'ascensions).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Soutien aux déplacements à vélo en alternative à la voiture (domicile-travail, séjours itinérants)
- Promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement alternatif de proximité, de loisirs et de découverte du territoire
- Sécurisation de la pratique du vélo sur les véloroutes et voies vertes



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Mode de déplacement moins consommateur de matières premières qu'une voiture



Développement socio-économique

- Structuration et qualification d'un réseau d'itinéraires venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur les filières cyclotouristiques et cyclosporives



Cohésion sociale et solidarité

- Mixité des usages (vélos, roller, poussettes...) et des usagers (personnes en situation de handicap, scolaires, seniors, ...) via l'aménagement de voies vertes réservées aux modes de déplacements actifs



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Soutien à la pratique du sport
- Amélioration de la qualité de vie



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en transversalité avec la DGA Infrastructure et Mobilités (maîtrise d'ouvrage sur RD) et en partenariat avec le Comité Départemental du Cyclotourisme et le Comité Départemental du Tourisme Haute-Savoie Mont-Blanc ainsi que les collectivités locales.
- Déploiement du Plan Haute-Savoie Vélo en maîtrise d'ouvrage directe sur la voirie départementale ou indirecte (collectivités)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024 (CP)	Dépenses inscrites au BP 2025 (CP)	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
Sous MOA départemental : 1 617 756 €	Sous MOA départemental : 10 083 937 €	Sous MOA départemental : 9 724 470 €
Sous MOA Extérieure (subvention) : 1 581 810 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 3 727 067 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 4 614 439 €

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

CULTURE ET PATRIMOINE

- 12. Eco-concevoir le festival Clermont en Scène(s)
- 13. Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/
personnes en situation de handicap)
- 14. Favoriser les modes d'accès alternatifs et les rencontres hors les murs
- 15. Développer les bonnes pratiques dans l'environnement numérique
- 16. Bibliothèque Daisyrable : pour une lecture adaptée
- 17. Opération Premières Pages : lire pour prendre son envol
- 18. Accessibilité numérique : un enjeu d'égalités d'accès

ÉCO-CONCEVOIR LE FESTIVAL CLERMONT EN SCÈNE(S)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

En vue de limiter l'impact du festival Clermont en Scène(s) sur l'environnement, des actions sont menées chaque année pour initier de nouvelles bonnes pratiques et prolonger celles déjà en place. L'enjeu est de pouvoir organiser un événement tourné vers tous et qui soit en phase avec les défis environnementaux contemporains. Le domaine culturel n'échappe pas à sa part en matière d'éco-responsabilité et les manifestations extérieures sont directement impactées par le dérèglement climatique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir les dispositifs et bonnes pratiques mis en place depuis plusieurs années et essayer de réduire un peu plus chaque année l'impact environnemental du festival

SUIVI

Direction référente

Direction Culture et Patrimoine

Indicateurs de suivi

- Fréquentation des navettes : 231 usagers répartis sur 4 dates
- Nombre de spectacles en co-programmation : 3

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025 :

- Développer des actions culturelles sur le territoire auprès de structures du social avec des compagnies programmées dans le cadre du festival (gouvernance interne et territoriale, cohésion sociale et solidarité)
- Multiplier les prises de contact avec d'autres programmeurs culturels pour continuer à développer la co-programmation (transport et mobilité durable)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Perspective de dépenses 2025
Navette : 9 515 €	Navette : 9 400 €
Location toilettes sèches : 2 550 €	Location toilettes sèches : 1 780 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Mise en place des bacs de tri sélectif à destination du public, des artistes et des équipes.
- Travail avec des traiteurs et food truck soucieux de l'environnement et proposant des produits de qualité et locaux le plus possible
- Répartition entre les agents des éventuelles denrées restantes
- Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour limiter les contenants et vaisselle à usage unique



Société de la connaissance

- Accès à une diversité de créations culturelles qui abordent de nombreux thèmes parmi lesquels le respect de l'environnement et la sensibilisation au changement climatique
- Sensibilisation des équipes saisonnières



Gouvernance interne et territoriale

- Collaboration avec la municipalité de Clermont-en-Genevois
- Collaboration avec de nombreuses directions de la collectivité (DGASS, DAJ, DEJ, DB, DGCERT...)



Changement climatique et énergies

- Limitation de l'accès en voiture par la mise à disposition d'un service de navettes et l'incitation au covoiturage
- Programmation de nombreux spectacles en journée permettant de limiter la consommation d'électricité pour la mise en lumière



Transport et mobilité durable

- Réduction des polluants atmosphériques par la mise à disposition d'un service de navettes
- Covoiturage systématique du personnel pour se rendre au château
- Mise à disposition d'une plateforme de covoiturage pour le public
- Adaptation de la taille des navettes à chaque date selon le nombre de réservations
- Travail régulier avec l'auberge du château pour le repas des techniciens (aucun trajet en véhicule pour la livraison de ces repas)
- Co-programmation avec des festivals locaux pour maximiser les déplacements



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Gratuité du festival permettant d'arrêter l'émission de billets
- Installation de toilettes sèches plutôt que de toilettes utilisant des produits chimiques
- Arrêt achat bouteilles d'eau en plastique et sensibilisation des compagnies à l'usage de la gourde



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Diminution du stress et des risques sur la route avec la navette (route jusqu'au château sinueuse)
- Mise à disposition de bouchons d'oreilles lors des concerts de musique amplifiée
- Adaptation des horaires et lieux des spectacles en journées afin de préserver le public et les artistes des fortes chaleurs
- Sensibilisation des équipes d'accueil à adopter les bons gestes pour un travail en extérieur
- Rotation des équipes sur les postes pour ne pas rester de manière prolongée en plein soleil ou sous la pluie



Cohésion sociale et solidarité

- Festival gratuit pour une offre culturelle accessible à tous
- Présentation de la programmation festival à l'ensemble de la DGASS et proposition d'un programme sur mesure pour plusieurs dates avec accès en navette pour favoriser la fréquentation des publics éloignés
- Programmation culturelle adaptée à tous les publics
- Présence d'un chantier d'insertion sociale au château tout au long de la saison
- Collaboration avec l'association France Handicap pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les groupes de spectateurs en situation de handicap
- Programmation en 2024 d'un concert traduit en chant signé avec mise à disposition de gilets vibrants pour les personnes sourdes et malentendantes (annulé pour cause de mauvaise météo)

DÉVELOPPER L'ANIMATION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (PERSONNES ÂGÉES/PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le Département propose chaque année deux dispositifs aux structures médico-sociales afin de permettre l'accès aux arts et à la culture aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie :

- "Culture et Handicap" : aide financière aux projets de pratiques artistiques portés par des structures médico-sociales.
- "Artistes à la Rencontre des Personnes Agées" (ARPA) : tournée de spectacles dans les EHPAD du département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Faciliter l'accès à la culture pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer
- Offrir des propositions artistiques de qualité qui donnent du plaisir aux bénéficiaires
- Faciliter l'inclusion sociale par la rencontre avec des artistes et des moments de partage collectifs

SUIVI

Direction référente

Direction Culture Patrimoine / Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie

Indicateurs de suivi

- **ARPA** : 39 spectacles / 14 EHPAD / 800 bénéficiaires
- **Culture et handicap** : 16 projets / 14 établissements / 250 bénéficiaires

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 et 2024 :

Le dispositif a été poursuivi avec 47 000€ de budget.

En 2025 :

Le budget est augmenté à 70 000€ pour accueillir 8 nouvelles structures.

Un travail partenarial avec plusieurs salles de spectacles a permis de co-construire la programmation ARPA.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses prévisionnelles 2025
ARPA (ODAC) : 47 000 €	ARPA (ODAC) : 70 000 €
Culture et Handicap : 58 500 €	Culture et Handicap : 55 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cohésion sociale et solidarité

- Accès à la culture des personnes fragilisées par leur perte d'autonomie ou leur handicap. Les rencontres avec les artistes sont de vrais moments d'échange et de pratique culturelle.
- Ces dispositifs favorisent le maintien du lien social, de l'autonomie et une ouverture au monde.



Gouvernance

- Des spectacles choisis par les établissements parmi plusieurs propositions du Département
- Les établissements construisent leur projet de pratique artistique et le mettent en œuvre
- Évaluation partagée avec les établissements et les usagers

FAVORISER LES MODES D'ACCÈS ALTERNATIFS ET RENCONTRES HORS LES MURS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de communication et de valorisation des fonds d'archives, les Archives départementales accueillent un public nombreux et varié : consultation de documents à caractère probatoire, recherche professionnelle, recherche de loisir, service pédagogique, expositions, confé-

rences, colloques, Journées européennes du patrimoine, etc. Une réflexion est en cours pour favoriser l'accès de ce public en transport en commun ou en covoiturant. Une autre démarche est engagée pour faire découvrir ces archives à d'autres publics du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Informer le public sur les différents modes d'accès aux Archives départementales (transports en commun, covoiturage)
- Aller à la rencontre d'autres publics de la Haute-Savoie qui ne peuvent que difficilement profiter des opérations de valorisation aux Archives départementales
- Attirer de nouveaux publics

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

Nombre de médiations réalisées, nombre de classes concernées. Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Poursuite de l'information via différents supports (site internet, affichage, flyers...) sur les différentes possibilités d'accès en transports en commun au site des Archives
- Plus de 2 700 jeunes de moins de 18 ans ont bénéficié des activités culturelles et pédagogiques proposées par les Archives départementales, dont la moitié étaient des collégiens. Une dizaine de classes ont bénéficié d'une intervention hors les murs dans le cadre de la préparation du concours national de la résistance et de la déportation.
- Les actions hors les murs ont été renforcées (prêts d'exposition, ateliers, conférences, prêts de documents originaux...) et une mallette pédagogique à destination des scolaires a été réalisée.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Limiter les déplacements
- Privilégier les mobilités douces



Transport et mobilité durable

- Proposer un ticket-retour de transport en commun (SIBRA) en échange d'un ticket-aller présenté par un utilisateur de la salle de lecture.
- Lors de futures Journées européennes du patrimoine, proposer des navettes depuis des points éloignés du département pour une venue 1/2 journée aux Archives départementales



Société de la connaissance

- Rencontres hors les murs pour favoriser l'accès aux archives à des publics spécifiques (en particulier le public scolaire)
- Actions innovantes de valorisation pour attirer de nouveaux publics : conception et mise en place d'un escape game

DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de conseil, de contrôle et de collecte des archives publiques, les Archives départementales forment les agents des administrations et des collectivités

locales aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique et les accompagnent dans la bonne gestion de l'information numérique (audit, cleaning day...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation d'un maximum d'agents de la fonction publique aux principes à connaître concernant l'environnement numérique (cadre réglementaire, supports de stockage, notions clés ...) ;
- Présentation et mise en application des bonnes pratiques à adopter à travers des exercices pratiques ;
- Faciliter l'accès aux informations numériques en stockant et en organisant uniquement les informations essentielles.

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

- 6 formations sur l'archivage
- 11 actions en faveur des bonnes pratiques dans l'environnement numérique ont été menées, tant à l'attention des agents de l'État et du Département qu'à l'attention des communes et EPCI.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

La sensibilisation des agents aux bonnes pratiques de sobriété numérique s'est poursuivie. Une journée de nettoyage numérique a été organisée dans toutes les directions du département.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Contribuer à la sobriété numérique et limiter ainsi la consommation énergétique



Gouvernance

- Action menée en collaboration avec la direction des systèmes d'information, le délégué à la protection des données personnelles, le RSSI (groupe de protection des données)



Société de la connaissance

- Partager avec des professionnels les bonnes pratiques en matière de documents numériques

BIBLIOTHÈQUES DAISYRABLES - POUR UNE LECTURE ADAPTÉE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Depuis 2018, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy (AVH), la Direction de la lecture publique (DLP) propose un accès illimité et gratuit à des livres audio dans un format adapté facilitant la navigation à l'intérieur du texte (possibilité de se déplacer de chapitre en chapitre, de modifier la vitesse de la lecture et la tonalité de voix sans la déformer, etc.).

Ce format adapté se nomme DAISY ; les bibliothèques de Savoie et de Haute-Savoie qui proposent cet accompagnement à leurs usagers ont été baptisées les bibliothèques DAISY-rables. Ce service s'adresse à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap moteur, visuel, cognitif, psychique ou de troubles DYS.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes en situation de handicap
- Positionner les bibliothèques comme lieux de ressources et d'information
- Impulser des actions d'information et d'accompagnement des personnes empêchées de lire dans les bibliothèques pour développer l'accessibilité
- Former les équipes des bibliothèques de Savoie et de Haute-Savoie à l'accueil des publics empêchés de lire du fait d'un handicap ou de troubles DYS
- Initier un partenariat entre la Direction de la Lecture Publique, les services départementaux

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction de la lecture publique

Documents de référence

- Plan de développement de la lecture publique 2022-2027
- La Direction de la lecture publique bénéficie depuis avril 2022 du label Bibliothèque numérique de référence (BNR). Ce programme, créé en 2010 à destination des collectivités territoriales de grande taille (métropoles, communautés d'agglomération, départements ...), a vocation à soutenir financièrement les projets numériques innovants portés par les bibliothèques labellisées.

Indicateurs de suivi

- 67 bibliothèques faisant partie du dispositif (66 en 2023)
- 10 lecteurs Victor ont été remis aux bibliothèques (53 en 2023)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Un nouvel appel en direction des bibliothèques conventionnées de la DLP a été réalisé, les incitant à rejoindre le dispositif DAISY-rable. 4 nouvelles bibliothèques (2 en Savoie et 2 en Haute-Savoie) ont démontré leur intérêt, portant le nombre total à 67 lieux de lecture.
- Les nouvelles structures rejoignant le dispositif doivent obligatoirement suivre une journée de formation dispensée par l'AVH.
- Suite à la dotation en 2023 d'un lecteur Victor à chaque bibliothèque DAISY-rable, dans le cadre du label BNR, la DLP a doté les 4 nouvelles bibliothèques ayant intégré le réseau d'un de ces appareils. De plus, elle a souhaité remettre aux structures qui le souhaitaient un second lecteur pouvant en permettre plus facilement le prêt aux usagers. Enfin, elle a acquis des caches permettant de masquer certaines fonctions de l'appareil et ainsi d'en faciliter la manipulation pour les nouveaux utilisateurs. Ainsi, 12 lecteurs et 82 caches ont été acquis en 2024.
- Régulièrement, la DLP regroupe les bibliothèques DAISY-rables éprouvant le besoin de se rencontrer et d'échanger les bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité du service. Le 21 novembre 2024, une journée de rencontres a été organisée : 22 bibliothèques ont pu profiter de ce temps d'échange.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Positionner les bibliothèques comme lieux de ressources et d'information
- Rendre la culture accessible à tous en proposant des éléments de politique culturelle (animations, événements) spécifiquement adaptés ou universellement accessibles



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'accès à la lecture et à la culture des publics spécifiques et empêchés : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap...
- Adapter les services et les lieux de lecture aux besoins spécifiques des publics empêchés de lire du fait d'un handicap (espaces publics accessibles, collections adaptées, matériels spécialisés, modes de médiation et d'information pertinents) ou de troubles DYS



Gouvernance

- Projet spécifique déployé depuis 2018, inséré dans un contexte plus large de développement de collections adaptées pour publics éloignés de la lecture
- Convention de partenariat avec l'association Valentin Haüy
- Mettre en place des partenariats avec des structures spécialisées dans l'aide aux publics empêchés de lire du fait d'un handicap

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Dépenses prévisionnelles 2025
Fonct. : 4 104 €	Fonct. : 3 879€	Fonct.: 1 900 €
Invest.: 25 989 €	Invest.: 7 313 €	Invest.: 0 €

OPÉRATION PREMIÈRES PAGES : LIRE POUR PRENDRE SON ENVOL

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Initiée par le ministère de la Culture, l'action nationale Premières Pages consiste à offrir un album à chaque famille, dans l'année qui suit l'arrivée d'un nouvel enfant, né ou adopté en Haute-Savoie. Cette opération a pour but de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Premières Pages illustre trois compétences phares des Départements : la lecture publique, la petite enfance et la culture.

L'opération, coordonnée par la Direction de la lecture publique de Sa-

voie et Haute-Savoie (DLP), existant depuis 2010 sur le Département de la Savoie, a été élargie depuis 2023 au Département de la Haute-Savoie. Sous la bannière de Premières Pages et avec le soutien de la Direction de la Lecture Publique, une pluralité d'actions culturelles dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sont organisées par les structures participantes (médiathèques, bibliothèques, crèches, haltes garderies, relais petite enfance, centres de PMI, multi-accueils etc.)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- Accompagner des parents dans la recherche de l'éveil de leur enfant
- Sensibiliser des enfants au livre, dès le plus jeune âge
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- Valoriser la littérature jeunesse

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction de la lecture publique

Document de référence

Plan de développement de la lecture publique 2022-2027

Indicateurs de suivi

- 554 structures partenaires (375 en 2023)
- 8 000 albums commandés (7 300 en 2023)
- 6 660 albums distribués aux structures partenaires (6 405 en 2023)
- 12 707 enfants concernés (13 242 en 2023)
- 6 529 albums remis aux familles (5 319 en 2023)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

Le Département de la Haute-Savoie s'est associé au Département de la Savoie pour lancer conjointement cette opération. Les structures participantes : médiathèques, bibliothèques, crèches, haltes garderies, relais petite enfance, centres de PMI, multi-accueils etc. ont découvert en avant-première l'album sélectionné pour l'édition 2025, "Pouik et le petit oiseau" de Pascal Queignac et Laetitia Le Saux, paru aux éditions Didier Jeunesse.

La Direction de la lecture publique de Savoie et de Haute-Savoie a fait appel à des artistes pour créer des animations (Spectacles, concerts, tapis à raconter, dominos) autour de "Pouik et du petit oiseau".

Chaque année, se pose la question du traitement des albums non distribués aux familles. Ceux-ci ne peuvent pas être intégrés dans le fonds de la Direction de la Lecture Publique ni donnés aux bibliothèques pour être prêtés.

Toutefois, comme le stipule l'article 13 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le don est autorisé auprès des associations, des fondations et des entreprises d'économie solidaire, elles-mêmes étant autorisées à la revente des collections reçues en don.

Le Conseil d'administration du CSMB a approuvé, le 1er décembre 2022, le règlement relatif à la régulation des collections et autorisations de dons.

Ainsi, les reliquats d'albums seront offerts à des structures institutionnelles ou associatives à vocation sociale ou culturelle, travaillant dans les secteurs du développement de la lecture, de l'action auprès de l'enfance, des associations caritatives et différents centres sociaux, ainsi qu'auprès d'enfants hospitalisés.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Positionner les bibliothèques comme lieux de ressources et d'information
- Ouvrir les portes de la littérature jeunesse à certaines familles éloignées de la lecture



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'accès à la lecture et à la culture des très jeunes enfants et de leur famille
- Renforcer les liens privilégiés entre parents et enfants



Gouvernance

- Coordonnée par la Direction de la lecture publique de Savoie et de Haute-Savoie
- Inscription au cœur de 3 compétences des départements : lecture publique, petite enfance, culture
- Conventions de partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales de la Savoie et de la Haute-Savoie, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord



Consommation et production durables

- Insertion de clauses environnementales dans le marché public relatif à l'acquisition des albums

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Dépenses prévisionnelles 2025
Albums : 42 413 €	Albums : 51 958 €	Albums : 57 181 €
Création animations : 9 843 €	Création animations : 23 490 €	Création animations : 23 000 €
Formations et conférences : 1 683 €	Formations et conférences : 8 070 €	Formations et conférences : 8 000 €
Communication : 17 555 €	Communication : 17 333 €	Communication : 18 500 €
½j de lancement/présentation : 1 836 €	½j de lancement/présentation : 3 260 €	½j de lancement/présentation : 7 500 €
TOTAL 73 330 €	TOTAL 104 111 €	TOTAL : 114 181 €

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE : UN ENJEU D'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA LECTURE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

En inscrivant dans son Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 sa volonté d'améliorer l'accès à l'information de tous les publics et en obtenant en avril 2022 le label

Bibliothèque Numérique de Référence du ministère de la Culture, la Direction de la lecture publique mène une politique proactive pour la lecture partout et pour tous.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser les agents de la Direction de la lecture publique à l'accessibilité numérique
- Créer des documents numériques et sites internet/intranet accessibles au plus grand nombre et quel que soit le handicap
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de réduire les inégalités notamment numériques
- Proposer une formation aux bibliothèques municipales ou associatives du département conventionnées avec la Direction de la lecture publique

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction lecture publique

Documents de référence

- Plan de Développement de la lecture publique 2022-2027
- La Direction de la lecture publique bénéficie depuis avril 2022 du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR). Ce programme, créé en 2010 à destination des collectivités territoriales de grande taille (métropoles, communautés d'agglomération, départements...) a vocation à soutenir financièrement les projets numériques innovants portés par les bibliothèques labellisées.
- Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)
- Schéma pluriannuel d'accessibilité

Indicateurs de suivi

- 57 agents de la Direction de la lecture publique ont suivi la formation d'une journée "Créer du contenu bureautique accessible"
- 27 salariées et/ou bénévoles ont suivi le webinaire "Accessibilité numérique : Contexte juridique, enjeux humains, cadre technique"

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Formation interne à la création de documents Word nativement accessibles
- Accompagnement des lieux de lecture qui s'engagent dans la mise en accessibilité de leurs sites web, leurs pages, leurs catalogues
- Mise à jour de la déclaration de conformité (2023)
- Audit de conformité RGAA4 (réalisé en 2022)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Rendre tout support numérique accessible que ce soit des documents ou sites internet/intranet



Cohésion sociale et solidarité

- Offrir un égal accès à l'information et aux services numériques aux personnes déficientes visuelles, motrices ou ayant des troubles cognitifs



Gouvernance

- Coordonné par la Direction de la lecture publique

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

ÉDUCATION ET FORMATION

19. Méthode globale de nettoyage : Aadopter des pratiques de nettoyage plus écoresponsables

MÉTHODE GLOBALE DE NETTOYAGE : ADOPTER DES PRATIQUES DE NETTOYAGE PLUS ÉCORESPONSABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Education et Formation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Soucieux de la qualité de vie au travail de ses agents, le Département souhaite développer au sein des collèges une nouvelle méthode de nettoyage. En plus d'être plus respectueuse des conditions de travail des agents d'entretien, cette méthode est également plus efficiente et instaure une équité d'usage grâce à l'introduction de référentiels de nettoyage et de matériel standardisé.

L'analyse des activités de nettoyage fait apparaître des utilisations différentes des produits d'un établissement à un autre ainsi qu'un manque de repères en termes de gestes et postures et de port de charges pouvant être à l'origine du développement de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Aussi, le Département a souhaité développer, via un marché, un projet de "Méthode globale de nettoyage" qui comprend l'acquisition de matériels ergonomiques et le déploiement de formations associées dont

certaines viennent d'être lancées. Ce marché prévoit une démarche en deux temps, à savoir, une expérimentation de 6 mois et un déploiement dans tous les collèges publics du Département sur 4 ans.

L'objectif est de déployer une nouvelle méthode de nettoyage plus efficiente et équitable tout en améliorant la santé et les conditions de travail des agents d'entretien en privilégiant l'achat de produits d'entretien "éco-responsables" respectueux de l'environnement et des agents de nettoyage. La mise en place d'une méthode de nettoyage mécanique doit être favorisée au détriment de la méthode manuelle (circulation, hall, ...) et en mettant en place une méthode de nettoyage manuelle appelée "Méthode de nettoyage par pré-imprégnation". Elle est mise en place dans tous les secteurs inaccessibles à un équipement mécanique. En parallèle sont dispensées des formations destinées aux agents d'entretien des collèges de la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Définir un niveau de qualité de service requis en matière d'hygiène et propreté dans les locaux
- Harmoniser les pratiques dans la continuité du déploiement d'une seule méthode de nettoyage
- Impulser une gestion éco-responsable et ainsi réduire l'impact environnemental
- Revaloriser le travail des agents d'entretien des locaux

SUIVI

Direction référente

DGA BE / Direction Education Jeunesse

Document de référence

Création d'un référentiel d'entretien définissant les niveaux de service, activités, matériels, organisation et protocoles nécessaires.

Indicateurs de suivi

Nombre de collèges formés à la démarche : 10 collèges déployés en 2024.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

La phase expérimentale prévue de janvier à juillet 2024 consiste à accompagner 5 collèges volontaires pour tester la méthode et l'adapter aux besoins de la collectivité, et à écrire le référentiel 74 de l'entretien des locaux. (cf : niveau de prestation attendu, matériels adéquats, organisation et protocoles à mettre en place).

En 2024 :

La formation initiale sur la méthode globale de nettoyage pour tous les agents polyvalents affectés au nettoyage des établissements scolaires s'est engagée en 2024. Une des clés de son succès repose sur l'accompagnement professionnel de chaque établissement et la formation des agents polyvalents aux différentes techniques associées.

Il est prévu d'accompagner 11 collèges en 2025 et une poursuite du déploiement est prévue au rythme de 12 collèges par an.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
Pas de dépenses réalisées en 2023 uniquement l'inscription de 60 000 € de CP en section d'investissement pour démarrer la phase 1 (acquisition de matériel pour 5 collèges pilotes).	120 000 € de CP en section d'investissement	120 000 € de CP en section d'investissement pour la poursuite du déploiement

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Diminution des rejets de COV dans l'atmosphère par une utilisation raisonnée de produits d'entretien écoresponsables
- Outils de mesure de la consommation des produits (distributeurs...)
- Réduction significative des rejets d'eaux usées contenant des produits chimiques



Consommation et production durable

- Réduction significative des quantités d'eau et de produits chimiques consommés pour l'entretien d'une même surface (minimisation du gaspillage d'eau et respect de l'environnement)
- Utilisation de produits chimiques écoresponsables (labels Nature & progrès, Nordic ecolabel, Ecocert, Ecolabel)
- Réduction de la quantité de matériaux d'emballage et de produits chimiques transportés
- Réduction des déchets : moins de produits utilisés donc moins d'emballage, matériel emballés



Cohésion sociale et solidarité

- Revalorisation du métier d'agent d'entretien
- Société de la connaissance
- Formations à de nouvelles pratiques innovantes



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Attention portée aux gestes et postures pour permettre la diminution des maladies professionnelles et la diminution des troubles musculo-squelettiques. A terme est visée une amélioration des conditions de travail des agents d'entretien et une diminution du nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail
- Mise en place d'une méthode de nettoyage mécanique doit être favorisée au détriment de la méthode manuelle (circulation, hall, ...)
- Diminution du port de charges
- Amélioration de la qualité de l'air permise par des produits d'entretien non toxiques, non polluant, biodégradables et durables dans les lieux accueillant des enfants



Gouvernance

- Principe d'une gouvernance partagée avec les établissements : mise en place d'un groupe pilote avec des équipes de direction des établissements
- Mise en oeuvre progressive permettant une meilleure appropriation : déploiement prévu sur 4 ans de 2024 à 2028.
- Création d'un référentiel permettant un niveau de service homogène pour équilibrer les charges de travail et harmoniser les pratiques sur l'ensemble du département

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- 20. Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat
- 21. Plan de Déplacement de l'Administration : pour se déplacer autrement
- 22. Former élus et agents à l'éco-conduite, la voiture électrique et l'usage du vélo
- 23. Plan de Sobriété Énergétique : mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique

RÉDUIRE GLOBALEMENT L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT SUR LE CLIMAT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département, à travers ses politiques sectorielles, est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique. Un Plan climat intégrant la qualité de l'air et intitulé Plan climat-air-énergie départemental 2020-2025 (PCAED) a été réécrit en 2019. Ce plan d'actions ambitieux élaboré avec les directions et services de la collectivité prévoit d'atteindre une baisse cumulée de 23 966 tonnes d'équivalent CO₂ (t eq CO₂) soit une baisse de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025. Pour ce faire, l'ensemble des direc-

tions concourt à cet objectif de réduction à travers un arsenal d'actions de réduction et d'atténuation.

Une mise à jour du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité, assortie d'un plan de transition, a été engagée en 2024.

Pour mesurer et amplifier son impact climatique, le Département s'est saisi de l'outil "budget vert" pour disposer à terme d'une photographie de l'impact environnemental de ses actions.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES
- Mettre en place des actions ambitieuses d'atténuation et d'adaptation
- Veiller à l'excellence environnementale du Département et avoir une stratégie "bas-carbone"

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Documents de référence

- Plan Climat Air Énergie Départemental 2020-2025
- Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre 2020
68 961 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) émises par la collectivité (74 388 t eq CO₂ – données du BEGES 2018)

Indicateurs de suivi

Le Département a connu une forte diminution des émissions globales de l'ordre de 7 % entre 2017 et 2020. Cette baisse a notamment été permise grâce à la réduction des émissions des déplacements (-41 %) et des consommations d'énergie (-44 %) notamment dû à la pandémie. Les émissions des intrants dominant largement les émissions globales des activités du Département (environ 66 % des émissions). Les dépenses de travaux, achats de matériaux de voirie et denrées alimentaires représentent l'essentiel des intrants.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

Une mise à jour réglementaire du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre a été initiée en 2024 et se poursuit en 2025. Confié à un bureau d'étude, il s'agit du cinquième bilan (2011, 2014, 2017, et 2020) de la collectivité. Le calcul portera sur les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux compétences de la collectivité produites en 2023 selon la méthodologie consacrée et conformément au décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022.

En 2025 :

Dans la suite logique des ateliers Fresque du Climat organisés en 2023/2024, il a été proposé d'organiser une session "Atelier 2tonnes®" à destination des référents développement durable en vue de poursuivre leur acculturation à la thématique de la transition écologique. Cette session, encadrée par des animateurs agréés 2tonnes®, a vocation à être orientée vers la proposition d'actions concrètes permettant de venir nourrir la réécriture du plan climat de la collectivité.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024

Actions relevant des budgets de chaque direction opérationnelle.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Cœur de cible du plan d'actions



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Contribution du Département à réduire l'intensité du changement climatique et ses impacts sur l'environnement



Société de la connaissance

- Développement d'une culture "émissions de CO₂" au sein des services par la réalisation d'actions d'atténuation et d'adaptation



Consommation et production durables

- Réflexion concertée sur l'émergence d'une politique d'achats durable à l'échelle de la collectivité
- Travail concerté sur le budget vert en lien avec la Direction des Finances



Gouvernance interne et territoriale

- Des référents développement durable dans chaque direction
- Un comité technique réunissant l'ensemble des référents développement durable
- Un comité de pilotage
- Un groupe projet composé d'agents volontaires pour le déploiement de l'action "Mission décarbonation" dans le cadre du Projet d'Administration

PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION : POUR SE DÉPLACER AUTREMENT

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux déplacements. Il concerne les déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents, ainsi que les déplacements des visiteurs (PMS, culture...). Il se compose :

- d'un tronc commun qui revisite l'offre de mobilité de l'institution pour harmoniser les installations, les équipements, les règles et les procédures dans le but de limiter les déplacements et de favoriser la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage au détriment de l'autosolisme,

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de l'institution et améliorer la qualité de l'air
- Diminuer l'accidentologie
- Réduire la fatigue et le stress, améliorer la santé (modes actifs = meilleures condition physique)
- Diminuer les coûts supportés par les agents et le Conseil départemental
- Réduire le nombre de déplacements
- Développer la mobilité douce domicile-travail et déplacements professionnels

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

- Nombre de télétravailleurs : 1 646 (1 651 en 2023)
- Baisse de l'ordre de 12,5 % des émissions de CO2 des déplacements domicile-travail permise grâce au télétravail (Enquête domicile-travail réalisée en 2021)
- Agents bénéficiaires du Forfait Mobilité Durable : 464 (433 en 2023)
- Agents bénéficiaires de la prise en charge de l'abonnement transport en commun : 401 (329 en 2023)
- Nombre de vélos acquis pour le renouvellement de la flotte : 79 vélos livrés (66 vélos assistance électrique, 1 vélo cargo, 10 vélos ordinaires et 2 VTT électriques).
- Formation "Circuit cycliste" : 17 agents formés

AMÉLIORATION CONTINUE

- Poursuite du déploiement du télétravail institué à l'échelle de la collectivité
- Poursuite du déploiement du plan vélo 2
- Poursuite du dispositif expérimental de location moyenne durée (LMD) de vélo à assistance électrique au bénéfice des agents du Département : 25 vélos à assistance électrique destinés à la location pour une durée de location de 9 mois maximum pour un usage personnel
- Poursuite du travail d'amélioration de l'offre de stationnement des agents sur les sites départementaux
- Poursuite de la formation "Circuit cycliste" suite à un premier bilan positif : reconduction de la formation en 2025 déployée sur les territoires

- de plans d'actions à l'échelle des sites afin d'aménager les solutions du tronc commun aux spécificités des sites (accès, usagers...).

Par ailleurs, et afin d'influer efficacement sur les déplacements de ses agents, la collectivité a fait le choix de renouveler en 2023 l'ensemble de la flotte de vélos à destination des agents pour leurs déplacements professionnels. De plus, au titre de son action sociale, la collectivité a souhaité en 2024 mettre en place un service de location moyenne durée (LMD) de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des agents.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Le PDA vise à améliorer l'efficacité énergétique liée à la mobilité, c'est à dire moins consommer de carburant pour un même service



Transport et mobilité durable

- Cœur de cible du projet



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des déplacements = réduction de pollution (ozone) dommageable pour la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- C'est un objectif majeur du PDA : l'exercice physique réduit les risques de maladies cardiovasculaires et coronariennes, améliore la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. Par ailleurs, l'éco-conduite et l'usage des transports en commun, voire du covoiturage réduit considérablement les risques d'accident de la route



Cohésion sociale et solidarité

- Le covoiturage participe à améliorer les liens entre personnes et la solidarité entre agents
- Le PDA vise également à offrir des solutions supplémentaires de mobilité aux visiteurs du Conseil départemental
- Le dispositif de location moyenne durée est déployé au titre de l'action sociale de la collectivité au bénéfice de ses agents



Gouvernance

- Les Plans de Déplacement de Sites proposent aux agents volontaires de s'impliquer dans les solutions de mobilité alternatives dans leur bâtiment au sein d'un groupe informel et leur permet d'agir à leur niveau
- Le dispositif de location moyenne durée de vélos à assistance électrique repose sur une gestion interne confiée au service développement durable en coordination avec les Directions Affaires Juridiques, Ressources Humaines, Routes, Finances Systèmes d'Information, Grands Événements et Rayonnement du Territoire.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
Achat de VAE : 0 €	Achat VAE : 31 241 €
Entretien vélo : 5 553,96 €	Entretien vélo : 10 000 €
Formation : 1 990 €	Formation : 10 000 €

FORMER ÉLUS ET AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE, LA VOITURE ÉLECTRIQUE ET L'USAGE DU VÉLO

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Actions issues du Plan climat-air-énergie départemental (PCAED) et visant à former les agents et élus du Département à l'éco-conduite et à la voiture électrique afin de réduire les consommations de carburant. L'éco-conduite repose sur un ensemble de pratiques adaptées aux nouvelles motorisations (rupture d'injection, maintien du régime moteur dans une plage économe...)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Formation éco-conduite : faire baisser les rejets de CO₂, la consommation de carburant pour la collectivité et pour les agents, réduire l'accidentologie et adopter une conduite sans stress ni pression
- Formation voiture électrique : lever les appréhensions liées à la méconnaissance de ce type de véhicule, convaincre les agents d'utiliser un véhicule électrique n'engendrant aucun rejet de CO₂ lors de leur déplacement
- Formation code de la route : réviser les règles de base du code de la route, découvrir les nouvelles règles, notamment celles réglementant les rapports cyclistes/automobilistes. Ceci dans l'objectif de faciliter la pratique du vélo par des rapports plus apaisés entre usagers
- Formation code vélo : développer les connaissances de la spécificité du code de la route à l'usage du cycliste. L'objectif ultime réside dans le partage de la route entre usagers. Cette formation est dispensée dans le cadre de l'action "Circuit cycliste"

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Documents de référence

- Plan climat-air-énergie départemental
- Plan de Déplacement de l'Administration

Indicateurs de suivi

- Formation éco-conduite :
 - 14 agents formés (formation initiale) toutes DGA confondues
 - 4 agents formés (validation d'acquis)
 - Formation voiture électrique :
 - 8 agents formés
 - Formation code de la route :
 - aucune formation dispensée en 2024
 - Nombre total de km parcourus vélos : 17 560
- NB : Les km effectués en vélos classiques ne sont pas quantifiés. A noter tout de même que les sites qui en sont équipés assurent une utilisation optimale.
- Nombre total de km parcourus en VAE dédiés à la location moyenne durée : 9 518 km sur une période de 6 mois.
 - Formation code vélo :
 - 17 agents formés à l'occasion des demi-journées "Circuit cycliste"

AMÉLIORATION CONTINUE

- Continuer à encourager les agents à se former
- Développer et proposer une formation pratique et théorique vélo
- Acquisition de véhicules électriques et classification aux normes Euro des véhicules du parc :
 - 70 véhicules thermiques de la berline au camion répondant aux normes suivantes : Euro 0 Gros gabarit : 2 ; Euro 1 : 10 véhicules ; Euro 2 : 56 véhicules ; 21 véhicules sans précisions de CRIT'AIR

s'appuyant sur une plus grande anticipation du conducteur face aux conditions de circulation.

En parallèle des deux formations "Prise en main de la voiture électrique" et "Code de la route", une nouvelle formation a été déployée en 2023 lors des demi-journées mobilité : "Code vélo".

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations de carburant



Transport et mobilité durable

34 VAE dont 1 vélo cargo et 5 vélos classiques

- Réduction des émissions de NO_x, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à une conduite apaisée



Cohésion sociale et solidarité

- Réduction des dépenses de carburant des agents dans leurs déplacements domicile-travail



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction du stress au volant
- Baisse de l'accidentologie



Consommation et une production durables

- Allongement de la durée de vie des pièces mécaniques (embrayage, plaquettes de frein, motorisation, pneumatiques...).



Gouvernance

- Élaboration : actions issues du plan d'actions du PCAED
- Mise en oeuvre : 3 agents-formateurs à l'éco-conduite issus de 2 directions, encadrés par un agent-formateur du service développement durable
- Suivi : DRH et DR (accidentologie), DR (entretien des véhicules du parc du Département), Service Gestion de Flotte, Comptabilité, Matériel

PLAN SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : METTRE LE DÉPARTEMENT SUR LA VOIE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département de la Haute Savoie, afin de contribuer aux efforts nationaux en matière de réduction des besoins énergétiques, a adopté le 7 novembre 2022 ; un plan de sobriété énergétique. Concertées avec l'ensemble des services, une quarantaine de mesures ont été déployées en vue de ré-

duire de 20 % les consommations d'énergie du Département d'ici fin 2023 par rapport à 2020, grâce à la combinaison de plusieurs actions réparties en 5 grandes thématiques : bâtiments, organisation du travail, voirie-mobilité, numérique et sensibilisation.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire le risque de pénurie d'énergie
- Réduire de 20% la consommation d'énergie directe du Département d'ici à fin 2023 par rapport à 2020 (année de référence du dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre)

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable -
Service Développement Durable

Document de référence

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2020

Indicateurs de suivi

Le déploiement de l'ensemble des mesures du plan a permis une réduction de la consommation de gaz et d'électricité de 18% en 2024 par rapport à 2020, soit une économie de 4 000 000 euros sur trois hivers.

Bâtiments :

- Réduction des plages horaires de chauffage et de la température à 19°C dans les bâtiments administratifs et les collèges
- Travaux de rénovation permettant de faire baisser de 60 % la consommation d'énergie
- Contrat de performance énergétique mis en place dans 34 bâtiments
- Souscription à des contrats d'achat de gaz et d'électricité d'origine renouvelable

Objectifs complémentaires :

- Remplacer progressivement les chaudières fioul et propane par des chaufferies bois, géothermie et raccorder les bâtiments au chauffage urbain alimentés en énergies renouvelables ou "fatales"
- Installer des centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments neufs et rénovés

Voirie :

- Amélioration des pratiques relatives aux camions de déneigement : sur la VH 2024, on relève une baisse de la consommation de carburant des engins de déneigement de 78 000 litres liée en partie à l'hiver peu rigoureux.
- Réduction du fauchage : baisse de la consommation de carburant de 20 000 litres. L'économie réalisée par rapport à l'année dernière est moins importante. Cette action est fortement corrélée à la météo.
- Utilisation d'enrobés tièdes sur les chantiers : 30% du tonnage d'enrobés réalisés pour le renouvellement des chaussées départementales a été réalisé en enrobés tièdes (35% en 2023).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et de carburant



Transport et mobilité durable

- Réduction des émissions de NOx, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents à la sobriété énergétique
- Formation des gros rouleurs à l'éco-conduite
- Formation des nouveaux arrivants à la sobriété numérique



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques



Gouvernance

- Elaboration : actions issues d'un travail collaboratif de l'ensemble des agents et directions de la collectivité
- Mise en oeuvre : les directions métiers mettent en œuvre
- Suivi : une équipe projet pilotée par le DGS

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

Fort de ce premier bilan, le Conseil départemental a acté la poursuite du plan de sobriété énergétique lors de sa séance du 12 février 2024. L'objectif initial de réduction de 20 % est réaffirmé. Pour ce faire, il convient de consolider les actions engagées et d'ancrer durablement les pratiques et les organisations de travail sur la durée du mandat pour des raisons tant économiques qu'écologiques.

Le Plan de sobriété énergétique se réfléchit également au regard des sources d'énergie dans la mesure où la tension sur l'approvisionnement provient de notre dépendance aux énergies fossiles et fortement émissives de gaz à effet de serre.

En réponse à ces enjeux, le Département, qui agit déjà sur le volet de la transition, prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques lors des réhabilitations d'ampleur et sur les constructions neuves départementales avec un objectif de multiplication par 7 de la production entre 2021 et 2028 pour couvrir in fine 20 % des consommations totales d'électricité des bâtiments.

Dans le prolongement de la sobriété énergétique, l'administration a engagé en 2024 une réflexion plus large sur la gestion optimisée des ressources incluant l'eau, les matériaux, le réemploi, l'économie circulaire. La notion de sobriété est questionner dans les collectifs de travail.

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

MOYENS DE L'INSTITUTION

- 24. Former les agents
- 25. Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail
- 26. Mieux acheter/Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés
- 27. Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique
- 28. Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation
- 29. Projet d'administration : pour une administration plus humaine, plus moderne, plus efficace et plus engagée en faveur de l'environnement
- 30. Acheter durablement en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, socialement équitables et économiquement viables

FORMER LES AGENTS

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Un plan de formation est établi par direction en fonction de l'évolution des métiers, des enjeux du territoire et de l'institution. Ce plan détermine les besoins en formation pour l'année à venir et leur planification en fonction du budget voté.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Montée en compétence de l'ensemble des agents et ce tout au long de leur carrière, sur les formations obligatoires et non obligatoires, pour tous les agents
- Création d'une culture commune
- Dématérialiser les campagnes d'AG/PI en dématérialisant l'ensemble des documents nécessaires aux commissions d'harmonisation
- Accompagnement à la mobilité des agents avec une réflexion sur les déplacements
- Mise en place d'un répertoire métier permettant aux agents d'identifier des parcours de mobilité

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Plan de formation annuel

Indicateurs de suivi (temporaires, en attente du RSU 2024)

- 8 658 jours de formation (10 158 en 2023)
- 2 054 agents ayant participé à au moins une formation (2 087 en 2023)
- 5 364 formations réalisées (5 853 en 2023)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Développer le dispositif des formations dites "en distanciel" (MOOC, formations mixtes en présentiel et sur plateforme internet, en visioconférence, etc.)
- Optimiser le processus de formation en intégrant les objectifs du projet d'administration

COÛT DE L'ACTION

Coût des formations réalisées (hors cotisation CNFPT et Frais de déplacement et d'hébergement)

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024
667 166 €	606 179 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Organisation de formation "en intra" afin d'optimiser les coûts pédagogiques et réduire l'empreinte carbone des déplacements
- Mise en œuvre du dispositif des webformations ou formations sur sites distants avec mise à disposition de moyens matériels (bureaux ou salles réservés spécifiquement, ordinateur portable, plateforme internet, en visioconférence, etc.)



Transport et mobilité durable

- Information concernant les transports en commun et sensibilisation au covoiturage lors des formations en intra
- Organisation de formations à l'éco-conduite



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Non impression des supports pédagogiques (envoi par mail en utilisant la box et non en PJ)
- Dématérialisation des documents (convocations, évaluations, facturations, etc.)
- Diffusion d'informations sur intranet, campagnes de recensement concours, CPF...



Société de la connaissance

- Mise en place d'actions de formations spécifiques de savoir-être : communication positive ou non violente, gestion de conflits, analyse de la pratique, culture commune sur les pratiques de management
- Développement du savoir-faire lié à l'évolution des métiers : utilisation des outils numériques, lutte contre l'illettrisme...
- Accompagner les agents à une montée en compétences sur des sujets critiques tels que les marchés publics et l'encadrement de proximité permettant ainsi un socle commun de connaissances



Cohésion sociale et solidarité

- Développement des compétences pour une meilleure prise en charge
- Accompagnement au reclassement et mobilité des agents
- Connaissance des métiers du Département
- Mise en place de parcours de formation sur mesure : Parcours d'intégration des contractuels, Marchés publics (fournitures et services, travaux et prestations, maîtrise d'œuvre), Management de proximité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Formation aux gestes de premiers secours, gestes et postures, habilitations électriques, etc.
- Formation des assistants de prévention
- Contribution au développement durable selon l'objet de la formation
- Prise en compte des clauses sociales et environnementales dans les marchés



Gouvernance

- Toutes les directions sont associées pour la remontée des besoins et le suivi est réalisé en lien avec les entretiens individuels. Un référent formation (correspondant RH souvent) est le lien entre les directions et l'Unité développement des compétences
- CNFPT, CDG, organismes de formations

FAVORISER LA COHÉSION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Une politique de prévention permet d'identifier les risques professionnels (physique, psychologiques, batimentaires) et anticiper toute forme d'action permettant de préserver la santé et la sécurité des agents tant sur le champs individuel que collectif. Parmi les risques sur lesquels la collectivité souhaite agir, les risques psychosociaux font l'objet d'une attention particulière car ils sont multifactoriels et sont le reflet de notre organisation du travail. Une enquête pour l'ensemble des agents a permis d'identifier les causes principales de risques psychosociaux et nous permet d'agir sur le bien-être au travail de nos agents et de fait, sur la qualité du service rendu

à nos usagers. Pour ce faire, des moyens (humains et financiers) ont été déployés pour travailler ces thématiques d'amélioration de la qualité de vie au travail : 5 postes de Conseillers en prévention des risques professionnels ; 2 médecins du travail et 2 assistantes sociales du personnel. Viennent également en soutien et en accompagnement actifs de cette politique de Prévention, les membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail. Depuis le 1er juin 2025, une psychologue du travail et une chargée d'accompagnement professionnel ont été recrutées au sein de la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Connaître l'institution et développer une culture commune
- Favoriser la cohésion dans l'institution
- Garantir le bien-être au travail
- Améliorer la prévention des risques
- Favoriser l'équilibre entre travail et vie personnelle
- Identifier et prévenir les risques psychosociaux

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Indicateurs de suivi

- Absentéisme compressible : maladie ordinaire, accidents de travail, trajet et maladie professionnelle.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	4,20 %	4,81 %	5,3 %	9,15 %	4,32 %	6,46 %

- Turnover

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires ou stagiaires	7,93 %	8,6 %	7,44 %	7,31 %	6,60 %	6,46 %
Contractuels indiciaires mensualisés	37,28 %	37,04 %	16,74 %	28,6 %	18,94 %	15,15 %

- Kilométrage réalisé dans le cadre professionnel et remboursé en frais de déplacement avec voiture personnelle

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Km	329 004	267 144	296 136	358 510	358 615	311 668

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Présentation des modes de transports doux lors de l'accueil collectif des nouveaux arrivants
- Mise en place pérenne du télétravail



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Disponibilité de l'information dans l'intranet



Société de la connaissance

- Connaissance des métiers de l'Institution
- Accompagnement des cadres pour aller vers un management durable



Cohésion sociale et solidarité

- Des temps conviviaux pour créer du lien, favoriser les échanges et la transversalité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Suivi des agents exposés à des risques
- Actions de prévention des risques



Consommation et production durables

- Les repas de certains accueils d'agents ont été réalisés par des ESAT
- Matériel pour les aménagements de postes de travail - marché public avec clause environnementale



Gouvernance

- Objectif de proposer une formation sur les risques psychosociaux aux membres de la F3SCT, base d'un travail de définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail

AMÉLIORATION CONTINUE

La collectivité veille à proposer diverses actions permettant de développer le lien entre agents, l'intégration dans la collectivité et la bonne diffusion de l'information :

- Accueil des nouveaux arrivants (parcours "j'entre en poste" et "j'accueille un agent" revisités) ;
- Bulletin d'informations du Personnel (BIP), site intranet (Intr@74) ;
- Participation à des événements sportifs et culturels (Réseau de correspondants RH, réseau des assistants de prévention) ;
- Ouverture de l'offre de services de la Mission d'Accompagnement managérial à tous les agents : accompagnements collectifs, cafés, conférences inspirantes, ateliers sur la coopération, ateliers sur l'outil DISC "mieux communiquer et mieux travailler ensemble" ;
- Mise en place des ateliers du management, avec une nouvelle thématique sur "Construire la cadre de mon équipe" au service de l'amélioration de la cohésion et des relations interpersonnelles du collectif de travail ;
- Dispositif annuel de formation au management de proximité des routes ;
- Accompagnement de directions et du Comité des Directeurs en ateliers d'intelligence collective portant sur la Fresque du Climat ;
- Accompagnement de 18 actions de team-building au sein du Département : 650 agents concernés toutes directions confondues ;
- Accompagnement de 24 actions de team-building depuis 2023, dont 18 en 2023 pour 630 agents et 6 en 2024 pour 263 agents ;
- Co-développement : séance de découverte proposée à tous les nouveaux encadrants depuis 2022 et groupe pérenne sur inscriptions pour tous les encadrants ;
- Déploiement du projet d'administration visant à rendre l'administration plus humaine, moderne, efficace.

MIEUX ACHETER/RECONDITIONNER/REVENDE/ RÉPARER OU VALORISER DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RÉFORMÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

3^e Commission – Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Les équipements informatiques sont renouvelés régulièrement (1/5 du parc d'ordinateurs par an), afin notamment, d'adapter le matériel aux évolutions des logiciels. Les équipements réformés sont de qualité professionnelle et peuvent répondre aux besoins de petites entreprises, d'associations ou de particuliers. Ainsi, un marché réservé (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs

handicapés ou défavorisés) de collecte et de reconditionnement des équipements réformés a été passé avec une entreprise adaptée locale (AfB). Relevant des pratiques du Green IT, ce marché vise à donner une seconde vie aux équipements informatiques ou à garantir un démantèlement et une valorisation matière optimale des équipements non reconditionnables.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire l'impact environnemental de la fin de vie des équipements informatiques réformés (GES et polluant) en augmentant la durée de vie et en ayant une traçabilité du devenir des équipements enlevés
- Réduire la consommation de matières premières (terres rares)
- Réduire les pollutions liées à la fabrication, au transport et à la destruction de matériel informatique
- Favoriser le développement d'une entreprise locale et l'emploi de personnes en situation de handicap (FIPHFP)
- Favoriser l'acquisition de matériel de qualité professionnel à prix réduit pour les particuliers, associations, écoles, PME...

SUIVI

Direction référente

Direction des Systèmes d'Information - Service Production, Unité Support, Unité Collège

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Nombre de matériels collectés en 2024 : 2 325 soit 14 tonnes

Nombre de matériels reconditionnés : 738 soit 1 tonne

Taux de reconditionnement:

Écrans: 25%, PC portables : 37%,
PC fixes : 17%, Téléphones mobiles : 9%,

Autres matériels (matériels réseau, disques durs, fax, onduleurs, scanners, vidéo projecteurs): 55%.

Matériels recyclés : 13 tonnes.

COÛT DE L'ACTION

Marché de revalorisation

	Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Perspectives dépenses 2025
Département	15 990 € TTC	2 537 € TTC	15 000 € TTC
Collèges	2 668 € TTC	2 400 € TTC	3 000 € TTC

Marché de réparation des tablettes

	Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Perspectives dépenses 2025
Réparation	2 360 € TTC	2 029 € TTC	4 000 € TTC
Renouvellement	207 858 € TTC	259 155 € TTC	240 000 € TTC

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et une production durables

- Prolongation de la durée de vie des équipements informatiques
- Revente à prix attractifs de matériel professionnel garanti
- Attribution du marché tenant compte d'un critère coût de déplacement



Développement socio-économique

- Remise en circulation de matériel pour alimenter le marché de l'équipement informatique. Réduit la production d'équipement neuf et répond à une demande



Changement climatique et énergies

- Réduction des impacts GES liés à la fin de vie des équipements



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances d'enlèvement du matériel



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Economie de terres rares (extraction, transport, transformation) lors de l'acquisition du matériel d'occasion par un tiers



Cohésion sociale et solidarité

- Marché réservé à des entreprises adaptées - emploi de personnes en situation de handicap (66 % des effectifs d'AfB)



Gouvernance interne et territoriale

- Organisation de vente à destination du personnel avec l'appui du PRH
- Évaluation sur l'emploi de personnes en situation de handicap avec le PRH (FIPHFP)
- Évaluation de l'impact GES avec le Service Développement Durable et l'entreprise AfB

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

552 tablettes renouvelées à destination des collèges. Grâce à la filière inclusive et solidaire, le département a mis à disposition des tablettes en fin de cycle pour être recyclées et redéployées dans le cadre du plan départemental inclusion numérique. Ce projet a été co-construit avec la DIEH.

En 2025 :

Introduire les critères suivants dans nos marchés d'acquisition de matériel et réaliser le suivi de nos acquisitions de matériels :

- Demander une certification écologique à nos fournisseurs de matériels: TCO Certifiée, EPEAT (Gold, Silver, Bronze), Energy Star Indicateurs:

- pourcentage matériaux recyclés, empreinte carbone de fabrication (kg CO₂e),
- type et nombre de certifications obtenues.

- Introduire la notion de réparabilité : facilité à remplacer des pièces (batterie, disque, écran...)
- Introduire la notion de modularité : composant facilement échangeable
- Évaluer la disponibilité des pièces détachées : pendant 5 ans min.
- Indicateurs:
 - Indice de réparabilité (en France, de 1 à 10),
 - Durée de disponibilité des pièces (en années),
 - Durée de garantie constructeur (en années).
- Évaluer la durée de vie du matériel et son amortissement via l'outil ITSM

DÉPLOYER LES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution Moyens logistiques

3^e Commission – Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département s'engage à réduire l'impact environnemental du numérique en accompagnant les agents à l'utilisation des outils mis à disposition par la Direction des Systèmes d'Information. À travers ces actions, le Département tend vers la sobriété numérique. Celle-ci consiste en une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique en limitant ses usages. La consommation d'énergie du numérique est exponentielle : elle augmente de 8 % par an.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire l'empreinte numérique via ces outils collaboratifs : A titre d'exemple le poids moyen d'un email avec texte simple (sans pièce jointe) pèse généralement 0,3 Mo (mégaoctets) et émet environ 5,7 g de CO₂, contre 0,02 Mo et environ 0,38 g de CO₂, avec Microsoft Teams chat
- Sensibiliser les utilisateurs à l'impression écoresponsable en publiant des indicateurs, sur l'utilisation des copieurs par direction
- Nettoyer les boîtes de messagerie et le serveur de façon à limiter l'expansion des espaces de stockage
- Poursuivre le déploiement de la solution de signature électronique et accompagner nos partenaires dans leurs démarches dématérialisées

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction des Systèmes d'information
DGA Développement Durable et Attractivité du Département /
Unité Communication Interne

Documents de référence

- Guide de la sobriété numérique de l'ADEME
- Feuille de route numérique et environnement – Ministère chargé de l'Environnement
- Documents stockés pour les partages : 3 To (51 To en 2023)

Indicateurs de suivi

- Courriers stockés sur les serveurs de messagerie électronique : 5,5 To (5,2To en 2023)
- Taux de personnes formées à la sobriété numérique par direction
- Nombre d'impressions par direction et par format (couleur, recto verso)

COÛT DE L'ACTION

	Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
Fonct.	softphonie/XIVO : 68 308 € GoFast : 113 325 €	sophtfonie/XIVO : 67 400 € GoFast : 146 00 €
Invest.	GoFast : 18 870 €	

Si le Département continue sur la même trajectoire, le numérique sera responsable d'ici 2025 de 8 % des émissions mondiales, soit autant que la flotte de camions dans le monde. Le service Communication Interne accompagne cette initiative au travers d'actions de communication dont l'objectif, à terme, est de créer une culture plus responsable en matière de pratiques numériques au sein de l'institution.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique

- Réduction de l'empreinte carbone relative au stockage des données, au transfert de ces dernières dans les moyens de communication



Transport et Mobilité

- Les outils mis à disposition permettent d'accroître les possibilités d'activité en situation de télétravail pour les agents et par conséquent une réduction du nombre de trajets hebdomadaires domicile-travail



Développement socio-économique

- Considération d'applications en code-libre pour le déploiement des solutions proposées
- Solution collaborative documentaire développée et commercialisée par une entreprise locale en pleine expansion



Gouvernance interne et territoriale

- Communication et actions de sensibilisation via le journal interne, publié par la Communication Interne, et l'intranet de l'institution
- Sensibilisation des participants : augmentation de la prise de conscience des agents concernant l'impact environnemental de leurs pratiques numériques quotidiennes
- Promotion de pratiques numériques responsables : Encouragement à adopter des comportements plus écoresponsables dans l'utilisation des technologies numériques
- Travaux de sensibilisation et de nettoyage des documents stockés dans les partages documentaires et les Gestions Electroniques de Documents, en collaboration avec les Archives départementales

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- Poursuite du déploiement de la softphonie sur tous les sites (suppression progressive des téléphones dans les bureaux)
- Élimination de 71 serveurs obsolètes

En 2025 :

- Étude à mener sur les possibilités de mesure de la durée de vie des matériels avec l'outil ITSM pour challenger nos fournisseurs
- Étude à mener sur les possibilités de mesures de la durée de vie des matériels avec l'outil ITSM, pour vérifier que les matériels sont suffisamment robustes et conformes aux préconisations de nos cahiers des charges (3 ans de garantie constructeur + 2 ans d'extension de garantie)
- Suite au remplacement de tous les copieurs depuis juin 2024, évaluer l'impact en terme de consommables et optimiser le nombre de copieurs nécessaires dans les services
- Poursuivre l'optimisation des déplacements des agents de la DSI, en mutualisant les livraisons de matériels informatiques et téléphoniques. Cette optimisation est un enjeu important et sera traitée via l'outil ITSM et le regroupement des supports téléphoniques et informatiques
- Poursuivre le suivi et l'élimination des serveurs obsolètes
- Intégrer dans les marchés d'acquisition de logiciels des critères et les coûts induits liés aux achats et à la maintenance des matériels nécessaires

MODERNISER ET RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'ADMINISTRATION : LA DÉMATÉRIALISATION

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les changements rapides du numérique permettent aux collectivités d'envisager les relations avec les administrés de manière dématérialisée, centralisée et cohérente avec en ligne de mire le "dites-le nous qu'une seule fois". La transformation numérique permet également aux administrations de s'armer d'outils pour simplifier ses modes de fonctionnement, adapter ses réponses sur le terrain, et piloter plus finement ses actions. L'émergence de ces nouveaux outils permet de diminuer drastiquement le recours au papier, de limiter les envois de mails et viser ainsi la sobriété numérique et le respect des contraintes environnementales. En 2024, le Conseil départemental a poursuivi ses travaux sur le développement de la dématérialisation, la gestion nu-

mérique de la relation usagers et la mise en œuvre d'outils pour simplifier les pratiques internes. La collectivité a par ailleurs intégré à son plan de sobriété énergétique un volet sur la sobriété numérique, avec l'organisation d'une journée de nettoyage numérique, visant à supprimer les fichiers doublons des serveurs de toutes les directions et nettoyer les boîtes mails.

Ces axes sont pilotés et coordonnés transversalement et ont pour ambition d'assurer l'équilibre entre dématérialisation complète, simplification, harmonisation et respect des enjeux émergents de la sobriété numérique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Moderniser l'organisation et le fonctionnement des services : partager, mutualiser, sécuriser, rationaliser les procédures
- Diminuer le recours à l'instruction des dossiers papiers
- Simplifier les procédures
- Dématérialiser et centraliser le pilotage de l'activité
- Disposer d'une vision transversale et consolidée des usagers
- Sensibiliser à la sobriété numérique

SUIVI

Direction référente

Direction de la Transformation et de l'Innovation, en charge de la direction fonctionnelle des projets numériques transverses à la collectivité - en étroite collaboration avec la DSI et les directions métiers.

Indicateurs de suivi

- 1 projet de déploiement d'un nouvel outil de gestion des subventions (portail AIDEN)
- Plus de 100 agents formés à l'utilisation du nouvel outil
- Pilotage / accompagnement de plusieurs projets numériques transverses (signature électronique, Microsoft 365)
- 5 agents référents de la DTI, responsables du pilotage fonctionnel et largement impliqués dans les projets numériques

AMÉLIORATION CONTINUE

Les projets numériques transverses ont vocation à dématérialiser les modes de fonctionnement, mais aussi à faciliter le quotidien des agents et des usagers. La perception de ces projets par les usagers finaux est au cœur des préoccupations et l'accompagnement au changement est un point central dans leur conduite. Ils sont directement liés à une approche qualité, car ils impactent généralement les processus et font évoluer les procédures. C'est alors l'occasion de formaliser son activité et parfois de questionner l'organisation du travail.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Mise à disposition d'un outil de partage et de travail collaboratif pour tout le Département, en vue de limiter le stockage de versions et de faciliter les collaborations numériques entre les directions, et engagement d'une réflexion stratégique pour optimiser l'usage et le recours à ce type d'outil
- Déploiement d'un nouvel outil de gestion des subventions, permettant le dépôt et l'instruction dématérialisés des demandes



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Mise en place d'un outil d'alerte de gestion de crise en vue de la prévention et gestion des risques



Consommation et production durables

- Mise en place d'un système d'archivage électronique, pour limiter les stocks de dossiers papier et libérer de l'espace physique
- Contribution à l'élargissement du périmètre des usages de la signature électronique, en vue de limiter l'impression de documents
- Mise en œuvre du "challenge cleaning day", pour supprimer des données en doublon sur nos serveurs

PROJET D'ADMINISTRATION : POUR UNE ADMINISTRATION PLUS HUMAINE, PLUS MODERNE, PLUS EFFICACE ET PLUS ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Le Département a lancé depuis 2023 son projet d'administration, pour une administration plus humaine, plus moderne, plus efficace et plus respectueuse de l'environnement. Il est composé de 8 projets structurants et transverses à l'administration. Ces 8 projets ont été lancés en 2024 et sont portés par les agents ambassadeurs du projet d'administration.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Expérimenter, explorer et co-construire l'innovation publique (Projet Inno Lab)
- Partager, connecter et améliorer l'accueil usagers (Projet Accueil 360°)
- Favoriser le bien-être des agents et la qualité de vie au travail (Projet Mieux-être et engagement)
- Obtenir des réponses rapides, fiables et adaptées aux besoins des agents (Projet Support de proximité)
- Concevoir des outils et des méthodes pour harmoniser les processus (Projet Formaliser pour simplifier)
- S'engager collectivement pour réduire notre impact environnemental (Projet Mission décarbonation)
- Appréhender son environnement pour conjuguer bien-être et efficacité (Projet Partie d'un tout)
- Bien accueillir pour bien intégrer les nouveaux arrivants (Projet Atterrissage maîtrisé)

SUIVI

Direction référente

Direction de la Transformation et de l'Innovation

Document de référence

- Page intranet du projet d'administration

Indicateurs de suivi

- Nombre de livrables pour chaque projet
- Nombre d'ambassadeurs impliqués dans les équipes projet
- Nombre d'expérimentation menées
- Nombre d'agents impactés

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024 :

- 45 ambassadeurs du projet d'administration impliqués dans les projets
 - 8 projets en cours de réalisation
 - 1 lettre de mission pour chacun des agents ambassadeurs
 - Des livrables prévus pour l'année 2025

Le projet d'administration s'est également traduit par l'élaboration d'une charte des engagements, grâce aux travaux de 150 agents volontaires. Elle a été visée par l'ensemble des agents du Département et le sera par tous les nouveaux arrivants. Elle met en avant 4 engagements prioritaires : la solidarité, la coopération, l'amélioration continue et la convivialité.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Créer une dynamique collective sur les actions visant à réduire l'empreinte carbone de l'administration
- Responsabiliser chaque Direction/services/agents sur sa capacité à agir à son niveau pour que les actions des uns impactent et inspirent positivement les autres
- Promouvoir les projets de réduction des gaz à effets de serre de l'administration



Société de la connaissance

- Proposer une boîte à outils de formalisation des processus pour uniformiser les pratiques
- Proposer un dispositif d'accompagnement à la simplification à l'usage des services
- Cartographier et simplifier les grands processus transversaux
- Offrir des réponses plus rapides et plus claires, adaptées aux besoins des agents
- Rapprocher les fonctions supports des agents, au service des Directions opérationnelles, pour plus d'échanges et de proximité
- Favoriser l'innovation interne par l'exploration et l'expérimentation des meilleures pratiques et idées innovantes
- Étudier les besoins des usagers en facilitant l'adoption de méthodes de co-construction et d'intelligence collective



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser la transversalité et la collaboration entre pairs
- Identifier qui fait quoi et comprendre les missions quotidiennes de ses interlocuteurs
- Favoriser la mobilité interne
- Encourager le tutorat et le tutorat pour les emplois spécifiques
- Favoriser le bien-être de l'agent dès sa prise de poste
- Disposer de bases de connaissance communes propres à l'institution et aux métiers
- Rendre le nouvel arrivant opérationnel plus rapidement
- Favoriser l'appartenance à une identité collective



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Créer un environnement de travail sain, propice au bien-être des agents
- Partager des moments de convivialité et favoriser les interactions au sein d'une même équipe comme au sein de l'administration
- Améliorer et moderniser l'accueil des usagers au sein du Département de la Haute-Savoie
- Créer un environnement accueillant et accessible, favorisant une interaction fluide entre les usagers et les services du Département, que ce soit par l'accueil physique, numérique ou téléphonique
- Faire évoluer les outils et les portails usagers pour favoriser les démarches en ligne et optimiser les opérations internes



Gouvernance

- Définir une vision commune par la concertation auprès des agents
- Constituer des équipes pluridisciplinaires
- Optimiser les processus internes à la promotion de l'innovation, en passant par l'amélioration des relations avec les usagers

ACHETER DURABLEMENT EN FAVORISANT DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT, SOCIALEMENT ÉQUITABLES ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

La création de la Direction de l'Achat et de la Commande Publique (DACP) au 1^{er} septembre 2024, puis sa mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} février 2025, a pour objectif de centraliser les achats, améliorer et sécuriser les processus de commande publique, tout en adoptant une vision stratégique et responsable grâce à un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) prévu pour 2025.

Une gouvernance dédiée et une programmation annuelle des achats renforceront la maîtrise des besoins et la mutualisation, favorisant une optimisation des coûts et de la performance des fournisseurs.

La Direction doit ainsi identifier des pistes d'efficacité économique, grâce notamment à la formalisation d'une politique

d'achat pour la collectivité ainsi qu'à la gestion directe de certains dossiers d'achats stratégiques. Cette réorganisation inclut un accompagnement des agents via des formations et des outils adaptés pour développer leurs compétences, promouvoir l'innovation, et sécuriser les procédures juridiques de la collectivité.

Occupant une place importante dans l'économie nationale (entre 13 % et 20 % du PIB en moyenne), les achats publics sont un puissant levier pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Aussi, la DACP poursuit l'objectif majeur d'élaborer et de mettre en œuvre le SPASER du Département, outil précieux pour la conduite d'une politique de transition écologique et solidaire ambitieuse au service de la collectivité et du territoire haut-savoyard.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Piloter la politique et les stratégies d'achat
- Faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique
- Accompagner les directions en matière de clauses et de critères environnementaux et sociaux
- Encourager l'achat responsable et durable

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction de l'Achat et de la Commande Publique

Documents de référence

- Code de la Commande Publique
- Loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte
- Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience)
- Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE)
- Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (PNAD)
- Guide interne de l'achat public (en cours de finalisation)
- Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables du département (SPASER) (en cours d'élaboration)

Indicateurs de suivi

- Indicateurs du SPASER (une fois adopté)
- Nombre de marchés avec des clauses sociales et environnementales et montants associés
- Nombre de marchés réservés et montants associés

AMÉLIORATION CONTINUE

- Formation et accompagnement des acheteurs publics
- Participation à la démarche globale de dématérialisation du processus achat

En 2025 :

- Mise en œuvre opérationnelle de la DACP
- Mise en place des instances de gouvernance
- Elaboration du SPASER

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité en raisonnant l'acte d'achat : produits éco-responsables, analyse cycle de vie du produit et intégration des enjeux de durabilité
- Privilégier les fournisseurs engagés dans la réduction des emballages et la réutilisation des déchets
- Faciliter l'accès aux TPE-PME pour développer les circuits courts



Société de la connaissance

- Acculturer et sensibiliser les services aux enjeux de développement durable et aux bonnes pratiques à adopter dans les achats publics
- Comprendre l'impact carbone d'un produit, d'un service
- Cartographier les achats



Cohésion sociale et solidarité

- Prendre en compte le pilier social dans l'acte d'achat
- Développer le "réflexe de recours à la clause sociale" dans les achats
- Étendre les bénéfices des clauses d'insertion à un plus grand nombre de marchés de service



Consommation et production durable

- Favoriser la transition vers des modes de production et de consommation durables en renforçant notamment les clauses environnementales dans les marchés publics
- Encourager les démarches de réemploi au sein de nos marchés (fournitures, travaux)



Gouvernance

- Création d'un comité stratégique, nouvelle instance de gouvernance de l'achat
- Création d'un club d'achats
- Réflexions collectives autour de l'élaboration du SPASER avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

SECTEUR SOCIAL

31. Dématérialiser les dossiers du Médico-Social

DÉMATÉRIALISER LES DOSSIERS DU MÉDICO-SOCIAL

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

La Direction de la Transformation Numérique s'est appuyée sur le diagnostic de son système d'information réalisé en 2022 par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour consolider et adapter sa trajectoire numérique, la définition des rôles des acteurs de la Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité ainsi que l'organisation de la maintenance.

La Direction de la Transformation Numérique réalise avec les directions métiers et la Direction des Systèmes d'Information

des projets numériques à la Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité. Elle accompagne les utilisateurs et les bénéficiaires sur les usages numériques.

Dans ce cadre, elle organise la dématérialisation de l'ensemble des dossiers du Médico-Social : numérisation de dossiers papier et mise à jour de bases des données en lien avec les projets de dématérialisation.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer et simplifier les services aux usagers
- Faciliter et simplifier le travail des agents
- Accompagner les services dans leurs actions de modernisation
- Diminuer le délais de traitement
- Sensibiliser à la sobriété numérique

SUIVI

Direction référente

DGA ASS / Direction de la Transformation Numérique en charge du service Numérique

Document de référence

- Rapport d'activité de la Direction de la Transformation Numérique
- Bilan d'activité de la cellule de numérisation

Indicateurs de suivi

- 4 000 dossiers pour la prestation de compensation du handicap (PCH)
- 12 000 dossiers IP (Informations Préoccupantes)
- 26 projets en cours inscrits au Schéma Directeur du Numérique

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Contribuer à la sobriété numérique
- Supprimer les dossiers papiers et de leur circulation



Cohésion sociale et solidarité

- Collaboration entre les équipes Médico-sociales des Pôles Médico Sociaux
- Améliorer le traitement des dossiers des usagers et offrir un service public de qualité
- Réduire les temps de traitement des demandes des usagers



Gouvernance

- Action menée en transversalité avec l'ensemble des directions de la Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la Direction des Systèmes d'Information et la Direction des Ressources Humaines

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT



2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE



2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

32. Prévenir les chutes des personnes âgées
33. Optimiser le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap
34. Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services
35. Dématérialiser les dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie
36. Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"
37. Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole - Réagir des Savoie "solidarité et accompagnement"
38. Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés
39. Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
40. Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
41. Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance
42. Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance
43. Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires
44. Lutter contre les déserts médicaux
45. Développer les bonnes pratiques en accueil familial
46. Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique
47. Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé
48. Déployer le Plan départemental Inclusion Numérique

PRÉVENIR LES CHUTES DES PERSONNES ÂGÉES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Gériatrie

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Les chutes sont une des premières causes d'entrée en dépendance, voire de mortalité chez les personnes âgées.

Le Département, en collaboration avec ses partenaires, a choisi cet axe de travail comme catalyseur de la politique de prévention à mener auprès de ce public.

Les facteurs de risque sont nombreux : inadaptation du logement, déséquilibres alimentaires, problèmes de santé...

Il est donc essentiel d'agir en amont, ou dès la première chute, afin d'éviter les dégradations rapides. Ce qui nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant autour de la personne âgée afin d'une part de limiter le risque de chute, et d'autre part de garantir un diagnostic concerté, prenant en compte toutes les dimensions de la vie de la personne âgée, lorsque la première chute est survenue.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et retarder les effets du vieillissement
- Réduire le risque de chute
- Favoriser le "Bien Vieillir"

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie 2019-2023 et Conférence des Financeurs

Indicateurs de suivi

- Extension de la plateforme sur la totalité du territoire départemental
- Progression du travail de réseaux / mise en relation de l'ensemble des acteurs
- 44 ateliers réalisés en 2023-2024 sur 35 communes et 820 inscriptions (15 participants / atelier) (482 inscriptions en 2020-2021)

COÛT DE L'ACTION

Subventions allouées en 2024

648 000 € au titre de la plateforme de chutes

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Sensibilisation des professionnels et du grand public à la problématique des chutes



Développement socio-économique

- Installation du Living Lab porté par l'association STABBI'LAB créée en 2019 visant à faire émerger les solutions de demain. L'objectif est de créer un espace dédié à l'expérimentation, au développement et à la promotion des technologies innovantes dans des domaines telles que la rééducation et la ré-autonomisation des personnes atteintes de pathologies chroniques liées au vieillissement ou en situation de handicap



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Communication à destination de jeunes seniors (55-60 ans) autour des actions existantes de prévention
- Actions de prévention dans les résidences autonomie



Cohésion sociale et solidarité

- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées



Gouvernance

- Travail départemental associant la plateforme chute du CHANGE et le service Téléalarme de la Direction de l'Autonomie pour repérer les personnes qui chutent et proposer des actions de prévention de récurrence. Ce travail s'effectue dans le cadre de la conférence des financeurs et s'appuie sur l'expérience acquise de la plateforme du CHANGE

OPTIMISER LE TRANSPORT SCOLAIRE EN FAVEUR DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental prend en charge les frais de déplacement des élèves ou étudiants en situation de handicap.

492 élèves sont concernés en Haute-Savoie et sont répartis suivant les 3 modalités de prises en charges décrites ci-après :

- 16 élèves bénéficient du remboursement de leur abonnement de bus ainsi que celui d'un accompagnateur ;
- 102 élèves bénéficient du remboursement des indemnités kilométriques effectuées avec le véhicule familial (1 € le km) ;
- 374 (dont groupage de 30 élèves) élèves bénéficient de la prise en charge des frais de transports effectués par un transporteur (taxis ; VTC ; ambulanciers).

Par délibération du 25 mai 2020, un protocole d'accord a été conclu avec la Chambre Syndicale des Artisans Taxis 74 (CSAT

74) et le Département pour une durée de 3 ans, servant de référence à la contractualisation entre les familles et les transporteurs.

Un règlement départemental des modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap visant à actualiser les modes de fonctionnement a également été rédigé.

Ces deux documents ont fait l'objet d'une évolution et d'une actualisation en 2023 (délibération du 26 juin 2023). Un nouveau protocole est intervenu avec la profession dont l'axe fort est de poursuivre l'effort de groupage des élèves de manière à rationaliser les coûts.

L'objectif global de la démarche vise à mieux organiser les transports de ces élèves et de favoriser le groupage.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Optimiser les coûts et rationaliser l'organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap
- Développer le groupage
- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap

Depuis la rentrée 2021, le Département a acquis une application de badgeage ayant pour objectif de valider la prise en charge de l'élève par le transporteur via son smartphone. Cette application mobile permet un suivi administratif et financier des prises en charge simplifié et une démarche inclusive pour les jeunes concernés, détenteurs comme les autres élèves d'un titre de transport.

La mise en place de l'outil a permis de développer le groupage ou panachage, en d'autres termes la possibilité pour un taxi d'emmener plusieurs enfants pour se rendre dans leur établissement scolaire.

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Indicateurs de suivi

- Progression du nombre de groupage
- Progression du nombre d'élèves par type de prise en charge

AMÉLIORATION CONTINUE

Dans le nouveau protocole, un effort particulier du Département a été consenti sur la valorisation financière des groupages pour les transporteurs.

En outre, le contrôle auprès des transporteurs s'est accru et a abouti soit à la mise en place de courriers de rappel des engagements du protocole, soit à la rupture des engagements avec le Département.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
4 400 000 €	4 869 425 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité

- Optimisation des coûts et rationalisation de l'organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap
- Primauté de la prise en charge des frais de transports en commun (bus, tramway, train) pour l'élève et un accompagnateur



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Aider les familles qui ne peuvent pas accompagner



Gouvernance

- Travail de collaboration étroit avec la profession

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL À DES COMMERCES ET SERVICES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Le Département soutient l'initiative portée par l'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UDAPEI 74) pour établir des préconisations d'accessibilité pour les personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Ces aides permettent également d'apporter conseil et soutien aux associations membres de l'Union Départementale des Associations de

Parents de Personnes Handicapées Mentales de Haute-Savoie (UDAPEI 74), pour l'amélioration globale des conditions d'accessibilité de ces personnes au sein de la société et développer des actions de prévention qui devront s'inscrire dans les orientations du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2019-2023 ainsi que des actions concernant l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées intellectuelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Schémas de référence

- Plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018
- Schéma de l'Autonomie 2019-2023

Indicateurs de suivi

- **Actions autour de la citoyenneté** : sensibilisation d'une cinquantaine de personnes en situation de handicap aux élections européennes à la Mairie déléguée de Seynod / partage de documents FALC lors des élections législatives
- **Accès la santé** : publication du violentomètre en FALC sur le site de l'UDAPEI / relectures FALC pour des centres hospitaliers du Département / remise du 3^{ème} mammographe en bois / rédaction d'un guide de premiers secours en FALC avec l'AAPEI Epanou
- **Accès à la culture et aux activités sportives** : création de livret d'accueil au musée château d'Annecy en FALC / labellisation S3A de la Turbine / projet d'accessibilité du CDOS 74 / stands de sensibilisation à Thonon Bouge et aux mondiaux de para-tennis adapté
- **Accessibilité** : newsletter accessibilité 4 fois par an / organisation de deux commissions accessibilité / diagnostic accessibilité de l'Etage (tiers lieu jeunesse à St Julien en Genevois) et de la salle de spectacle Le brise-glace à Annecy / collaboration au projet de création d'un parc inclusif à Annecy
- **Sensibilisation au handicap** : création de 5 mallettes pédagogiques supplémentaires de sensibilisation à la différence et au handicap pour des écoles ou centres de loisirs / organisation de 22 séances de sensibilisation au handicap intellectuel pour le grand public
- **Formation** : 78 personnes formées au FALC / 63 personnes formées au handicap intellectuel / formation des chauffeurs de bus d'AlpBus (St Pierre en Faucigny)

COÛT DE L'ACTION

Subvention allouée en 2022	Dépenses réalisées en 2023	Dépenses inscrites au BP 2024
55 000 €	60 000 €	60 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap mental dans les services et les commerces



Cohésion sociale et solidarité

- Autonomie et inclusion des personnes en situation de handicap mental

DÉMATÉRIALISER LES DOSSIERS D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental peut octroyer des aides aux personnes en perte d'autonomie afin d'améliorer leur prise en charge et favoriser leur maintien à domicile.

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Il y a deux APA : à domicile et en établissement.

Afin de réduire les délais et pour une fluidité de traitement

des demandes, la Direction de l'Autonomie a mis en place la dématérialisation des dossiers d'APA à domicile fin 2022.

Puis, en mars 2023, la dématérialisation des dossiers d'APA en établissement a été mise en place.

Au 31 décembre 2024, on dénombre 9 960 bénéficiaires APA à domicile et 4 469 bénéficiaires de l'APA en établissement. La dématérialisation des dossiers de prestation de compensation du handicap était prévue fin 2024. La mise en œuvre a été reportée à janvier 2025 suite à des évolutions du logiciel métier SOLIS n'ayant pu être mises en place avant.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticipation en vue de la mise en place du Système unique pour l'APA au niveau national
- Diminution du délai de traitement
- Fluidité et simplification des procédures

SUIVI

Direction référente

Direction de l'Autonomie

Document de référence

Règlement départemental d'Aide Sociale

Indicateurs de suivi

- 14 500 dossiers APA
- Extension de la dématérialisation aux dossiers de prestation de compensation du handicap en 2025

AMÉLIORATION CONTINUE

- Amélioration des processus et actualisation des procédures
- Mise en application au 1^{er} octobre 2023 du décret en Conseil d'Etat relatif aux modalités de présentation de la demande d'APA. La demande d'APA à domicile se fait désormais au moyen d'un CERFA unique. Un nouveau dossier d'APA en établissement a également été constitué
- Destruction des dossiers papier en 2024

COÛT DE L'ACTION

Réalisée avec les moyens humains Direction de l'Autonomie, Direction de la Transformation Numérique et Direction des Systèmes d'Information

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et ressources naturelles

- Suppression du dossier papier à la faveur du numérique
- Gain de place dans les locaux



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer le traitement des dossiers des usagers et offrir un service public de qualité



Gouvernance

- Travail en transversalité entre la Direction de l'Autonomie, les services autonomie des Directions Territoriales et le Service Financier de l'Action Sociale (test, formation des professionnels...)

FAVORISER LA REMOBILISATION ET L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN PROPOSANT DES PARCOURS "INNOVANTS"

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Chaque bénéficiaire du RSA a son propre parcours et se trouve plus ou moins éloigné de l'emploi. La diversité des situations nécessite d'adapter l'accompagnement socio-professionnel au profil et aux besoins de chacun. C'est l'objet des contrats aidés co-financés de manière volontariste par le Département au côté de l'État. Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et un rythme adapté. Ces contrats aidés doivent permettre d'acquérir expériences et qualifications pour rebondir vers l'emploi. Ils peuvent concerner d'autres publics que les allocataires du RSA.

La Haute-Savoie est un territoire dynamique en termes d'emploi mais la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi est rendue parfois difficile par l'inadaptation des formations, voire

la non-qualification de certains bénéficiaires du RSA, la reprise d'emploi étant très largement conditionnée par des savoir-faire mais aussi des savoir-être. Accompagner les bénéficiaires du RSA en tenant compte de leurs difficultés mais surtout de leur projet permet des parcours gradués visant l'accès à la formation et l'emploi.

Partant d'un diagnostic, l'accompagnement se poursuit selon les besoins par des parcours personnalisés prenant en compte différentes problématiques (santé, mobilité, formation, emploi...).

Le Parcours Santé Employabilité, le parcours Travailleurs Non-Salariés (TNS) et les Parcours coordonnés Rénovés "remobilisation", "équilibré" ou "renforcé" permettent de soutenir la résolution des difficultés et ainsi favoriser le retour à l'emploi.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Utiliser les différents types de contrats aidés (PEC, CDDI) et la diversité d'employeurs pour apporter une réponse adaptée au profil et au parcours d'insertion de chaque bénéficiaire
- Améliorer l'accès à la formation des personnes engagées en contrat aidé afin de favoriser l'accès ultérieur aux emplois de droit commun
- Améliorer la qualification des bénéficiaires RSA :
 - Savoirs de base
 - Formations offrant des opportunités d'emploi en lien avec les métiers en tension

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

- 470 CDDI et 18 PEC ont été cofinancés par le Département pour des bénéficiaires du RSA en 2024, des objectifs réajustés à 570 CDDI et 40 PEC pour l'année 2025.
- Parcours coordonnés renforcés (PCR) : 1 188 allocataires du RSA ont été accompagnés en 2024. Sur les 711 personnes sorties du dispositif en 2024, 280, soit 39 % ont retrouvé un emploi ou une formation qualifiante. Objectif 2025 : réalisation d'environ 1 200 parcours.
- Parcours Santé Employabilité Activité (PSEA) : sur les dossiers fermés en 2024, soit près de 318 :
 - 45 % d'obtention en cours de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
 - 15 % de retours à l'emploi ou en formation.
- Parcours Travailleurs Non-Salariés (TNS) : Depuis la fin d'année 2023, 200 parcours par an sont proposés et près de 55% de sorties du RSA sont relevées.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Au sein des SIAE, définition d'axes de développement des actions de formation au sein du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)
- Hors-SIAE : le prescripteur s'assure de l'effectivité de la mise en place d'un plan de formation et/ou de professionnalisation dans le cadre du contrat aidé



Développement socio-économique

- Développement d'un tutorat favorisant l'accès à l'emploi



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : État, Conseil régional, Pôle Emploi, Prescripteurs de la formation professionnelle, Partenaires retenus après mise en concurrence. Employeurs du secteur non marchand pour les PEC et les SIAE pour les CDDI, MLJ, Cap Emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé "Parcours coordonnés"

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
Contrats aidés (PEC et CDDI) : 1 349 494 €	Contrats aidés (PEC et CDDI): 1 680 000 €
Parcours coordonnés : 852 000 €	Parcours Coordonnés : 810 000 €
PSEA : 210 958 €	PSEA : 500 000 €
Parcours Travailleurs Non-Salariés (TNS) : 180 000 €	Parcours Travailleurs Non-Salariés (TNS) : 400 000 €

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) DU SECTEUR AGRICOLE - REAGIR DES SAVOIE "SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT"

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans un monde agricole en pleine mutation, les exploitants sont confrontés à des problèmes d'origines multiples. Depuis plusieurs années, les Départements de Savoie et de Haute-Savoie travaillent en partenariat avec la MSA des Alpes du Nord dans le cadre de conventions afin de soutenir les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

Au-delà de l'attribution du RSA par les deux Départements, le dispositif "REAGIR des Savoie" vise à sortir des exploitants de leur situation de fragilité (économique, familiale, sociale, de santé) en s'appuyant sur un réseau d'acteurs. Ce dispositif s'inscrit aussi dans une démarche de prévention des

risques de bascule dans le dispositif du RSA. Ainsi, après détection par la MSA et les Directions Départementales des Territoires, la MSA et la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc apportent un accompagnement large aux exploitants : évaluation et accompagnement social, conseil budgétaire, conseil santé, évaluation et accompagnement technique et économique, soutien psychologique, ainsi qu'un accompagnement renforcé, individuel et/ou collectif, qui suppose une démarche active et participative de la part des exploitants agricoles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Détecter de manière précoce les situations de fragilité (MSA, DDT)
- Apporter une écoute (accueil téléphonique) et une réponse coordonnée (MMSA, DDT)
- Soutenir, accompagner et conseiller les exploitants (MSA, Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

99 personnes ont été accompagnées par le service social de la MSA (107 en 2023) :

- dont 77 dans le cadre des commissions RSA (85 en 2023) ;
- dont 22 dans le cadre des comités techniques REAGIR des Savoie (22 en 2023).

La commission RSA et le comité technique REAGIR se sont réunis 6 fois en 2024.

AMELIORATION CONTINUE

La MSA continue à :

- Assurer un accompagnement social des bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés agricoles et, à titre exceptionnel, des salariés agricoles nécessitant un accompagnement spécifique, en coordination avec les services du Département en charge du suivi du droit et à la dynamique du parcours d'insertion
- À coordonner un processus d'accompagnement individuel et global, économique et social dans la démarche "Réagir Solidarité et accompagnement des Savoie"

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Perspectives dépenses pour 2025
40 000 €	40 000 €	40 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Montée en connaissance des techniciens, conseillers et travailleurs sociaux sur les problématiques d'origines diverses rencontrées par les exploitants agricoles



Cohésion sociale et solidarité

- Accompagnement adapté de l'agriculteur pour le sortir de l'isolement, identifier les problèmes sociaux et familiaux, les difficultés économiques, les difficultés d'adaptation face au changement



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé et mise en place d'un accompagnement psychologique de l'agriculteur et de sa famille si besoin



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : la MSA des Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc, les Départements de Savoie et Haute-Savoie, les Directions départementales des Territoires Savoie et Haute-Savoie

FAVORISER L'ACCÈS DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) À DES MOYENS DE DÉPLACEMENT ADAPTÉS

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département développe, en partenariat avec WIMO OV et Roule&Co, des actions visant à soutenir l'accès à une mobilité durable des bénéficiaires du RSA, des jeunes de 18 à 25 ans et des publics en insertion. Ces associations proposent des locations de véhicules : scooters, voitures, vélos ou vélos électriques pour soutenir le retour à l'emploi ou à la formation des publics en insertion, des sessions d'apprentissage du vélo dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des ateliers mobilité ainsi que des diagnostics mobilité pour toute personne accompagnée. De plus, par le

biais du FDPI (Fonds Départemental Parcours Inclusion), le Service Inclusion Sociale Emploi soutient les démarches d'insertion nécessitant un déplacement.

En 2021, la flotte de véhicules disponibles à la location chez WIMO OV a été complétée par deux voitures sans permis qui ont été financées par le Département. Cette offre complémentaire vise à toucher un nouveau public, notamment des femmes isolées avec enfants ou des personnes travaillant dans le domaine de l'aide à la personne.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux publics en insertion de se déplacer pour effectuer toutes les démarches liées à leur parcours d'insertion (accès aux droits, formation, soins, recrutement, etc.) et faciliter leur projet d'insertion en s'inscrivant dans une mobilité durable et en évitant la précarité énergétique.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme départemental d'insertion par l'emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

Pour WIMO OV :

- 383 accompagnements mobilité dont 121 RSA (857 dont 186 RSA en 2023).
- Des ateliers mobilité avec 143 participants dont 20 RSA (206 dont 45 RSA en 2023).
- Des sessions Code renforcé avec 11 participants (24 en 2023).
- 12 personnes ont intégré l'auto-école sociale (78 en 2023).
- 46 personnes ont loué un véhicule dont 11 RSA (56 dont 8 RSA en 2023).

Pour Roule&Co :

1 session a été organisée en 2024 :

- du 24/06/24 au 05/07/2024 : 10 personnes (parmi elles 3 personnes salariées de l'entreprise d'insertion Saint Vincent) dont aucun bénéficiaire du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école de 1h30, soit 15 heures.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025 :

Pour WIMO OV :

- Conduire 4 ateliers mobilité de 3 heures (soit 1 par territoire) à destination des partenaires, associant 32 à 40 participants
- Proposer des diagnostics mobilité et d'accompagnement à la mise en place de solutions comprenant des tests mobilité qui concerneront près de 500 personnes dont 50% de bénéficiaires du RSA (BrSa) et 30% de jeunes
- Animer 15 ateliers mobilité thématiques à destination des publics pour 5 à 12 personnes avec 25 % de BrSa et 40 % de jeunes
- Mettre à disposition des véhicules à la location sur les 4 territoires pour un prévisionnel de 60 personnes dont 25% de BrSa et 20% de jeunes

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Perspectives dépenses 2025
Pour Roule&Co : 4 100 €	Pour Wimoov : 60 000 €
Pour Wimoov : 120 000 €	

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Le service de location de véhicules est une offre de mise à disposition de moyens mutualisés pour les publics en difficulté (économie dite collaborative ou de la fonctionnalité)
- Roule&Co offre des prix spéciaux aux publics ayant suivi les ateliers vélo, afin qu'ils achètent un vélo d'occasion remis en état dans leur association (économie circulaire)



Société de la connaissance

- Création d'une plateforme mobilité favorisant l'utilisation des moyens de mobilité existants et soutenant le permis des publics les plus en difficulté, selon les besoins professionnels grâce à l'auto-école sociale
- Formation renforcée au code de la route de bénéficiaires du RSA et des jeunes suite à un diagnostic mobilité
- Offre d'ateliers mobilité pour les publics et les partenaires, afin de les informer et de les sensibiliser à l'offre de mobilité existante sur le territoire et de les former à son utilisation



Transport et mobilité durable

- Possibilité de louer des véhicules récents moins polluants
- Mise à disposition de vélos électriques
- Formation à la conduite du vélo en ville



Cohésion sociale et solidarité

- Identification des outils de mobilité les mieux adaptés aux besoins, capacités et situation géographique des bénéficiaires grâce à des diagnostics individuels
- Mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion pour soutenir les démarches d'insertion nécessitant un déplacement (achat scooter, vélo, abonnement transport en commun, réparation de véhicules, financement du permis, etc.)



Gouvernance

- Mise en œuvre : Conventions partenariales avec WIMO OV et Roule&Co, État (DIRECCTE, DDCS, DDT), Conseil régional, Collectivités territoriales, SNCF, ATMB

DÉVELOPPER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Intégrer des clauses sociales dans un marché du Département permet de réserver une partie de la prestation contractualisée à des publics éloignés de l'emploi (par exemple les bénéficiaires des minimas sociaux comme le RSA).

L'entreprise titulaire du marché a le choix de la modalité : embauche directe, contrats de mise à disposition (structure de l'insertion par l'activité économique, GEIQ, ...) ou sous-traitance via une structure de l'insertion par l'activité économique ou une entreprise adaptée.

Une des étapes cruciales de la démarche est de réussir à mettre en lien les entreprises avec le public qui peut en bénéficier. Pour réaliser ce lien, le Département s'est doté en in-

terne d'un poste de facilitateur de clauses sociales porté par le Service Inclusion Sociale Emploi. Son rôle est de fournir un appui technique aux donneurs d'ordre, aux entreprises, et aux partenaires emploi / formations, à tous les stades de la consultation et de l'exécution des marchés concernés pour faire des clauses sociales un levier efficace de l'insertion professionnelle des publics en insertion.

Le déploiement et la réussite des clauses sociales d'insertion dépend de la connaissance fine de l'ensemble des partenaires territoriaux et de l'impulsion de la dynamique locale. La dimension collective et territoriale de l'action est nécessaire pour qu'elle se traduise par des résultats qualitatifs.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Développer les clauses sociales et environnementales en Haute-Savoie pour réduire les inégalités sur le territoire, favoriser les circuits courts, créer des emplois non-délocalisables en encourageant l'emploi de publics en insertion et développer la formation sur les métiers liés à l'économie verte et au développement durable.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023 qui fait de l'activité et de l'emploi une priorité en privilégiant la capacité de faire de l'usager et en limitant les parcours dits en "escalier"

Indicateurs de suivi

- Marchés de la construction des collèges de Thônes, Vétraz-Montoux, Saint-Cergues
- Marché des enrobés des routes
- En 2023, 54 500 heures d'insertion ont été réalisées dont 40 250 heures sur des marchés classiques pour 114 bénéficiaires

AMÉLIORATION CONTINUE

Développer les clauses sociales au sein des marchés publics de la collectivité en s'appuyant sur les compétences internes à la collectivité et sur le facilitateur de clauses pour intégrer des clauses sociales voire environnementales. Développer la culture des clauses sociales avec les branches professionnelles et les entreprises qui répondent aux marchés, et avec les structures qui accompagnent les publics en insertion en s'appuyant sur des temps de rencontres dédiés et la mise en œuvre d'une Charte des achats clausés.

Elaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

COÛT DE L'ACTION

Perspectives de dépenses pour 2024-2025

Recrutement en août 2022 d'une chargée de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion contractuel jusqu'en août 2026

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Formation des publics en insertion sur les métiers de l'économie verte afin de préparer la transition écologique et de répondre aux besoins du marché
- Veille et animation territoriale afin d'informer sur les clauses sociales et environnementales



Développement socio-économique

- Création d'emplois non-délocalisables
- Promotion de l'économie locale en favorisant les circuits courts



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'emploi de publics en insertion



Gouvernance

- Définition des orientations stratégiques du développement des clauses sociales en lien avec les partenaires de l'emploi et les représentants des branches professionnelles
- Soutien d'acteurs publics et privés

LUTTER CONTRE LES SORTIES SÈCHES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir les droits fondamentaux des enfants ainsi qu'à assurer un parcours de formation efficace les accompagnant vers l'emploi. Dans cette perspective, l'État et le Département de la Haute-Savoie ont signé une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour une période de 3 ans (2019-2021).

L'un des volets de cette initiative nationale est l'intervention à l'attention des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). À l'approche de leur majorité, les jeunes sont très préoccupés par leur avenir et souhaitent poursuivre leur formation/scolarité pour apprendre un métier, s'engager dans la vie active et devenir autonome.

Cette action s'inscrit dorénavant dans le cadre de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Prévention de toute "sortie sèche" pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la création et la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement
- Accompagnement de jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion et d'autonomie
- Hébergement en collectif ou diffus et accompagnement social de jeunes majeurs

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction adjointe Enfance - Service Accueil des Mineurs Non Accompagnés

Documents de référence

- Convention cadre signée avec l'État en 2019 et conventions de partenariat du Département avec plusieurs opérateurs
- Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi

La Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs (CDAAJM) oriente les jeunes sur les dispositifs dédiés a examiné 154 situations dont 141 relèvent du Service Accueil des Mineurs Non Accompagnés (soit 92 %).

- 25 jeunes, essentiellement des Mineurs Non Accompagnés, ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du Service Accueil Jeunes Majeurs de la Fondation Alia créée à cet effet
- La majeure partie des jeunes a été maintenue en établissement pour un temps court de quelques mois dans l'attente, soit d'une entrée en service jeunes majeurs, soit d'une entrée dans le droit commun, afin que leur projet d'intégration puisse être poursuivi dans de bonnes conditions.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
1 286 180 €	1 286 180 €	1 286 180 € En attente de la nouvelle instruction interministérielle relative à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2025

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs en vue de leur autonomie



Développement socio-économique

- Accompagnement des adolescents pour construire leur projet professionnel et leur future insertion dans le monde du travail



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces et en les accompagnant vers l'autonomie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé dès la prise en charge au sein de la protection de l'enfance et suivi ensuite jusqu'à la sortie du dispositif jeunes majeurs



Gouvernance

- Mise en place par l'État et le Département d'une commission interinstitutionnelle chargée d'examiner les situations de jeunes arrivant à majorité en risque de sortie sèche
- La commission est mensuelle et réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire

AMÉLIORATION CONTINUE

Après une année 2021 d'expérimentation qui a démontré l'intérêt de la mise en place de ces actions permettant de lutter contre les sorties sèches de l'ASE, leur extension a été décidée. Ainsi, fin 2024, 5 opérateurs gèrent au total 71 places réparties sur le bassin annécien et la vallée de l'Arve.

L'année 2024 a permis la consolidation de ces dispositifs récents qui ont mis en exergue que la majorité reste un cap difficile à franchir pour ces jeunes sortant de l'ASE. Ainsi, leur accompagnement vers l'autonomie demeure une priorité afin de sécuriser leur insertion sociale et professionnelle.

En 2025, il est prévu la poursuite de ces actions. Ces dispositifs innovants ont préfiguré la loi du 07 février 2022 qui crée une obligation nouvelle en faveur des jeunes sortants de l'ASE. L'année 2025 sera l'occasion pour le Département de s'outiller d'un référentiel sur la question de l'accompagnement des jeunes majeurs, sur la base de l'étude réalisée en 2024 et publiée début 2025.

DÉVELOPPER LA CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET EN PROTECTION DE L'ENFANCE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance lancée en octobre 2019 par Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'État, il est proposé aux départements de s'engager dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat. Ainsi, depuis janvier 2020, 64 départements se sont engagés dans un contrat local tripartite avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'objectif de renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure

convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage en 2022 dans ce processus de contractualisation tripartite aux côtés de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur une période de 3 ans. La contractualisation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2024. Une nouvelle instruction interministérielle relative à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance verra le jour en 2025.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants en renforçant la prévention précoce
- Améliorer la situation des enfants protégés et notamment de ceux en situation de handicap
- Permettre une meilleure convergence des réponses aux besoins des enfants à protéger dans les territoires
- Diversifier l'offre d'intervention à domicile et soutenir les projets innovants

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Documents de référence

- Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024
- Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022
- Signature de 2 avenants couvrant les années 2023 et 2024

Indicateurs de suivi

- Dans le cadre de la contractualisation, l'ensemble des actions engagées tient compte d'indicateurs harmonisés au niveau national avec un niveau d'objectif cible à atteindre pour chacune des années couvertes par le contrat
- Les objectifs cibles fixés ont globalement été atteints, notamment au niveau des actions menées par la Protection Maternelle et Infantile en faveur des enfants et des familles dans le cadre de la prévention précoce (entretiens et visites pré et post-natales, bilans de santé en école maternelle, etc.)
- 20 fiches action ont été réalisées ou engagées sur les 28 prévues dans le Contrat
- Au 31 décembre 2024, 3 934 enfants bénéficiaient d'un suivi au titre de la protection de l'enfance en Haute-Savoie

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
1 739 040 €	Fin de la contractualisation en cours au 31 décembre 2024. En attente de la nouvelle instruction interministérielle relative à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2025.	En attente de la nouvelle instruction interministérielle relative à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2025.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Soutenir la parentalité et le développement de compétences parentales
- Accompagner les adolescents et jeunes majeurs dans la construction de leur projet d'autonomie



Développement socio-économique

- Développer l'attractivité des métiers du social et créer des emplois dans le domaine de la protection de l'enfance



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des mineurs et jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces
- Sécuriser le parcours des enfants et éviter les ruptures



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles : bilan de santé, prévention précoce



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance interne et externe visant à mettre en synergie différents acteurs sur le sujet de la prévention et de la protection de l'enfance :
 - en interne : DA PMI-PS, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Inclusion Sociale, Directions Territoriales
 - partenaires : Agence Régionale de Santé (ARS), Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Établissements habilités Aide Sociale à l'Enfance, Éducation Nationale, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), ENSEIS, Structures de Prévention Spécialisée et Acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance

AMÉLIORATION CONTINUE

L'année 2024 a permis la consolidation des fiches-action de la contractualisation en lien avec la DDETS et la DTARS.

L'année 2024 a ainsi été l'occasion de voir aboutir des actions phares :

- Structuration du contrôle des ESSMS avec la formation en interne de nos professionnels, la réalisation d'une première inspection-contrôle et l'élaboration d'une procédure dédiée aux événements indésirables graves.
- La montée en charge tout au long de l'année de l'activité des prestataires exerçant des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert suite à l'externalisation de 350 mesures.
- L'adoption du Référentiel de l'Intervention Éducative à domicile.
- La formation des professionnels aux Conférences familiales.

GARANTIR LE DROIT À L'EXPRESSION DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

L'un des objectifs de la Contractualisation en Prévention et Protection de l'Enfance que le Département a signé avec l'Etat et l'ARS en juin 2022 est de favoriser l'expression des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et notamment sur leur vision de l'accompagnement qui leur est proposé. Il s'agit donc de mettre en place pour ces jeunes leur droit à la participation, qui consiste à pouvoir exprimer librement leur

opinion et être écoutés, un droit considéré comme inaliénable par la Convention internationale des droits de l'enfant. L'expression de ce droit se traduit notamment par différentes propositions et actions conduites par la DEF avec les partenaires internes et externes : expression par l'art, expression scolaire, expression par le biais d'une association représentative

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser les réussites des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par la mise en place d'une cérémonie des diplômes
- Recueillir la parole des jeunes de la Protection de l'enfance afin de favoriser et garantir leur droit à l'expression dans l'optique de faire évoluer la politique publique de Protection de l'enfance (ODPE des jeunes)
- Soutenir la mise en place de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) dans le département de la Haute-Savoie

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

- Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024
- Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2022-2024

Indicateurs de suivi

- Sur 98 jeunes recensés pour l'année scolaire 2023-2024 (à partir du CAP), 91 jeunes ont été diplômés.
- Répartition par type de formation : Licence : 1 jeune ; BTS : 1 jeune ; BAC général : 6 jeunes ; BAC Technologique : 2 jeunes ; BAC PRO : 11 jeunes ; CAP : 70 jeunes ;
- Répartition par voie de formation : Voie directe : 37 jeunes ; Alternance : 54 jeunes

• Développement des activités de l'ADEPAPE sur le département de la Haute-Savoie

Démarrage des activités fin 2023 par l'élaboration de supports de communication à destination des jeunes et des partenaires. Participation active aux différentes instances portées par la DEF : Conseil de Famille, Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), ODPE des jeunes.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
10 920 €	20 800 €	20 800 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement
- Recueillir, au moment du départ de chaque jeune majeur, son avis sur l'accompagnement reçu lors de son parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance



Cohésion sociale et solidarité

- Valoriser l'engagement et le travail des jeunes de l'ASE en les félicitant au travers d'une cérémonie des diplômes
- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement
- Amener des jeunes à découvrir une activité artistique comme moyen d'expression



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance départementale autour de l'expression des jeunes de l'ASE avec les partenaires internes et externes :
- En interne : Services Enfances des 4 Directions Territoriales, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Partenaires : l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE), Etablissements et services de Protection de l'enfance, Assistants familiaux

AMÉLIORATION CONTINUE

- Présence de 90 jeunes pour la prochaine cérémonie de remise de diplômes
- Revoir la méthodologie des ateliers d'expression artistiques en sollicitant les acteurs culturels partenaires du Département pour faire découvrir l'offre culturelle les enseignements artistiques aux jeunes (cirque, musique, danse, théâtre...)
- Questionnaire aux foyers d'enfants et aux familles d'accueil pour les interroger sur leurs pratiques afin de mieux cerner les besoins en culture de ces jeunes
- Poursuite de la structuration des activités de l'association ADEPAPE avec la création de liens avec les services internes et les partenaires de la Protection de l'enfance et en agissant auprès des personnes les plus vulnérables

ASSURER LA PRÉVENTION SANTÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département de la Haute-Savoie déploie des campagnes de prévention et d'information santé d'une part dans les établissements scolaires, au travers :

- D'un bilan infirmier santé en école maternelle pour les 4 ans ;
- D'un programme d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées afin qu'un message de prévention puisse être entendu, en particulier sur les infections sexuellement transmissibles, les violences sexuelles et les grossesses non désirées. Une éducation sanitaire est également proposée aux collégiens ;
- D'un programme de vaccination dans les collèges. Le Département ayant gardé volontairement la mission de vaccination par convention avec l'Agence Régionale de Santé. Cette mission a pris fin à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce programme se déroule en 2 temps : par une information santé dans chaque classe, suivie d'une séance de vaccination gratuite avec l'accord des parents.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Accompagner les jeunes dans une réflexion sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans une approche globale de la santé sexuelle
- Informer et sensibiliser les élèves sur des thèmes de santé publique concernant la vaccination, le sommeil, le tabac
- Centre de Santé Sexuelle (ex Centres de Planification et d'Éducation Familiale / CPEF) : mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention et d'information portant sur l'éducation familiale et la sexualité, des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et des entretiens de conseil conjugal et parental
- Augmenter la couverture vaccinale contre le papillomavirus pour protéger les jeunes

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

- Convention avec l'ARS pour la vaccination
- Autorisation de l'Éducation Nationale pour les interventions en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective ainsi que des informations pour une meilleure connaissance du sommeil ou de la consommation de tabac
- Autorisation parentale pour la vaccination HPV et autres rattrapages vaccination possibles
- Convention avec les hôpitaux pour le fonctionnement des Centres de Santé Sexuel

Indicateurs de suivi

- 2 784 élèves sensibilisés à l'éducation sexuelle et à la vie affective en Centres de Santé Sexuelle
- 626 élèves vaccinés contre le HPV en collège (dont 67 en 1^{re} dose et 559 en seconde) et 53 autres vaccins effectués
- Actions collectives d'informations relatives au sommeil, au tabac
- 5 487 (dont 1 077 mineurs) actes de consultations médecins ou sages-femmes en Centres de Santé Sexuelle
- 3 081 personnes ayant consulté 1 fois un Centre de Santé Sexuelle
- 4 633 (dont 488 mineurs) entretiens de conseil conjugal ou planification

AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis septembre 2023, une campagne nationale de vaccination contre le papillomavirus (HPV) pour les élèves de 5^{ème} a été déployée dans tous les collèges publics et les privés volontaires du département. Le Département en tant que centre de vaccination a assuré la mise en œuvre en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Agence Régionale de Santé AURA.

Nota : une offre de vaccination grand public est conduite en parallèle (points de vaccination gratuite sur tout le territoire, vaccination dans les foyers d'hébergement...).

Par ailleurs, les missions ci-dessous sont également effectuées hors Éducation nationale :

- Consultations vaccination qui ont lieu :
 - dans le cadre des missions de la PMI-PS pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes ;
 - par convention avec l'Etat pour les plus de 6 ans.
- Actions collectives d'information sur la vaccination, le sommeil, le tabac.
- Consultation de planification et éducation familiale :
 - Contraception ;
 - Consultation pré et post natales ;
 - Entretien conjugal.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Rendre les jeunes acteurs de leur propre santé : prendre soin de soi et des autres (dimension altruiste de la vaccination, relation à l'autre pour les questions de la sexualité, respect de soi et des autres...)



Transport et mobilité durable

- Le fait d'amener les vaccins sur place permet de réduire les déplacements des parents (pharmacie, médecin...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cœur de l'action au travers d'actions préventives et d'amélioration de la couverture vaccinale de la population : information sur la contraception, sur les lieux ressources pour être autonome...



Cohésion sociale et solidarité

- Protection de personnes qui ne peuvent pas être vaccinées : côté altruiste de la vaccination
- Prendre soin des autres



Gouvernance

- Convention avec l'ARS pour les campagnes de vaccination. Ces campagnes sont soumises à l'autorisation de l'éducation nationale
- L'Éducation à la sexualité et à la vie affective est une obligation de l'Éducation nationale, le Département participe à travers la coordination des intervenants hors Éducation nationale (associations)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
5 000 € subvention association Léman Jeunes Santé Sexualité 5 000 € subvention association REVA 290 011 € achats de vaccins 290 011 € Centre santé sexuelle (ex CPEF)	10 000 € subventions des 2 associations (LSS et REVA) 170 000 € achats de vaccin 1 275 413 € pour les Centres de santé sexuelle TOTAL 2025 1 455 413 €	10 000 € subventions des 2 associations (LSS et REVA) 170 000 € pour les achats de vaccins 1 282 000 € / fonctionnement centre santé sexuelle NB: Les dépenses effectives de ces missions sont principalement des dépenses de personnels. Le budget englobe essentiellement les achats de vaccins dont il est difficile de faire ressortir la part des vaccins en collèges.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Face au risque de développement de déserts médicaux dans le département, le Conseil départemental soutient l'implantation d'une offre médicale de proximité. L'enjeu est de permettre à l'ensemble des Haut-Savoyards de continuer à accéder à des soins de qualité près de chez eux, y compris dans les territoires de montagne ou ruraux les plus isolés. Le plan d'action élaboré par le Département, fruit d'un long travail d'observation, d'échanges d'expériences et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis de dégager deux priorités de développement :

- La réalisation de maisons de santé pluriprofessionnelles (200 000 € par projet) pour assurer la continuité et la coordination des soins, accueillir des professionnels de santé en formation, partager l'information, favoriser un exercice groupé, et mutualiser les moyens. 25 projets de projets ont déjà été soutenus.
- L'accueil de 2 étudiants de médecine générale pour leurs stages de fin de cycle à la Direction adjointe PMI-Promotion de la Santé pour influencer leur installation future en leur permettant de découvrir la pratique de la médecine en territoires ruraux et/ou périurbains.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir ou développer une offre de soins de proximité et de qualité sur les zones déficitaires

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

Conventions avec les Communes ou Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- 25 maisons de santé co-financées ou en cours de financement par le Département depuis la mise en place du dispositif

AMÉLIORATION CONTINUE

- Renouvellement en 2023 du plan de lutte contre la désertification médicale.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
241 182 € en investissement (MSP)	400 000 €	400 000 € pour 2 projets en investissement (MSP) (conformément aux nouvelles orientations du plan)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances à parcourir pour accéder à l'offre de soins



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Essentiel à l'accès au soin des populations



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise un accès au soin territorialement équitable



Gouvernance

- Maîtrise d'ouvrage publique (commune ou communauté de commune) pour les locaux et médecins à exercice libéral
- Pilotage avec l'ARS et les médecins libéraux

DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES EN ACCUEIL FAMILIAL

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Impulsée par les assistants familiaux, agents du Département de la Haute-Savoie, une journée d'échanges et de trocs est organisée dans un lieu central du territoire haut-savoyard.

Ce projet a pour but de favoriser la réutilisation d'objets et matériels (puériculture, vêtements, jouets, livres, vélos, trot-

tinettes, skis, poussettes, lits, etc...) principalement achetés avec les allocations dédiées aux enfants accueillis en famille d'accueil. Ce projet a également pour objectif de limiter la surconsommation par des achats répétés de matériels similaires à destinations des enfants.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Installation d'un "stand type vide grenier" par chaque assistant familial participant avec du matériel pour la petite enfance et faire échanges et/ou dons, sans participation financière, de ces matériels avec ses collègues tout au long de la journée
- Favoriser la réutilisation d'objets et de matériels et limiter la surconsommation et les achats répétés de matériels similaires à destination des enfants confiés accueillis en famille d'accueil, en leur offrant une seconde vie dans le circuit de l'accueil familial départemental
- Partager un repas sur le temps de midi sous forme d'un moment convivial pour permettre plus d'échanges entre les assistants familiaux et avec les professionnels des services PMI et Enfance des Directions territoriales

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

Aucun

Indicateurs de suivi

- 2 sessions : le 16 mai et le 14 novembre 2024
- 35 à 40 assistants familiaux présents par session
- Environ 10 autres professionnels du Département présents par session
- Le questionnaire de satisfaction n'a pas encore été mis en place. Cependant, en 2024, l'action a plu et est redemandée pour 2025.

AMÉLIORATION CONTINUE

- En 2025 : Mise en place d'un questionnaire de satisfaction

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
0 €	100 €	100 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Développement socio-économique

- Limiter la surconsommation et les achats répétés de matériels similaires à destination des enfants confiés accueillis en famille d'accueil
- Favoriser l'économie circulaire du matériel dédié à la petite enfance
- Réutilisation d'objets et de matériels avec une démarche "seconde main"



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer les conditions de vie des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis en famille d'accueil en leur garantissant l'accès à du matériel de puériculture, sportif, éducatif, ...qualitatif et varié par le développement de l'utilisation en seconde main et la transmission de ces objets d'une famille d'accueil à une autre
- Favoriser l'inclusion sociale des enfants accueillis en famille d'accueil



Gouvernance interne et territoriale

- Mettre en lien les assistants familiaux de l'ensemble du Département de façon innovante et leur permettre d'élargir leur réseau professionnel
- Favoriser les échanges et la création de liens professionnels entre les assistants familiaux de la Direction Enfance Famille et les autres professionnels des Directions territoriales, services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Enfance

RÉHABILITER LE PARC PUBLIC ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc public, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux/aidés et de lutter contre la précarité énergétique (réduction du montant des factures d'énergies).

Dans le cadre du Pôle de Compétences, mission d'assistan-

ce technique en faveur des communes rurales souhaitant étudier la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour créer du logement social ou saisonnier, le Département réalise une étude de préféabilité intégrant les coûts et équilibres économiques de l'opération en vue d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Chaque logement réhabilité doit gagner au moins une classe au DPE (le minimum à atteindre étant la classe D)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

L'aide à la réhabilitation des logements locatifs sociaux est graduée en fonction du gain de classe énergétique final de l'opération et du saut de classe effectué. Une bonification est également possible si le coût des travaux n'est pas répercuté sur le loyer (non application de la 3^{ème} ligne de quittance).

En 2024, 1 868 logements (+29% par rapport à 2023) au sein de 36 opérations ont bénéficié de cette aide pour un montant engagé de près de 3,9M€.

En 2024, 1 étude de préféabilité a été réalisée dans le cadre du Pôle de Compétences pour un montant total de 5 475 €.

AMÉLIORATION CONTINUE

L'aide est versée au démarrage des travaux afin de faciliter la gestion de trésorerie des bailleurs.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP + BS 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
5 791 362 €	4 809 434 €	1 509 137 €

NB: Pour les programmations antérieures à 2022, les aides sont valables pendant 3 ans et sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Baisse des consommations d'énergies par une meilleure isolation



Développement socio-économique

- Soutien à l'activité du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Vise à proposer un logement décent à un public aux revenus plus faibles
- Vise à réduire les charges impayées en limitant la consommation d'énergie (chauffage)



Gouvernance

- En lien avec les bailleurs sociaux, les collectivités et les services de l'État (DDT)

ŒUVRER POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière à la réhabilitation de logements du parc privé, destinée aux propriétaires à revenus modestes bénéficiant du programme de l'ANAH "MaPrimeRénov' Sérénité" ainsi qu'aux propriétaires à revenus intermédiaires bénéficiant d'une aide de leur intercommunalité.

En parallèle, le Département coordonne et finance le dispositif Haute-Savoie Rénovation Énergétique aux côtés de l'Etat, la Région et les collectivités.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Lutter contre la précarité énergétique
- 232 logements réhabilités en Haute-Savoie (objectif de l'État)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

En 2024, Département a engagé 470 048 € de subventions pour la rénovation de 242 logements de propriétaires à revenus modestes ou intermédiaires.

Les aides sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP + BS 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
735 806 €	832 846 €	571 877 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Gain de GES par la baisse des consommations d'énergies (meilleure isolation et/ou chauffage plus performant)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité économique du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Offrir un logement décent à un public en difficulté en réhabilitant des logements en mauvais état



Gouvernance

- En lien avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

DÉPLOYER LE PLAN DÉPARTEMENTAL INCLUSION NUMÉRIQUE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Insertion

1^{ère} Commission – Enfance – Famille – Insertion

L'inclusion numérique est devenue un enjeu majeur dans notre société de plus en plus connectée. L'accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour la participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle. Cependant, de nombreuses personnes, notamment les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou les populations rurales, rencontrent encore des difficultés d'accès et d'utilisation des outils numériques. Pour remédier à cette situation, le Département a élaboré un Plan Départemental d'Inclusion Numérique visant à favoriser l'accès de

tous aux technologies numériques, à développer les compétences numériques et à renforcer l'inclusion sociale et économique.

Ce plan repose sur trois piliers interdépendants :

- Une performance de la gouvernance à l'échelle locale et départementale.
- Une action en direction des Publics du Département (Allocataires RSA, jeunes de l'ASE, seniors, collégiens...)
- Une action en proximité des habitants à travers les Pôles Médico Sociaux, le réseau de bibliothèques, les collèges...

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre le numérique accessible à chaque individu afin de transmettre des compétences numériques comme levier de l'inclusion sociale et économique
- Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique concourt aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies

Rappel du constat initial :

- 450 000 personnes rencontrent des difficultés avec le numérique
- 300 000 ont besoin d'un accompagnement renforcé
- 100 000 sont en situation de précarité numérique et nécessitent un accompagnement pluridisciplinaire

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Plan Départemental Inclusion Numérique 2024-2027

Indicateurs de suivi

- 236 lieux d'inclusion numérique au 02/08/2024
- 370 aidants identifiés
- 20 conseillers numérique en poste
- 17 834 accompagnements par les conseillers numérique
- 79 000 accompagnements en France Services
- Profil des usagers : +60 ans 45 % ; 3-60 ans : 30 %

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Ecriture du Plan Départemental en interne avec l'implication de 17 Directions.
- Organisation des deuxièmes assises de l'inclusion numérique de Haute-Savoie en octobre : plus d'une centaine de professionnels ont échangé pendant deux jours sur les pratiques numériques de la jeunesse.
- Adoption du Plan Départemental Inclusion Numérique en Assemblée Départementale le 11 décembre 2023.

En 2024 :

- Déclinaison opérationnelle du Plan Départemental Inclusion Numérique.
- Conception d'un référentiel socle de compétence numérique.
- Mise en place de comités locaux d'inclusion numérique (reportée en 2025).
- Lancement d'une filière de reconditionnement de tablettes numériques en circuit-court au bénéfice de publics éloignés du numérique (reportée en 2025)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- L'Élaboration d'un référentiel de compétences numériques socles et l'organisation d'ateliers de montée en compétence contribuent à améliorer l'éducation et à promouvoir une éducation de qualité pour tous.



Développement socio-économique

- Encouragement de l'innovation sociale et numérique et la mise en place de rendez-vous individuels pour aider les personnes à monter en compétence dans l'utilisation des outils numériques favorisent l'accès à des emplois de qualité et à des opportunités économiques.
- Développement de la culture numérique et l'outillage des acteurs contribuant à la mise en place d'une infrastructure solide pour favoriser l'innovation et la croissance économique.



Cohésion sociale et solidarité

- Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique vise à réduire les inégalités liées à l'accès aux outils numériques et à promouvoir l'inclusion numérique pour tous, en particulier les populations les plus vulnérables.



Gouvernance

- L'animation des réseaux et la mise en place de partenariats entre les différents acteurs de l'inclusion numérique favorisent la coopération et la mise en commun des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable.

COÛT DE L'ACTION

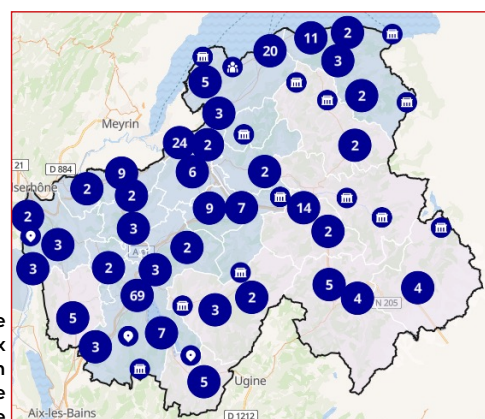
Dépenses réalisées en 2024

Soutien aux France Services:
600 250 €

Perspectives de dépenses pour 2025

Soutien aux France Services:
540 000 €
Organisation des Assises
Inclusion Numérique de 2025 :
budget prévu **3 000 €**

Cartographie
des lieux
d'inclusion
numérique
en Haute-Savoie



2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

ÉDUCATION ET FORMATION

- 49. Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de "réfèrent technique départemental"
- 50. Mettre en œuvre de la loi EGALIM
- 51. Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local

SOUTENIR LES COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR LA CRÉATION OU PÉRENNISATION D'UN EMPLOI DE "RÉFÉRENT TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL"

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Sport, Animation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Afin de soutenir les pratiques sportives (apprentissage, encadrement et perfectionnement), le Département soutient les comités départementaux qui recrutent un ou des "référénts techniques départementaux" détenteurs d'un Brevet ou Diplôme Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, d'un Brevet ou Diplôme d'État, garantissant

ainsi la compétence de son titulaire en matière de pédagogie, d'enseignement et de sécurité. Ils participent à la professionnalisation des clubs, au développement d'une dynamique interclubs et apportent leur compétences techniques et pédagogiques en milieu scolaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Conduire une mission de développement, de professionnalisation et de promotion de la discipline (tournois féminins, handisport, sport adapté, journées découvertes, journées nationales écoles de jeunes...) et du mouvement sportif
- À la demande du Département, apporter une analyse dans le traitement de dossiers spécifiques en lien avec la discipline

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi

Le Département subventionne 66 comités sportifs dans le cadre de sa politique sportive et participe financièrement au recrutement d'un ou des "référénts techniques départementaux". Cela permet à 21 comités départementaux de disposer de 32 référents techniques.

AMÉLIORATION CONTINUE

En accompagnant les comités, le Département leur permet de recruter des professionnels dans leur discipline respective. Titulaires d'un Diplôme d'État, ces référents accompagnent les clubs en leur dispensant formations et conseils afin de professionnaliser les pratiques sur le terrain. En 2024, le Département poursuit sa politique de soutien au monde sportif, en lien étroit avec le monde sportif et éducatif, afin de développer et renforcer les axes de travail autour notamment du ski, du vélo et du haut niveau.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2026
295 508 €	289 707 €	286 987 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Le sport comme vecteur de valeurs contribuant à l'éducation à la citoyenneté
- Formation continue des cadres techniques et des pratiquants



Développement socio-économique

- Soutien au secteur sportif pour affirmer son rôle économique tout en favorisant la pratique sportive pour tous



Cohésion sociale et solidarité

- Promotion et développement du Sport pour Tous : handicap, personnes socialement défavorisées, personnes âgées...



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Le bien-être et la santé des Haut-Savoyards sont au cœur des actions de promotion et formation proposées par les cadres référents
- Mise en place d'actions de formation et de prévention : alimentation, lutte contre le dopage...



Consommation et une production durables

- Intégration des dimensions environnement et développement durable dans les pratiques des clubs (co-voiturage, éco-événements...)



Gouvernance interne et territoriale

- Dispositif déployé en partenariat avec les comités sportifs ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

METTRE EN ŒUVRE LA LOI EGALIM

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Éducation en faveur des collèges

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Les achats alimentaires des collèges évoluent sensiblement vers plus de produits de qualité et durables et le menu végétarien hebdomadaire est en place dans tous les collèges. Le décret du 23 avril 2019, pris en application de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, prévoit la réalisation d'un bilan statistique de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi. Aussi, le département a invité les établissements à s'inscrire et à télédéclarer leurs données d'achats sur la plateforme "Ma Cantine" et à faciliter ce transfert de données via le logiciel de gestion Webgerest en usage.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les collèges de la collectivité sont soumis au tri à la source des déchets et à l'obligation de les valoriser sur place ou de prévoir une collecte séparée permettant leur valorisation et favorisant un usage au sol de qualité élevée conformément à l'article L541-21-1 du Code de l'environnement.

Un travail de communication auprès des collèges et un rapprochement auprès des communes et des communautés de communes ont été initiés pour finaliser l'organisation de la gestion des bio déchets dans tous les collèges.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et au moins 60% des viandes et poissons servis doivent être des produits durables et de qualité
- Développer et rendre publics les engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien et présenter un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales
- Former et sensibiliser les agents de collèges grâce aux Conseillers Restauration

SUIVI

Direction référente

Direction Éducation Jeunesse

Indicateurs de suivi

2021 : démarrage de l'outil de gestion Webgerest dans les collèges

2022 : première année de mesure de la performance de chaque collège et de l'ensemble de la collectivité par rapport aux exigences de la loi EGALIM

2023 : confirmation de l'usage de l'outil et de son déploiement (deux nouveaux collèges équipés : Vulbens et Taninges)

2024 : le collège de Cruseilles est équipé du logiciel

2024-2025 : formation de tous les seconds de cuisine au menu végétarien

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024
83 000 € pour l'achat et le déploiement du logiciel Webgerest (budget DSI)	2 138,04 € pour l'achat et le déploiement du logiciel Webgerest 2 collèges équipés (Licence, mise en service, reprise des données,...)	3 496,10 € pour l'achat d'une licence avec prestations associées pour le collège de Cruseilles
1 000 € par établissement (cf : licence + mise en service + reprise des données)	2 488 € pour la formation aux collèges Vulbens et Taninges	Formation Menus végétariens: CNFPT
1 000 € par session de formation		

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction de la production de déchets à transporter et à traiter
- Tri et valorisation des biodéchets



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consommation de produits bio, durables et de qualité
- Diversification des protéines



Société de la connaissance

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saison et au goût
- Formation des agents à la lutte anti-gaspillage et à la gestion des déchets



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Alimentation de qualité contribuant au bien-être et à la santé des collégiens



Consommation et une production durables

- Achat de produits de meilleure qualité
- Adaptation de la quantité de produits du fait d'une moindre perte à la cuisson (choix des produits sur test dégustation avec pesées avant et après cuisson)
- Réduction de la production de déchets
- Démarche itérative - adaptation de la quantité de produit et de la recette en fonction des retours plateaux



Gouvernance interne et territoriale

- Approvisionnement : travail avec groupements d'achats et la Région / rencontre avec les producteurs locaux
- Mise en œuvre : Éducation nationale (gestionnaires et équipes pédagogiques)

DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES EN MICRO-LOCAL

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation
Politique Éducation en faveur des collèves

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Soucieux d'offrir aux collégiens des repas diversifiés et de qualité, le Département a souhaité, en plus de la loi EGALIM, intensifier les achats locaux de denrées alimentaires.

Afin d'inciter les collèves à développer cette part d'achat local, une enveloppe totale de 270 000 € est attribuée sous forme de participation en fonction de leur engagement dans cette démarche.

Les denrées locales concernées (produits d'origine de la

Haute-Savoie et/ou de marque de territoire Savoie Mont-Blanc et/ou dans un rayon de 100 km de distance autour de l'établissement) sont recensées notamment dans un catalogue de producteurs locaux (constitué avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc).

Le logiciel Webgerest permet de comptabiliser la part d'achat local effectuée par chaque collève ainsi que son évolution.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir des produits de qualité, de saison, locaux et/ou bio aux collégiens
- Soutenir les producteurs locaux
- Réduire les distances d'approvisionnement et les intermédiaires

SUIVI

Direction référente

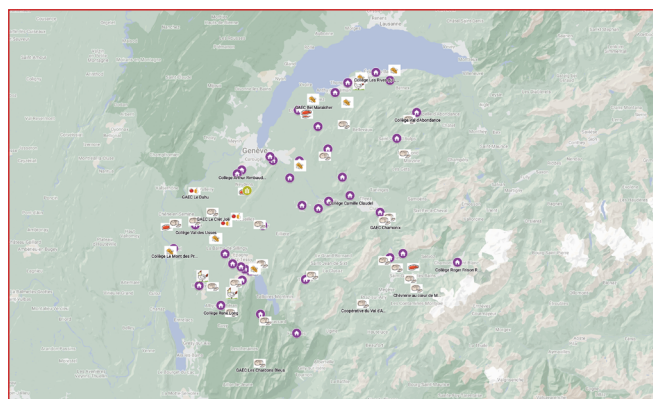
Direction Éducation Jeunesse et Sports

Indicateurs de suivi

L'outil de gestion Webgerest permet le suivi quantitatif de la part des achats consacrés aux denrées locales.

La part d'achats local via Webgerest 2024 : 24,95%.

Le Département de la Haute-Savoie met à disposition des collèves des catalogues d'achat locaux. Un outil cartographique de l'offre locale adaptée aux collèves a également été développé comme suit :



source : https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1gAdfJ_uOE-J5EmUVQCBdiREAz05YMWn14&ll=46.03883074845255%2C6.349556550000033&z=9

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
300 000 €	270 000 €	270 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances de livraison



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole par le soutien aux producteurs bio ou en reconversion



Société de la connaissance

- Information des chefs et seconds de cuisine ainsi que des adjoints gestionnaires des collèves



Développement socio-économique

- Soutien à l'installation d'une plateforme de produits biologiques dans les Pays de Savoie
- Soutien à l'installation de producteurs et à la pérennisation d'exploitations agricoles en Pays de Savoie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de la quantité de produits phytosanitaires ingérée (culture bio et raisonnée)



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise le lien entre les chefs cuisiniers, les gestionnaires et les producteurs locaux en faveur d'une démarche qualité



Consommation et production durables

- Réflexion sur les clauses et critères environnementaux à introduire dans les prochains marchés en lien avec les services de la Région et le Groupement d'Achats des denrées alimentaires pour l'approvisionnement
- L'approvisionnement en produits frais et locaux permet de réduire le volume d'emballages et favorise le réemploi des contenants par les producteurs (cagettes en bois...)



Gouvernance

- Concertation avec le service Agriculture et Forêt, le Conseil Savoie Mont Blanc, la Région, les producteurs

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- 52. Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure
- 53. Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée
- 54. Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement
- 55. Développer les contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)
- 56. Plan ruralité : soutenir l'investissement des communes rurales
- 57. Conserver des terres agricoles
- 58. Plan forêt : favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique
- 59. Acquérir et gérer les Eespaces naturels sensibles
- 60. Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée sur les espaces naturels sensibles
- 61. Éduquer les collégiens à l'environnement
- 62. Plan chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures
- 63. Plan pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR DES PLANS D'ENVERGURE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement touristique

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

Le Département souhaite soutenir une économie touristique durable, se déclinant sur les 4 saisons et la diversification des produits et services, favorisant l'emploi à l'année et la préservation des ressources naturelles. La politique Tourisme, au travers de ses plans alpins, nordiques, lacs initiés fin 2021

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Limiter l'impact visuel des aménagements sur les paysages
- Préserver les ressources naturelles
- Rendre les sites le plus accessible possible à tous les usagers
- Soutenir l'emploi local et favoriser sa pérennisation, voire son développement
- Conforter l'activité économique touristique 4 saisons du territoire concerné
- Développer des projets touristiques cohérents, viables, diversifiés, concertés et intégrant le changement climatique

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

17 dossiers instruits en 2024

AMÉLIORATION CONTINUE

- Dans la continuité de son Plan tourisme "2013-2022" le Département a lancé à partir de fin 2021 et courant 2022 plusieurs Plans (Nordique, Alpin, Vélo, Lacs, Ruralité, etc.), porteurs d'ambition et ayant pour vocation d'asseoir la Haute-Savoie dans sa diversification touristique 4 saisons pour un développement harmonieux et équilibré du département autour de thématiques fortes, et au bénéfice notamment de ses habitants.
- L'engagement fort du Département en faveur de la diversification des stations, au travers des plans alpin et nordique, et un budget ambitieux vise à subventionner des programmes d'investissement menés par des opérateurs publics ou parapublics dans leurs projets de reconversion des stations alpines et nordiques, d'amélioration de la qualité de l'offre dont les équipements structurants permettent une meilleure accessibilité, la fluidité des mobilités et un accueil de qualité.
- La Haute-Savoie étant multiple et variée, le Département subventionne également les projets des territoires hors stations en tant qu'acteurs d'un tourisme apaisé et 4 saisons, dans un esprit de valorisation durable et au bénéfice de ses habitants.
- Le Département favorise le développement des accès doux aux sites touristiques depuis les vallées (transport par câble en ascenseurs valléens) en vue de diminuer la circulation routière en subventionnant des projets visant à développer et fluidifier les mobilités dans et vers les stations.
- Ainsi 2024 a vu la poursuite de l'appui en ingénierie et en subvention aux collectivités avec au global 17 dossiers subventionnés pour un montant de subvention global alloué de 4 825 716 € sur des programmes de diversifications, d'appui à la mobilité des stations, et au développement du tourisme lacustre.
- Projets emblématiques pour lesquels une subvention a été accordé en 2024 :
 - Réaménagement et renforcement des berges du port de la commune de Saint-Jorioz ;
 - Démontage d'une remontée mécanique sur la commune de la Chapelle d'Abondance ;
 - Aménagement du lac des Chavants sur la commune des Houches ;
 - Requalification de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel (CCUR) ;
 - Rénovation et valorisation du patrimoine des Jeux Olympiques d'hiver sur la commune de Chamonix ;
 - Aménagement d'un espace de baignade sur le plan d'eau de Cassioz à Praz-sur-Arly ;
 - Réaménagement de l'Espace Loisirs des Loyers sur la commune des Contamines-Montjoie ;
 - Amélioration de l'accueil des plages sur la commune de Saint-Gingolph ;
 - Rénovation des façades des guérites des pêcheurs sur la commune de Thonon-les-Bains.

et courant 2022 vise notamment à subventionner les potentialités touristiques des stations et territoires pour des projets "4 saisons" structurants, innovants et/ou pour des équipements liés aux activités de pleine nature, également outils de diversification touristique.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Favoriser les services de proximité et limiter les intermédiaires pour une juste rémunération des prestataires



Développement socio-économique

- Maintien et développement d'une activité économique durable, viable et touristique tout au long de l'année
- Accompagner les mutations et l'émergence de nouveaux modèles économiques



Gouvernance interne et territoriale

- Plans d'actions pluriannuels concertés à l'échelon de territoires cohérents et pertinents
- Projets transversaux au sein du Département (croisement de politiques tourisme - sport - environnement - culture)



Changement climatique et énergies

- Les projets doivent prendre en compte les enjeux climatiques



Transport et mobilité durable

- Faciliter l'accès aux stations et sites touristiques en favorisant les mobilités douces



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Vigilance sur la préservation des ressources dans les projets



Cohésion sociale et solidarité

- Pour des villages de montagne, lieux de vie et de projets à l'année / revitalisation rurale, participation de tous aux actions collectives et solidarité intercommunale
- Déprécarisation de l'emploi saisonnier

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025	Perspectives dépenses pour 2026
23 727 998 € (pour info réalisé CP 2024 Tourisme 27 800 930)	15 000 000 €	15 000 000 €

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement touristique

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

La randonnée est un support privilégié de découverte des patrimoines naturels, architecturaux et culturels. Elle est la première activité de pleine nature pratiquée par les personnes en séjour en Haute-Savoie. Au travers de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département propose aux collectivités locales un accompagnement technique et financier afin de structurer l'offre d'itinéraires sur leur territoire : charte de balisage unique,

définition de schémas directeurs territoriaux de la randonnée et achats groupés d'équipements de signalétique.

Le 26 juin 2023, le Département a voté son nouveau cadre d'intervention 2023-2033 pour le PDIPR, réaffirmant son rôle de chef de file et coordinateur en matière de randonnée.

Aujourd'hui, 5 205 km sont balisés selon la charte départementale dont 1 300 km de grands Itinéraires structurants (GR®, GRP®, Chemin du Soleil®).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel, architectural du territoire
- Valoriser et organiser la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles.
- Proposer un réseau d'itinéraires de randonnées pédestres, VTT/VTC et équestres, structuré et balisé pour les Haut-Savoyards et les visiteurs.
- Valoriser l'offre d'itinéraires disponibles, notamment via la carte rando, l'application et le site internet de l'Agence Savoie Mont Blanc ainsi que sur les sites des Offices de Tourisme haut-savoyards.

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

- 21 schémas finalisés par les EPCI - 1 schéma en cours de finalisation - 1 schéma en cours de réalisation

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024:

- 74 plans de balisage déposés
- 27 réceptions de sentiers
- 26 panneaux d'accueil conçus, 55 en cours de conception
- 2 formations pose de balisage
- Appuis à l'amélioration de la qualité des sentiers : 44 appuis financiers à l'entretien des sentiers et les aménagements de sentiers
- Nombre de commandes passées via le Groupement : 144 commandes, sur 139 itinéraires (39 SID1, 76 SID2 et 24 SIL), 8 409 éléments de balisage commandés
- Suivi avec les collectivités de 15 eco compteurs
- Mission d'eco-veille sur 198 km de sentiers : Glières, GR5 Balcon du Léman et GR65
- Dans le cadre du Collectif balade et randonnée en Haute-Savoie, poursuite des actions de qualification et valorisation avec les Collectivités et les Offices de tourisme pour valoriser une offre d'itinérances courtes en Haute-Savoie

COÛT DE L'ACTION

Dépenses HT réalisées en 2024	Dépenses HT inscrites au BS 2025	Dépenses prévisionnelles HT sous réserve du vote du BP 2026
Inv : 212 736 € Fonct : 581 508 €	Inv : 778 135 € Fonct : 850 900 €	Inv : 440 000 € Fonct : 850 900 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- L'itinérance à pied, à cheval ou en VTT comme alternative à la voiture



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation des espèces et de leur habitat par la maîtrise et la gestion de la fréquentation des sites naturels



Société de la connaissance

- PDIPR support de découverte des Espaces Naturels et Sensibles



Développement socio-économique

- Réseau structurant venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur la filière outdoor



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Activité physique accessible à tous
- Amélioration du cadre de vie des habitants



Cohésion sociale et solidarité

- Politique au bénéfice des visiteurs et de la population locale
- Soutien à un loisir accessible au plus grand nombre



Consommation et une production durables

- Mise en place d'un groupement de commande de matériel de balisage coordonné par le Département : recherche d'économie, qualité de rendu optimale, matériaux respectueux de l'environnement



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en partenariat avec le service Environnement (ENS), la Direction Culture Patrimoine, l'Agence Savoie Mont Blanc, EPCI (Intercommunalités, Syndicats).
- Organiser une gestion structurée et stratégique par la mise en place des schémas directeurs territoriaux de la randonnée

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INVESTISSEMENTS LIÉS À L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Eau potable et assainissement

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Le Conseil départemental amplifie de façon conséquente son intervention, en faveur de la préservation de l'eau et de nos ressources naturelles, pour les générations futures. L'eau est indispensable à la vie. En Haute-Savoie, elle occupe une place majeure avec nos deux grands lacs (le lac d'Annecy et le lac Léman), nos lacs de montagne et de plaine, nos rivières et nos étangs, les glaciers du Mont-Blanc sans oublier le Rhône qui traverse une partie de notre département. Ces dernières années, les dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, inondation,...) qui ont frappé la France ont fait prendre conscience de la nécessité impérieuse de préserver cette précieuse ressource naturelle.

Depuis juillet 2021, le Conseil départemental, acteur majeur de la gestion de la ressource en eau, a adopté plusieurs mesures fortes et a réaffirmé son engagement auprès des territoires pour les aider à faire face à leurs obligations réglementaires et à l'évolution de leurs besoins actuels et futurs. Pour le "petit cycle de l'eau" (réseaux d'eau et d'assainissement), les aides départementales aux travaux d'eau potable et d'assainissement ont été doublées, soit 20 millions d'euros pour soutenir l'ensemble des communes de la Haute-Savoie dans l'amélioration de leurs infrastructures

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Protection et mise en conformité des captages d'eau potable
- Mise en place de traitements de potabilisation de l'eau à destination de la consommation humaine
- Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de stockage de l'eau potable
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de traitement des eaux usées et de collecteurs

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Eau et Assainissement

Documents de référence

- La Délibération de la Commission permanente n° CD-2022-089 relative à la nouvelle politique départementale de l'eau a été votée en Conseil départemental le 13 juin 2022.
- Un aménagement de cette décision permettant d'ouvrir les financements liés aux travaux d'assainissement à toutes les communes quelle que soit leur taille démographique a fait l'objet de la délibération CP-2022-187 du 12 décembre 2022.
- Une modification a été portée par délibération CD-2024-121 du 9 décembre 2024 relative au taux d'intervention.

Indicateurs de résultats 2023

(indicateurs 2024 non disponibles)

- Rendement des réseaux d'eau potable (indicateur SISPEA) : 82,1% (81,3% en 2022)
- Taux de conformité des eaux distribuées (indicateurs SISPEA): 97,1% conformité microbiologique et 99,8% conformité physico-chimique (respectivement 97,5% et 99,8% en 2022)
- Nombre de captages protégés par la mise en place d'une DUP : 94% (94,2% en 2022)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses affectées sur le programme de travaux 2023 :	Dépenses affectées sur le programme de travaux 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
22 753 820 € de subventions, soit plus de 65 M€ de travaux financés	19 780 582 € de subventions, soit plus de 65 M€ de travaux financés	20 000 000 € de subventions

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Gestion et préservation des ressources naturelles / réduction du gaspillage d'eau potable (lutte contre les fuites et amélioration des rendements des réseaux d'adduction en eau potable par le renouvellement des réseaux par exemple)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de l'exposition aux risques sanitaires (mise en conformité des captages, mise en place de traitements de l'eau potable)



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des pollutions par la construction d'ouvrages épuratoires et des collecteurs associés

DÉVELOPPER DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Contrats départementaux d'avenir et de solidarité

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Créé en 2018, le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) est un fonds de soutien à l'investissement local qui permet de subventionner des projets d'investissement portés par les communes et les EPCI de la Haute-Savoie.

Le dispositif s'appuie sur l'article L1111-10 du CGCT qui stipule que "le Département peut, à leur demande, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, leurs groupements, les établissements publics qui leur sont rattachés ou les sociétés dont ils détiennent une part du capital" (cf. article L3211-1 du CGCT relatif à la compétence de "solidarité territoriale")

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Financer exclusivement des projets d'investissements portés prioritairement par les communes et les intercommunalités de Haute-Savoie dans les domaines suivants :

- les services à la population ;
- l'aménagement du territoire ;
- les équipements de proximité ;
- l'aménagement des espaces publics.

L'objectif principal est l'amélioration du cadre de vie des hauts-savoyards.

SUIVI

Direction référente

Direction Europe, Transfrontalier et Solidarités Territoriales

Documents de référence

- Délibération n° CP-2018-0266 du 03 avril 2018 remplaçant le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires par le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.
- Délibération n° CD-2022-121 du 09 décembre 2024 reconduisant pour 2025 le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité inscrivant au Budget Primitif 2025 26 200 000 € en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement, et adoptant le montant des dotations cantonales ainsi que les modalités de gestion du dispositif.

Indicateurs de suivi

Le budget global est réparti en enveloppes cantonales (calculées selon des critères précis : nombre d'habitants, superficie, nombre de frontaliers, etc.), dont les affectations (subventions) sont proposées par les Conseillers départementaux de chaque canton, puis votée en Commission permanente.

Au moins 20% de chaque enveloppe cantonale doivent être octroyées à des projets favorisant la transition énergétique.

Par ailleurs, depuis 2022, les élus départementaux peuvent, s'ils le souhaitent, proposer d'affecter jusqu'à 150 000 € de leur enveloppe à des projets d'investissement portés par des associations.

Dossiers traités : 520 en 2023 (474 en 2022, 514 en 2021)

COÛT DE L'ACTION

Subventions octroyées au titre du développement durable en 2023	Subventions octroyées au titre du développement durable en 2024	Perspective de subventions octroyées au titre du développement durable en 2025
5,24 M€	5,24 M€	5,24 M€

Le CDAS a remplacé le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) qui a fonctionné de 2012 à 2017.

Depuis 2022, la ligne budgétaire des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité est dotée annuellement de 26,2M€. Les binômes de Conseillers départementaux de chaque canton soumettent au vote de la commission permanente une liste de projets communaux ou intercommunaux pouvant être financés par le CDAS, avec des propositions de subvention.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des arbitrages proposés par les Conseillers départementaux, la part réservée aux projets favorisant le développement durable peut concerner plus particulièrement :



Changement climatique et énergies

- Éco-aménagements de sites d'activité ou de nouveaux quartiers
- Aménagement de centrales photovoltaïques
- Réhabilitations thermique de bâtiments, d'équipements publics ou de logements
- Remplacement de menuiseries ou de chaudières, réfection de toiture
- Constructions de bâtiments selon les dernières normes en vigueur
- Acquisition de matériels peu énergivores



Transports et mobilité

- Projets de mobilité douce
- Aménagements ou projets favorisant les transports publics
- Aménagements de parkings relais



Cohésion sociale et solidarité

- Création de logements abordables
- Maîtrise foncière en vue de la production de logements sociaux
- Mise aux normes de bâtiments et équipements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Création et aménagement de parcs paysagers
- Aménagements favorisant le tri et le recyclage des matières premières

PLAN RURALITE : SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental

5^{ème} commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Sur les 279 communes que comprend le département, 210 ont moins de 3 000 habitants et comptent près des trois quarts des habitants de Haute Savoie. Riche de cette spécificité, le Conseil Départemental au travers de sa compétence en matière de Solidarité territoriale, octroie des subventions pour la construction d'équipements publics tels que des groupes scolaires, des espaces sportifs, associatifs et culturels et des projets d'aménagement de cœur de village.

Le Plan ruralité est un accompagnement supplémentaire que le Conseil Départemental apporte aux plus petites

communes dans leurs projets. Ce dispositif de 20 000 000 € complété en 2025 d'une enveloppe pressentie de 3M€ s'ajoute aux engagements départementaux pris en faveur de la solidarité territoriale, à savoir :

- Dispositif France Service ;
- Dispositif subventionnant la création de maison de santé pluridisciplinaire ou pôle de santé ;
- La politique départementale de l'eau 2022-2028 pouvant subventionner études et travaux d'eau et d'assainissement, etc.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Assurer l'équité territoriale
- Financer plus spécifiquement les projets d'investissement des petites communes
- Rapprocher les services de la population, limiter les déplacements
- Contribuer à la transition écologique par les communes rurales, en renforçant leur dynamisme et leur attractivité

SUIVI

Direction référente

Direction Europe, Transfrontalier et Solidarités Territoriales
Service des Solidarités Territoriales

Indicateurs de suivi

- Nombre de dossiers votés : 34 communes accompagnées en 2024 selon les thématiques suivantes :
 - Acquisition : 0
 - Aménagement des abords des lieux publics : 4
 - Bâtiments publics Multiservices : 4
 - Espaces publics (parcs, aires de jeux...) : 0
 - Espaces sportif, culturel ou associatif : 12
 - Foncier Cœur de village : 1
 - Groupes Scolaires et bâtiments périscolaires : 3
 - Rénovation énergétique des mairies : 7

NB : une opération par commune sur la durée du mandat

AMÉLIORATION CONTINUE

Comme en 2025, le dispositif poursuit son aide pour faciliter l'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, en finançant l'ensemble des travaux de mise en conformité (ascenseurs, rampes d'accès etc) des mairies.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses prévisionnelles 2025
11 437 081€	4 303 919€ (dont 3M€ issus d'une enveloppe complémentaire pressentie pour 2025)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (espaces sportifs, culturels et associatifs et plus particulièrement des mairies (exemple normes BBC)
- Réhabilitation et extension de groupes scolaires, bâtiments périscolaires aux normes environnementales



Société de la connaissance

- Réalisation de bibliothèques, médiathèques qui favorisent l'accès à la culture pour tous



Cohésion sociale et solidarité

- Développer l'accès aux services publics au plus proche des citoyens partout en Haute-Savoie
- Développer l'accès à des commerces multiservices permettant de dynamiser la vie locale
- Réaliser des parcs inter- générationnels afin de favoriser le lien entre les générations et de lutter contre l'isolement



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Lutter contre les déserts médicaux en apportant un financement complémentaire d'aides à la création de maisons médicales



Gouvernance

- Le Plan Ruralité s'inscrit en appui des actions menées par la Direction Inclusion, Emploi, Habitat, la Direction Culture Patrimoine et la Direction Éducation Jeunesse



Développement socio économique

- Financer des projets d'aménagement de cœur de village, ainsi que des aménagements des espaces publics accompagnant la vie locale permettant de redynamiser l'attrait touristique



Transport et mobilité

- Le financement de voirie ou de parking est exclu du dispositif, en revanche des subventions sont accordées pour la sécurisation et la réalisation de cheminements piétons et de voies cyclables afin d'encourager les alternatives à l'utilisation des véhicules individuels
- Limiter les déplacements en favorisant le rapprochement des services publics et des commerces auprès de la population

CONSERVER DES TERRES AGRICOLES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Dans le cadre des politiques départementales agricoles et des Espaces Naturels Sensibles, le Département mène une politique volontariste et innovante de protection du foncier agricole en mettant en place le Conservatoire des Terres Agricoles (CTA). Ainsi, lorsqu'une collectivité se montre désireuse d'acquérir un terrain agricole non-bâti dont le maintien de la vocation agricole est stratégique, elle peut saisir le Départe-

ment afin d'obtenir une subvention en échange d'une série d'obligations souscrites via un contrat Haute-Savoie Nature visant à la pérennité de l'usage agricole (non aliénation, inconstructibilité, maintien en zone A du PLU, etc...). Le partenariat avec la SAFER (suivi du marché foncier départemental et des dossiers d'acquisition) et la Chambre d'agriculture (suivi technique et agroenvironnemental) renforce le dispositif.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir à long terme la vocation agricole de terres non bâties menacées par un usage non agricole (urbanisation, développement de l'acquisition de loisirs, changements de vocation dans les documents d'urbanisme...)
- Favoriser la mise en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bail rural environnemental)

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Document de référence

Schéma des espaces naturels sensibles

Indicateurs de suivi

- 13 parcelles d'une surface totale de 22,2 ha acquises par les collectivités grâce aux subventions CTA versées en 2024
- 368 500 € d'investissements réalisés par les collectivités subventionnés en 2024

AMÉLIORATION CONTINUE

- Maintien du dispositif et modification des règles d'instruction en 2025 pour une mise en cohérence avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2027.
- Améliorations de gouvernance en continu avec les partenaires du projet
- Pédagogie et suivi des dossiers auprès des collectivités

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023	Dépenses inscrites au BP 2024
212 904,95 €	120 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole
- Développement de pratiques agricoles plus durables (bail rural environnemental collectivité/agriculteur et contrat ENS Département/collectivité)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité agricole sur le Département
- Aide à l'installation
- Aide aux pratiques agricoles innovantes



Gouvernance

- Partenaires multiples : Chambre d'agriculture, SAFER, collectivités locales, agriculteurs



Consommation et production durable

- L'inclusion d'à minima 3 clauses environnementales, dans les baux ruraux exigés entre la collectivité subventionnée et la structure agricole, favorise le développement d'une production plus vertueuse (diminution des intrants, protection des eaux de surface et souterraines, couverture permanente du sol, cultures dérobées mellifères, etc...)
- Valoriser des terres agricoles qui n'auraient plus été exploitées autrement

PLAN FORÊT: FAVORISER LA CAPACITE D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Couvrant plus de 40% du territoire, la forêt occupe une place prépondérante en Haute-Savoie. Au-delà du rôle économique de la filière forêt-bois, ce patrimoine naturel remplit de nombreuses fonctions fondamentales : atténuation au changement climatique par stockage carbone et production d'un matériau renouvelable ; protection contre l'érosion des sols et les risques naturels ; accueil de biodiversité ; protection de la ressource en eau ; espaces de ressourcement : sport, loisirs, paysages... Cependant, la forêt est mise en danger par les conséquences du dérèglement climatique. La possibilité que des versants entiers dépérissent à court ou moyen terme est avérée. Le changement climatique devrait avoir pour principale conséquence une modification de la répartition géographique des types de forêts. Cependant, le temps de renouvellement de la forêt ne permet pas l'adaptation spontanée de

l'écosystème face à la rapidité de l'évolution du climat. Seule une adaptation rapide et accompagnée de l'écosystème forestier lui permettra de continuer à exercer ses diverses fonctions. En particulier, des forêts composées d'essences adaptées au changement climatique, entretenues et accessibles concourent à la prévention contre le risque incendies. Il s'agit d'adapter les forêts du futur pour leur permettre de jouer demain le rôle qu'elles assurent aujourd'hui. Afin de répondre aux enjeux de la filière, le Département a élaboré, en 2023, un Plan Forêt départemental. Il s'inscrit en complémentarité des subventions accordées dans le cadre du Plan Stratégique Régional 2023-2027 tout en allant plus loin au regard des évolutions du climat. Il comprend notamment une mesure visant à accompagner les opérations d'adaptation des boisements vulnérables ou sinistrés au changement climatique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la résilience des écosystèmes forestiers en favorisant les essences et les itinéraires sylvicoles adaptés aux futures conditions climatiques
- Adapter l'écosystème forestier afin de lui permettre de continuer à exercer ses fonctions de production, de protection de la biodiversité, d'atténuation du changement climatique et d'accueil du public

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Document de référence

Plan Forêt Départemental adopté par délibération CD-2023-0056 du 26 juin 2023

Indicateurs de suivi

- Surface annuelle des travaux d'adaptation des boisements vulnérables ou sinistrés : 46 ha.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2025
131 426 €	700 000 €	700 000 € d'AP

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Assurer le maintien du rôle d'atténuation du changement climatique de la forêt (séquestration du carbone dans les arbres en croissance)
- Maintien d'un écosystème forestier en bonne santé afin de limiter les risques de feux de forêt
- Maintien du rôle de la forêt dans la gestion de l'eau potable (filtration naturelle des eaux de pluie)



Développement socio-économique

- Accompagner les propriétaires forestiers dans leurs travaux d'adaptation des boisements au changement climatiques
- Assurer le maintien de forêts productives permettant d'alimenter la filière forêt-bois



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Maintenir la fonction de protection des forêts contre les risques naturels (érosion, glissement de terrain, avalanches, chutes de pierres, inondations...)
- Assurer le maintien des écosystèmes forestiers afin que leur rôle d'atténuation du changement climatique et d'espace de ressourcement et de bien-être puisse perdurer



Gouvernance

- Dispositif élaboré en collaboration avec l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière

ACQUÉRIR ET GÉRER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département mène une politique ambitieuse et volontariste d'acquisition des Espaces Naturels Sensibles. Il inscrit sa volonté de conservation des espaces naturels sur le long terme. Pour mettre en œuvre cette orientation, le Département souhaite renforcer son action sur la maîtrise foncière

des espace naturels et agricoles. Pour cela, il a engagé la mise en place d'une zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles. De plus, il soutient financièrement les collectivités réalisant des acquisitions stratégiques pour la préservation des espaces naturels.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le patrimoine naturel
- Eduquer à l'environnement

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

- Au 31 décembre 2023 : 1 297 ha (+108 ha)
- Au 31 décembre 2024: 1 392 ha (+95 ha)

AMÉLIORATION CONTINUE

Le Département se porte acquéreur des sites d'importance et pourra confier la gestion aux collectivités. Cette politique permet d'acquérir plus de surface sans impacter le budget des collectivités. Le Département poursuit le déploiement de l'outil zone de préemption sur tous les sites labellisés. Cette action devrait permettre l'acquisition de surfaces et la préservation des surfaces naturelles.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites BP 2025
346 550 €	806 510 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- La préservation des sites naturels par l'acquisition de sites (dorénavant dénommés Haute-Savoie Nature) par la puissance publique est un engagement de très long terme car les parcelles acquises n'ont vocation ni à être revendues ni échangées et doivent être inscrites en zones N ou A des PLU (I). Le Département par ces acquisitions s'engage à les gérer de manière durable pour la conservation de leur biodiversité et des paysages



Développement socio-économique

- Préservation des sites de la pression foncière



Cohésion sociale et solidarité

- Les acquisitions permettent de garantir la préservation de la biodiversité, la bonne gestion des espaces naturels pour les générations futures. Les sites ENS sont ouverts au public (de manière aménagée ou non)



Gouvernance

- Projets d'acquisitions peuvent être à l'initiative de collectivités locales ou du Département

RECOURIR AUX CHANTIERS D'INSERTION ET DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Sur les sites Espaces Naturels Sensibles propriétés du Département, les travaux de gestion courante (entretien et aménagement de sentiers, lutte contre les plantes invasives...) sont réalisés par des chantiers d'insertion ou de prévention spécialisée. 2 chantiers d'insertion à Rovorée, 1 chantier d'insertion

aux Glières et 1 chantier dans la Plaine du Fier de prévention spécialisée permettant la mise en situation professionnelle, la formation et la rescolarisation de jeunes en difficultés sociales et éducatives.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement
- Entretien des sites ENS du Département

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

- 25 jeunes de 16 à 20 ans sur le chantier de la Plaine du Fier
- 80 participants aux chantiers de Rovorée

Une approche originale des espaces naturels par le biais de l'insertion ou de la prévention de la délinquance. Une vraie réussite d'opération de rapprochement de l'humain avec sa nature proche.

L'augmentation des dépenses est due à de nouveaux marchés passés sur les propriétés des Glières et Rovorée avec mise à jour des coûts des interventions. Le nombre de bénéficiaires reste stable.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites BP 2025
140 824 €	205 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Travaux de lutte contre les espèces invasives permettant la conservation des espèces locales
- Travaux de gestion des habitats naturels propices à la biodiversité



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- Découverte des milieux naturels



Cohésion sociale et solidarité

- Chantier d'insertion ou de prévention de la délinquance permettant de sensibiliser à la protection des espaces naturels tout en rappelant les contingences du travail en équipe (respect des horaires, des équipiers...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La gestion de certaines espèces invasives est motivée par la prévention de santé publique (ambrosie, grande berce)



Consommation et production durables

- Marchés réservés ou convention avec des associations d'insertion ou de prévention de la délinquance (par exemple l'ESAT Ferme de Chosal)



Gouvernance

- En interne, PR et PCP
- Associations d'insertion ou de prévention de la délinquance

ÉDUCER LES COLLÉGIENS À L'ENVIRONNEMENT

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Politique Éducation en faveur des collégiens Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

En réponse à la compétence réglementaire du Département de gestion des collèges et des Espaces Naturels Sensibles, les collégiens sont un public cible de ses actions de sensibilisation à l'environnement. Des projets éducatifs portés par les enseignants, favorisant la découverte des espaces naturels

(faune, flore, corridors écologiques, paysages) et la sensibilisation aux enjeux et actions de gestion du patrimoine naturel haut-savoyard, sont ainsi soutenus via le dispositif Soutien aux Initiatives Educatives Locales (SIEL) "Nature".

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation et éducation à l'environnement des collégiens

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

Année scolaire 2023/2024

- 30 collèges participants
- 3 192 élèves participants

AMÉLIORATION CONTINUE

Pas de nouveautés en 2024

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
31 349 €	48 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- La procédure impose une découverte des sites Haute-Savoie Nature de proximité (< 30 km du collège)
- L'animation "connaître ma nature" prévoit la connaissance de la nature ordinaire à proximité immédiate de l'établissement (à pied obligatoirement)



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- S'inscrit dans les programmes pédagogiques
- Découverte des acteurs locaux et des métiers intervenant dans la gestion des sites naturels



Gouvernance

- Mise en œuvre en lien avec la Direction Éducation Jeunesse et l'Éducation Nationale

PLAN CHASSE : PRÉSERVER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département compte 8 000 chasseurs réunis au sein de 300 associations communales et intercommunales de chasses agréées au titre de la protection de l'environnement. La Fédération Départementale des Chasseurs et les associations communales de chasse agréées jouent un rôle de recherche et d'innovation en faveur de la protection des espèces embléma-

tiques telles que le tétras-lyre, la bartavelle ou le lagopède. Le Département a élaboré, en étroite collaboration avec les acteurs de la chasse, le Plan pour la chasse en Haute-Savoie acté en juin 2022. L'objectif principal est la préservation et la protection de l'environnement pour les générations futures.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Gérer les milieux naturels
- Concilier faune sauvage et activités humaines
- Connaître la faune sauvage et son comportement
- Sensibiliser à la cohabitation au sein des milieux naturels

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Documents de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-088 du 12 juin 2022
- Plan Chasse juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions instruites et délibérées : 11

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
F : 61 600 € I : 147 938 €	F : 0 € I : 110 000 €

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024, la Fédération des Chasseurs a proposé une liste de 11 opérations répondant aux axes inscrits au plan pour la chasse. L'estimation scientifique du nombre de loups a été reconduite en 2024. Les résultats de l'estimation seront connus en 2025.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Evaluer les déplacements de la faune sauvage liés au réchauffement climatique (manque d'eau, manque de nourriture)... et anticiper les concentrations de faune sauvage dans les zones urbaines et péri-urbaines
- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques de la Fédération de chasse



Société de la connaissance

- Soutenir des actions de sensibilisation directe "maraudage" en lien avec les collectivités et mettre en place des actions de communication
- Développer des outils pédagogiques pour des actions scolaires
- Estimation des populations de loups en Haute-Savoie pour une meilleure préservation des alpages



Cohésion sociale et solidarité

- Faire connaître les acteurs et communiquer sur les pratiques des territoires pour le bien-vivre ensemble (chasseurs, randonneurs, VTTistes, ...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Avertir les conducteurs d'un danger lié à la présence d'animaux (radar faune sauvage, piquets réflecteurs)



Gouvernance

- Concertation avec la Fédération des Chasseurs 74
- Soutenir des propositions d'actions en lien avec les collectivités



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement du matériel technique (collier, jumelles, drones, caméras)
- Soutenir la modernisation des bâtiments de la fédération
- Acquisition et mise à disposition d'abris de bergers d'urgence



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Gestion durable et réhabilitation d'habitats naturels (alpages, forêts, zones humides)
- Préservation des corridors écologiques (trame verte et noire)
- Acquisitions foncières
- Connaître les zones d'hivernage de la faune sauvage pour les préserver (mise en défense)
- Protéger les zones de reproduction

PLAN PÊCHE : RENFORCER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département possède de nombreux cours d'eau et lacs et la diversité de ces milieux permet la pratique de tout type de pêches du petit torrent de montagne jusqu'au Rhône ainsi que dans les lacs. En effet, sont recensés 3 800 km de rivières de catégorie 1 (peuplement piscicole dominant constitué de salmonidés) et 27 000 ha de lacs (54 plans d'eau dont les lacs d'Annecy et Léman).

Aujourd'hui, ce sont presque 30 000 adhérents qui profitent

du territoire pour pratiquer le loisir pêche.

Aussi, le Département, en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche, a élaboré en juin 2022 un premier "Plan Pêche" ambitieux. Son objectif principal consiste en la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des cours d'eau et la sensibilisation des nouvelles génération à préserver les milieux aquatiques.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir un accueil de qualité le long des rivières et des lacs
- Maintenir et suivre les populations piscicoles autochtones
- Renouveler et moderniser les équipements tels que les bâtiments, bateaux...
- Préserver les milieux naturels par la réhabilitation des rives et milieux aquatiques
- Préparer l'avenir en soutenant les actions pédagogiques

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Documents de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-087 du 12 juin 2022
- Plan Pêche juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes de subvention instruites et délibérées : 17

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Dépenses inscrites au BP 2025
Invest. : 441 108 €	Invest. : 250 000 €

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2024, les 5 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) du département ainsi que la Fédération Départementale et une collectivité territoriale ont déposé 17 actions s'inscrivant dans les axes du Plan Pêche pour un montant de 441 108 € (subventions délibérées en 2024).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réaliser des pêches de sauvegarde en cas de sécheresse des milieux
- Soutenir la réhabilitation énergétique des installations piscicoles et des bâtiments



Société de la connaissance

- Soutenir les actions pédagogiques dans le but de sensibiliser les jeunes au respect de la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques
- Préserver et entretenir le patrimoine culturel et historique de pêche des bords de lac



Gouvernance

- Accompagner les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dans leur demande de financement
- Concertation avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement des équipements, des bâtiments et des bassins piscicoles
- Développer une nouvelle offre en accompagnant la création de parcours de pêche spécifique



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Surveiller les espèces à enjeux - préserver les ressources halieutiques
- Maintenir et suivre les populations autochtones
- Garantir la qualité des cours d'eau
- Réhabiliter les rives en soutenant le retrait d'anciennes décharges

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

MOYENS DE L'INSTITUTION

64. Pour des événements sportifs ou culturels plus durables

65. Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap

POUR DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS PLUS DURABLES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Chaque année, le Département participe au financement de plus d'une centaine d'événements sportifs ou culturels. Afin de gagner en cohérence, en lisibilité et de mieux maîtriser l'enveloppe budgétaire dédiée à ces événements, les directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS) ont élaboré en 2015 un dossier unique de demande de subvention (DUDS),

mis en œuvre depuis le début de l'année 2016.

Sans caractère obligatoire, un volet de ce dossier amène l'organisateur à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de sa manifestation et de sa contribution au développement durable. Si une réelle volonté de s'inscrire dans le développement durable transparaît, il pourra bénéficier d'une bonification de son aide.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire
- Prendre en compte le statut de l'organisateur
- Travailler les aspects de communication en optimisant le partenariat avec les organisateurs d'action ou de manifestation
- Intégrer de manière plus forte le développement durable dans l'organisation des actions ou des manifestations

SUIVI

Direction référente

Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT) et Direction Tourisme et Sport (DTS)

Indicateurs de suivi

DGECRT :

- Nombre d'événements soutenus : 24
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet "développement durable" a été renseigné : 11 de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec un bilan.

DCP :

- Nombre d'événements soutenus : 56 festivals et le Festival international du cinéma d'animation (contribution à CITIA)

DTS :

- Nombre d'événements soutenus : 95
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet développement durable a été renseigné : 95, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec bilan.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2024	Perspectives dépenses en 2025
DGECRT : 170 294 € €	195 000 €
DCP : 2023 : 575 000 € + contribution à CITIA 2024 : 595 500 € + contribution à CITIA	511 300 € + contribution à CITIA
DTS : 350 000 €	1 500 000 €

- Ne prend pas en compte le budget de Clermont en scène(s), et la contribution à CITIA pour le Festival international du cinéma d'animation.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- S'assurer que l'organisateur de l'événement entend favoriser les alternatives à l'autosolisme (les déplacements sont la première source d'émission de GES d'une manifestation événementielle)



Transport et mobilité durable

- Mise en place d'alternatives pour lutter contre l'autosolisme afin de permettre aux visiteurs de venir sur les lieux de la manifestation



Société de la connaissance

- Formation des bénévoles (règle de tri, mobilité...) par l'organisateur et sensibilisation du public ou des participants au développement durable



Développement socio-économique

- Quel est le nombre de nuitées générées ? Combien d'emplois sont maintenus ou créés par l'événement ?



Cohésion sociale et solidarité

- L'organisateur fait-il appel à des structures d'insertion de personnes handicapées ou favorisant l'intégration sociale et professionnelle de personnes défavorisées ?
- Mène-t-il dans le cadre de l'événement des actions à l'attention des publics scolaires, empêchés ou défavorisés ?



Consommation et production durables

- Quelle est l'origine des objets offerts et/ou de la restauration : produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ?
- Met-il en œuvre des actions de réduction des déchets et d'économie d'eau et d'énergie ?



Gouvernance

- Élaboration, suivi et mise en œuvre : Directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), et Tourisme et Sport (DTS)

AMÉLIORATION CONTINUE

Les organisateurs des événements accordent une importance de plus en plus grande aux aspects éco-responsables mais ils ont souvent besoin de soutien.

Une réflexion pourrait être menée afin d'identifier les besoins des partenaires pour, à terme, leur proposer une aide complémentaire.

Cette aide pourrait prendre la forme :

- d'un guide des actions accompagné d'une liste de contacts susceptibles de les accompagner ;
 - d'une subvention spécifique ou d'un bonus de subvention pour les partenaires ayant un certain niveau d'engagement.
- Par ailleurs, en janvier 2024, le Département a doté les clubs sportifs subventionnés de signalétique événementielle mise à leur disposition de manière pérenne afin d'éviter le transport, la pose et la dépose de ces supports.

En 2024, le formulaire a été ouvert aux demandes de subvention pour des événements agricoles durables.

ACCOMPAGNER LES PROJETS PROFESSIONNELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Dans une démarche de développement durable appliquée aux ressources humaines, l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap représentent des enjeux importants. Au-delà des obligations légales, ces actions visent à favoriser l'équité, la responsabilité sociale et la reconnaissance des compétences de chacun. Elles se traduisent par un accompagnement individualisé tout au long du parcours professionnel, incluant des périodes préparatoires au reclassement et des immersions en milieu professionnel. Des formations adaptées, ainsi que la mise à disposition d'aides techniques et humaines (matériel ergonomique, appareillage auditif, fauteuil roulant, aides au transport, aménagement des véhicules personnels, etc.) sont proposées pour soutenir les agents. Les postes de travail sont adaptés

en cas d'inaptitude, et des actions sont menées pour garantir l'accessibilité de l'environnement numérique, afin de faciliter l'accès aux outils professionnels.

Par ailleurs, des actions régulières de sensibilisation sont conduites auprès des collectifs de travail. Enfin, le département s'est engagé dans une commission mobilité inter-fonction publique, dédiée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cette commission favorise le lien entre les différentes fonctions publiques au niveau départemental et facilite la mobilité des agents en proposant des accueils en immersion ou des périodes d'observation inter-fonction publique. Elle contribue ainsi à renforcer une culture partagée de l'inclusion, essentielle à la construction d'un environnement professionnel durable et solidaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en garantissant un accompagnement adapté et des dispositifs inclusifs tout au long du parcours professionnel
- Renforcer la prévention afin d'adapter les situations de travail aux capacités des agents, prévenir les risques professionnels et préserver la santé physique et mentale des collaborateurs
- Développer la sensibilisation des collectifs de travail, en particulier autour de la reconnaissance et de la compréhension du handicap, pour promouvoir une culture inclusive et bienveillante
- Faciliter la mobilité inter-fonction publique et la coopération entre les différentes institutions, favorisant ainsi des parcours professionnels diversifiés et sécurisés pour les agents concernés

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"

Indicateurs de suivi

- 216 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2024
- Taux d'emploi direct : 7,90%
- 98 agents accompagnés dans le cadre du maintien dans l'emploi

Dispositifs en cours :

- Le dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR) a été mis en œuvre en 2024, année durant laquelle 6 agents ont débuté cette période suite à une inaptitude à leur grade
- Au cours de l'année 2024, 29 immersions professionnelles internes ont été réalisées, dont 6 ont abouti à des mobilités effectives à la suite de ces immersions

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2023 et 2024

Aménagements postes, aides techniques et humaines, formation

2023 : 148 650 €
2024 : 148 878 € (TTC)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Marchés réservés aux ESAT et EA



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents au handicap



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Maintien en et dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- Travail en coordination avec les préventeurs



Cohésion sociale et solidarité

- Sensibilisation au handicap
- Prévention
- Recrutements dérogatoires au concours



Gouvernance

- Suivi et accompagnement d'agents et d'apprentis par différents partenaires : S.A.M.E.T.H. - CAP EMPLOI, Solidarité Pour Réussir (S.P.R.74), Promo Rhône Alpes Conseil, Raisonance Entreprise, l'A.D.A.P.T. 74, JLO Emploi
- Pour la formation des agents : C.I.B.C., le Centre de Réadaptation Professionnelle Passerelle d'Annecy le Vieux et le C.N.F.P.T.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées

AMÉLIORATION CONTINUE

Enjeux et actions en 2024 :

- Renforcement de l'accompagnement individualisé avec la mise en œuvre du dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR), initié en 2024, pour mieux accompagner les agents déclarés inaptes à leur grade
- Développement des immersions professionnelles internes, favorisant ainsi la mobilité et la reconversion des agents
- Participation active à la commission mobilité inter-fonction publique, facilitant le lien entre les différentes fonctions publiques au niveau départemental et offrant des opportunités d'accueil en immersion pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Consolidation des aides techniques et humaines (matériel ergonomique, appareillage auditif, aides au transport, etc.) afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des agents en situation de handicap
- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des collectifs de travail pour renforcer l'inclusion et la prévention au sein des équipes

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT



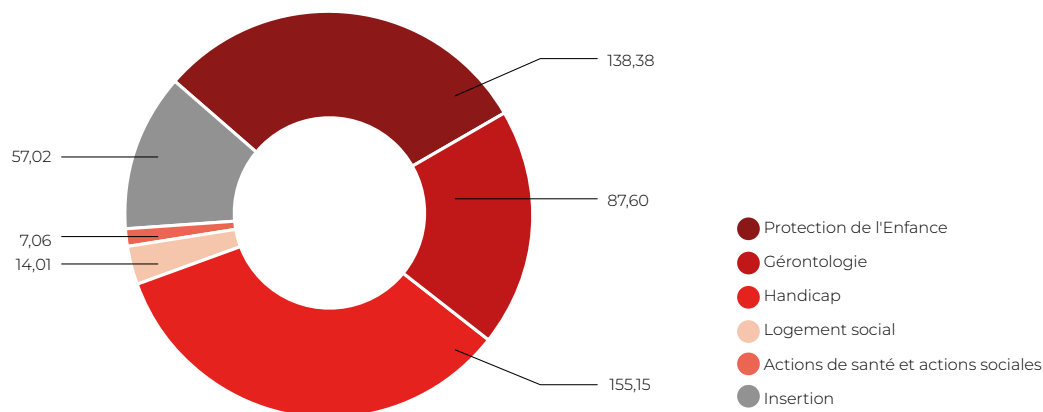
3. DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

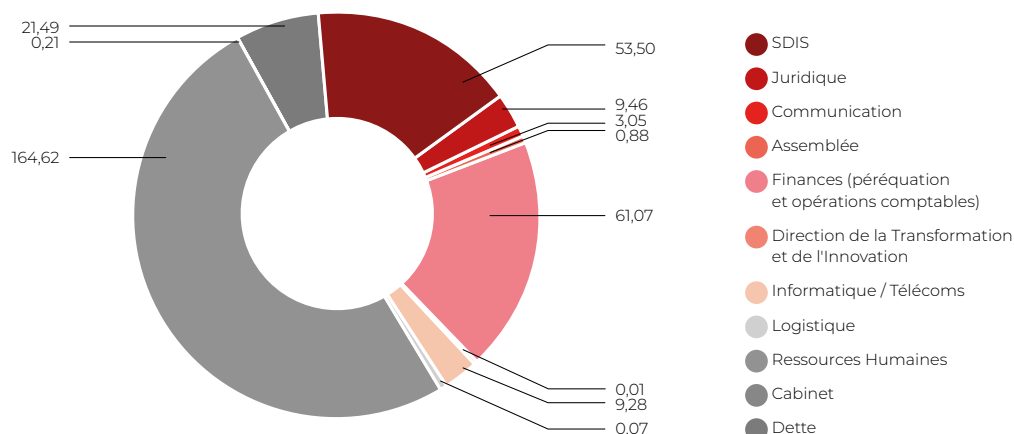
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

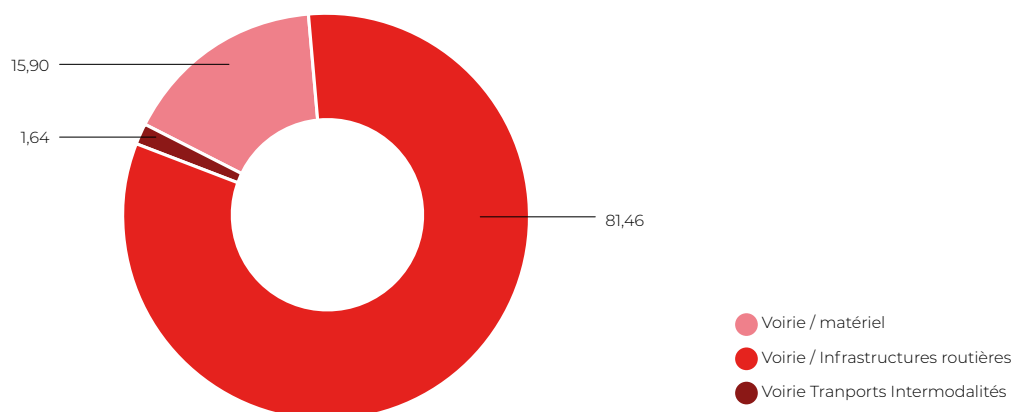
SOCIAL : 459,33 M€



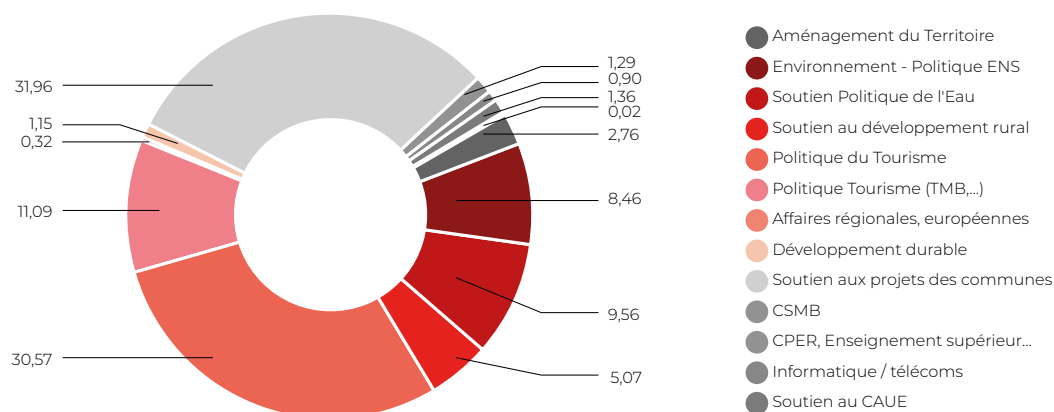
MOYENS DE L'INSTITUTION : 323,64 M€



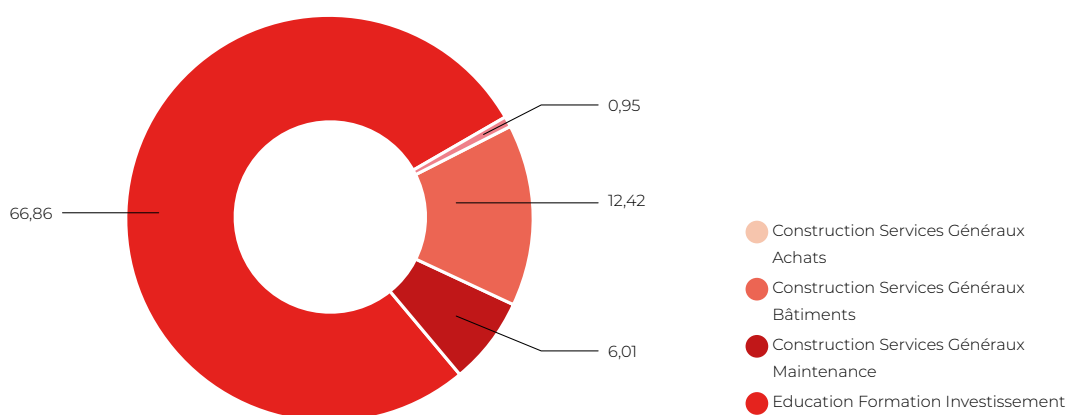
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS : 99,00 M€



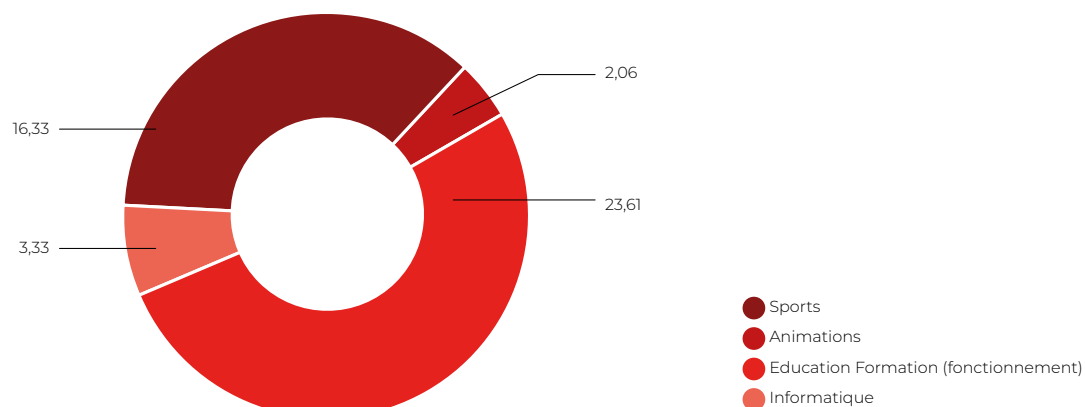
SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL : 104,50 M€



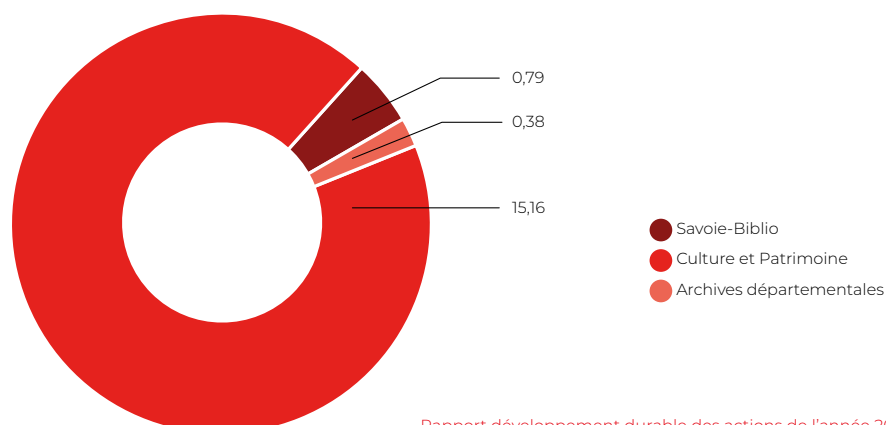
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX : 86,24 M€



ÉDUCATION ET FORMATION : 45,33 M€



CULTURE ET PATRIMOINE : 16,33 M€



II. PORTRAIT DE TERRITOIRE



BULLETIN CLIMATIQUE DE L'ANNÉE 2024

Troisième année la plus chaude, après 2022 et 2023...

L'année 2024 se caractérise par l'hiver le plus doux depuis le début des mesures en 1959, avec un mois de février record. Cette douceur a perduré jusqu'en juin, faisant du premier semestre 2024 le plus chaud lui aussi depuis 1959. Cette douceur s'inscrit dans la suite de l'année 2023. Le mois d'août 2024 s'est par la suite démarqué par une vague de chaleur quasi-caniculaire, interrompue en septembre par un temps frais et humide. Ce mois de septembre est d'ailleurs le seul en dessous des normales depuis début 2023... Et l'automne sans être parmi les plus chauds à lui aussi été marqué par des températures bien au-dessus des moyennes. En résumé, une année 2024 dans le parfait prolongement des deux années précédentes. La tendance au réchauffement atteint désormais +2.5°C depuis 1959, et même +2.8°C sur la saison estivale.

Des bons cumuls de pluie bien répartis

Les cumuls de précipitations de l'année 2024 sont bons et bien mieux répartis tout au long de l'année, ce qui a permis d'éviter la sécheresse malgré un été chaud, et de reconstituer le stock d'eau superficiel et sous-terrain par rapport à 2022. Comme souvent, le mois de mai a été très arrosé, juin et juillet furent assez humides, et septembre et octobre un vrai déluge, du jamais vu depuis 30 ans sur cette période.

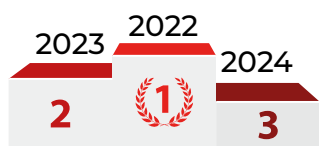
Un manteau neigeux chétif en février mais très excédentaire à la fin du printemps

Les chutes de neige ont commencé début décembre 2023 avec un point d'orgue pour les vacances de Noël. Le manteau neigeux ainsi constitué a réussi à se maintenir en janvier mais il a rapidement, comme en 2023, périclité en février

(mois sec et chaud) notamment sous 1800m. Sur la période hivernale 2023/2024, les cumuls de neige sont donc très déficitaires. En ajoutant les deux hivers précédents, c'est en moyenne montagne l'une des pires séries d'enneigement pluriannuelles jamais vu. Mais contre toute attente, avec des mois d'avril et de mai pluvieux, il y eu d'importantes chutes de neige en haute-montagne et la constitution d'un manteau neigeux conséquent, phénomène qui ne s'était plus produit depuis le début des années 1980. Le manteau a fondu tardivement, alimentant le système hydrologique et prévenant toute forme de sécheresse malgré les fortes températures du mois d'août.

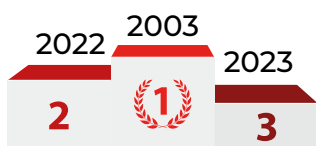
T°C MOY. ANNUELLE

THÔNES



2024 : 3^e année la plus chaude depuis 1950

T°C MOY. ÉTÉ



2023 : 6^e été le plus chaud depuis 1950

T°C MOY. HIVER

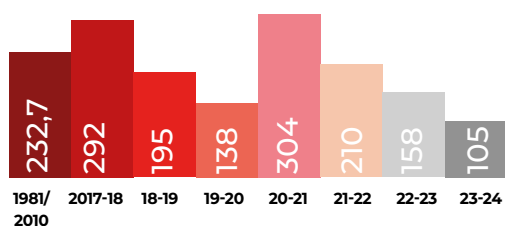


2023/2024 : hiver le plus chaud depuis 1950

CUMUL DE NEIGE

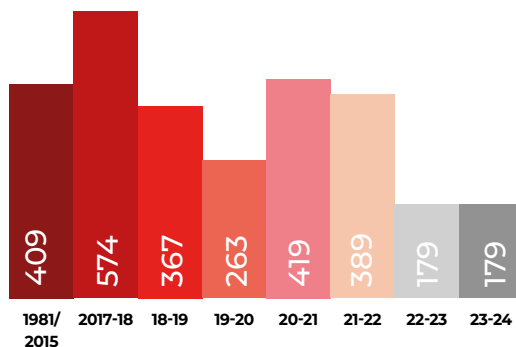
Moyenne en cm

CHAMONIX



4^e hiver le moins enneigé depuis 1959

MEGÈVE



6^e hiver le moins enneigé depuis 1959

ACTUALITÉ DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ALPES EN 2024

Avec le recul, les années 2024, 2023, 2022 constituent une vague de douceur en continu. Un seul mois sur trente-six sous les normales, dans la lignée du réchauffement, qui franchit marche après marche de nouveaux records. Mais 2024 se distingue de 2023 et 2022, car bien que sur le podium, elle n'a pas connu de fortes canicules. Il y a bien des précédents de ce type, mais cela est plutôt rare (2020, 2011). Par ailleurs, 2024 a aussi été une année humide. Ces conditions climatiques nous posent la question du ressenti "météorologique et climatique" de tout un chacun, face aux mesures et aux moyennes statistiques. Comment décrire 2024 et quels enjeux ont réellement marqué les esprits ? En l'absence de sécheresses, quels aléas ont été mis en avant ?

Alors que nous sortions d'un mois de février très chaud et sec, et un enneigement assez déficitaire, le printemps 2024 a été ressenti comme humide et donc frais, notamment au regard de l'importance des chutes de neige en haute-montagne. Mais les mesures enregistrées par les instruments nous ont présenté une réalité un peu différente : chaque mois entre janvier et juin était parmi les plus doux, sans réelle période de froid malgré l'humidité et la nébulosité, constituant alors un record inattendu : celui du premier semestre le plus chaud depuis le début des mesures. Une autre statistique est venue bouleverser notre ressenti, les températures du mois d'août 2024 le plaçant comme 2e mois d'août le plus chaud après 2003, statistique plutôt étonnante à la sortie de l'été. Les esprits et les corps ne semblaient pas encore suffisamment éreintés

par les canicules précoces et répétitives pour en apprécier la réalité mesurable. Force est de constater que la chaleur est bien plus facile à supporter quand elle est tardive et qu'elle suit une période bien arrosée. La nature elle aussi apprécie l'humidité et la fonte retardée du manteau neigeux (1) a été une bénédiction pour les écosystèmes et les réserves en eau.

Dans le même temps, abondance de pluie est synonyme d'événements remarquables et de dégâts : crues, éboulements, glissements de terrain. Le permafrost continue sa fonte, les glaciers reculent et des poches d'eau se créent. Des risques "composites", c'est-à-dire impliquant plusieurs phénomènes, apparaissent, et révèlent notre vulnérabilité et le coût de notre sécurité. C'est tout l'enjeu du retour d'expérience de la Bérarde (2), et d'autres pertes et préjudices provoqués par une multiplication des phénomènes gravitaires et de crues depuis novembre 2023 sur l'ensemble des Alpes du Nord. La question est de savoir si nous sommes collectivement préparés et si nous avons suffisamment bien anticipé les effets du changement climatique dans le domaine des risques naturels et des enjeux sous-jacents. Cela passe peut-être par le développement d'une "culture du risque" qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de la gestion des avalanches, impulsée suite à différentes catastrophes dans les années 1970. En Suisse comme en Autriche, il a même été proposé d'inscrire cette gestion au patrimoine mondiale de l'Unesco (3). Avec des aléas boostés au changement climatique, c'est sûrement le même type de

processus innovant et intégré qu'il s'agit d'activer dès aujourd'hui pour les risques hydriques et gravitaires.

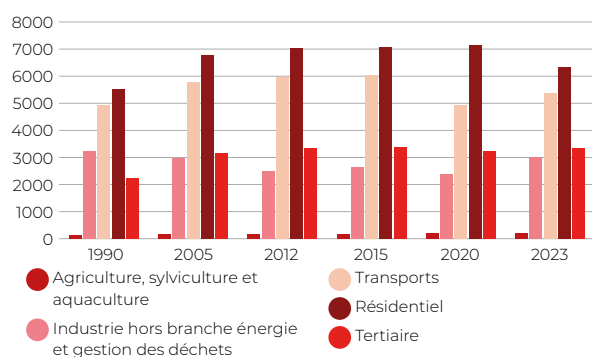
Car il est désormais avéré que l'adaptation au changement climatique dans les zones de montagne doit s'effectuer en prenant en compte le croisement de différentes chronologies et dynamiques : a) un réchauffement qui s'accroît chaque année et qui a encore franchi un palier sur la période 2022/2024, b) une variabilité importante des précipitations d'un mois sur l'autre, d'une saison sur l'autre, d'une année sur l'autre, d'une décennie sur l'autre... , c) des aléas qui bousculent nos certitudes sur les notions d'habitabilité et d'assurabilité, face à des dynamiques qui s'affirment : prenons par exemple la hausse de la fréquentation et de l'attractivité de la montagne, développant de potentiels conflits d'usages et de partage des espaces, entre propriétés foncières, activités agricoles et désirs d'accès à la nature ou de lieux de refuges lors des canicules. Et en parallèle, on observe une baisse des ressources et des services rendus par les écosystèmes (exemple avec la forêt (4) qui perd son effet de protection face aux risques gravitaires ou qui s'expose à de plus grands risques d'incendies). Les effets du changement climatique deviennent de plus en plus systémiques et les effets concrets qu'il provoque ne sont plus à aborder à l'aune de la prospective à des horizons lointains, mais bien dès aujourd'hui et concrètement, sur le terrain, ensemble.

Sources : (1) Des précipitations exceptionnelles sur une grande partie du bassin | L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée - (2) Village dévasté en Isère. "Une catastrophe peut se reproduire" : six mois après la crue, les experts alertent sur le risque de récurrence - (3) La gestion du danger d'avalanche - Inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO - (4) Le rôle des forêts face aux risques en montagne (ONF)

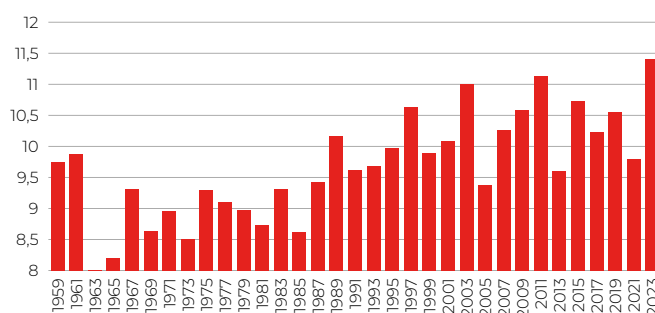


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

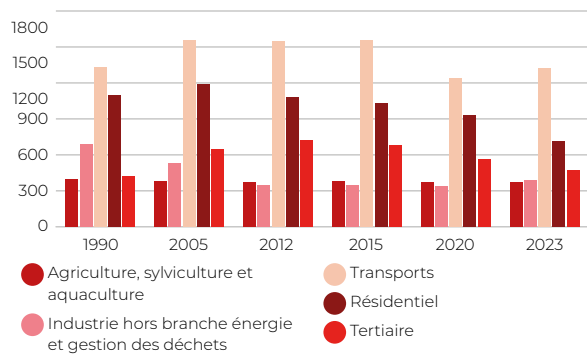
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN GWh



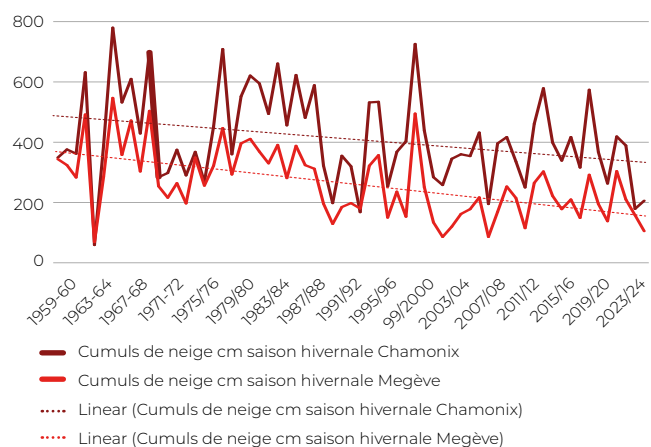
TEMPÉRATURES MOYENNES À THÔNES (EN °C)



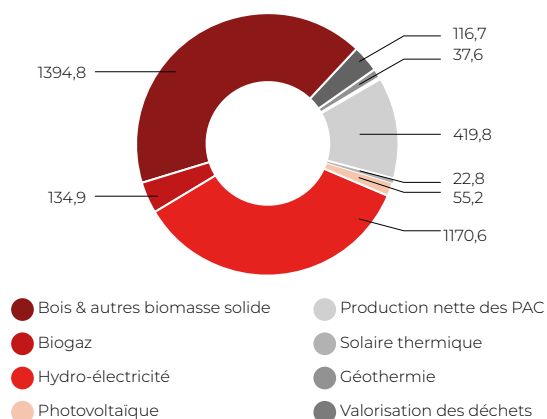
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN KTeqCO₂



CUMULS DE NEIGE (EN CM) À CHAMONIX (1000M) ET À MEGÈVE (1080M)



PRODUCTION D'ÉNERGIE EN 2023 EN HAUTE-SAVOIE EN GWh



TRANSPORT ET MOBILITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Prendre en compte l'impact des transports sur l'environnement, l'économie, l'aménagement et la cohésion sociale

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Depuis le choix des matières premières jusqu'aux déplacements du consommateur final, il structure les flux de marchandises et les déplacements professionnels ou privés, voire l'urbanisation.

Les services de transports contribuent à l'activité

socio-économique, aux relations et à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, âgées ou isolées dans des quartiers décentralisés ou des zones rurales éloignées. L'amélioration des transports est ainsi une composante significative des projets de rénovation urbaine.

Les transports sont à l'origine d'impacts directs environnementaux significatifs. Ils sont les principaux émetteurs de CO₂ dans le monde.

En France, la part des émissions de gaz à effet de serre associées au transport est de 32 % en 2023.

Le transport routier domine largement ce bilan, et plus précisément les véhicules particuliers qui représentent 52 % des émissions du secteur des transports.

Pour placer le secteur sur la bonne trajectoire d'ici 2030, les pouvoirs publics, les citoyens et les acteurs économiques doivent agir à plusieurs niveaux pour décarboner la mobilité. Le transport est le secteur qui doit fournir l'essentiel de l'effort de décarbonation, avec un recul prévu de ses émissions de 29 % entre 2022 et 2030 (soit un peu plus de 4 % par an)

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

La voiture encore largement dominante pour aller au travail

En 2021, 77 % des actifs vont au travail en voiture. Représentant une faible part des déplacements, la part des actifs utilisant les transports en commun a augmenté de plus de 95 % entre 2006 et 2021.

Une accidentologie en hausse en 2023

En 2023, 525 accidents ont été dénombrés sur les routes départementales. Le nombre de blessés hospitalisés a diminué de 9 % entre 2022 et 2023. Entre 2005 et 2023, le nombre d'accidents mortels a diminué de 43 %.

Un qualité de l'air qui se confirme

L'année 2024 confirme l'amélioration de la qualité de l'air observée sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en particulier sur les oxydes d'azote en lien avec principalement le renouvellement du parc automobile. La baisse sur les particules fines PM₁₀ ou PM_{2,5} est plus modeste car nous avons eu une période hivernale assez froide et nous avons aussi probablement fait les efforts les plus "faciles" ces dernières années.

Toutefois par rapport à 2005, les émissions des principaux polluants réglementés sur le département de la Haute-Savoie sont en forte baisse : -57 % pour le dioxyde d'azote (NO₂), -43 % pour les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 micromètres), -45 % pour les particules fines PM_{2,5}. Bien que positif, le bilan 2024 sur la qualité de l'air est encore à relativiser

car les taux relevés dépassent encore les seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : 58 % de la population haut-savoyarde est exposée à la valeur recommandée pour le dioxyde d'azote (traceur de pollution automobile), 19 % de la population du département est exposée aux PM₁₀ et 100 % pour les PM_{2,5} (valeur recommandée par l'OMS en moyenne annuelle).

D'autre part, la directive européenne 2030 sur la qualité de l'air va apporter, entre autres, un nouvel abaissement des seuils réglementaires afin de réduire les effets de la pollution sur la santé. Ceci se traduira par une diminution significative de la valeur limite annuelle en NO₂ (divisée par 2) et des PM_{2,5} (divisée par 2,5). On note également l'introduction d'une valeur limite journalière en PM_{2,5} qui doit inciter à poursuivre et amplifier les actions sur la qualité de l'air.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

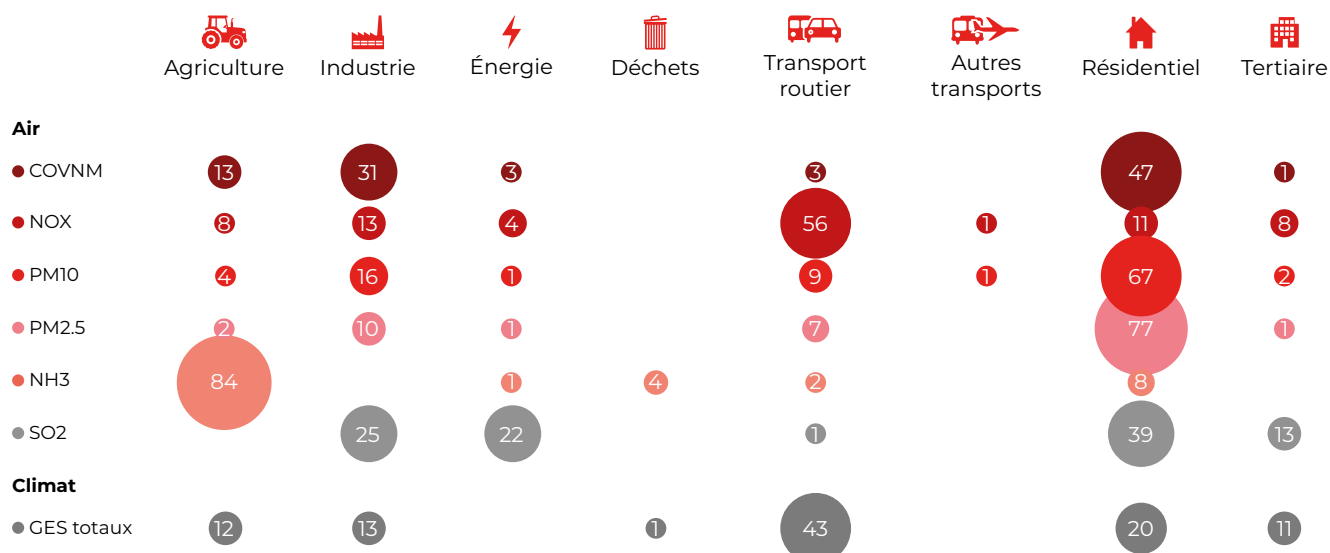
DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2021



ACCIDENTOLOGIE EN 2023



CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DANS LES ÉMISSIONS POLLUANTES EN % EN HAUTE-SAVOIE (2022)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-RhôneAlpes v2024

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

ENJEUX GLOBAUX

Protéger les écosystèmes pour assurer la survie des sociétés humaines

Les ressources naturelles comprennent les ressources naturelles fossiles et minérales, les matériaux issus du milieu naturel, les terres arables. La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux,

micro-organismes...), les communautés qu'elles forment et les habitats dans lesquels elles vivent. L'humanité fait partie intégrante de cette biodiversité. Le vivant fournit nourriture, fibres, principes actifs de la pharmacopée et répond à nos besoins les plus essentiels. Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et

la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent, qui va à l'encontre du développement durable et compromet le bien-être, voire la survie, de l'humanité. Le changement climatique exacerbe le problème. Les populations les plus pauvres, sont aussi les plus fragiles, les plus dépendantes et les plus menacées.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Une évolution du taux d'artificialisation en Haute-Savoie

La surface des sols artificialisés en Haute-Savoie a progressé de 24,1% entre 2000 et 2020. Elle représente aujourd'hui 7,4% de la surface du département (hors infrastructures). Son développement depuis 20 ans s'est essentiellement fait aux dépens de la surface agricole utile qui représentait 40,6% de la surface du département en 2000 et 39,2% désormais. Cette consommation d'1 126 033 m² est à mettre en perspective avec l'évolution de la population sur la période.

Maîtriser le foncier naturel

La fragmentation des espaces agricoles et naturels menace les continuités écologiques. Leur maintien, ou leur restauration, est le gage de la préservation d'une biodiversité riche et anticipera les effets du changement climatique dans les déplacements d'espèces. L'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels passe par une maîtrise public du foncier.

Concilier les usages de la nature

La crise sanitaire et les épisodes de canicule ont renforcé l'attractivité des massifs montagneux et des espaces naturels et forestiers. L'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels participe à concilier les usages professionnels et de loisir de la nature tout en limitant leur impact sur la biodiversité.

Une qualité des cours d'eau qui s'améliore...

Des efforts importants ont été réalisés par les collectivités ces dernières années en matière d'assainissement collectif, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de stations d'épuration et de leur capacité, ainsi que par une amélioration de la performance des traitements. De même, les obligations réglementaires incitent les entreprises à traiter leurs rejets. Globalement les qualités physico-chimique (oxygénation, nutriments, thermie et acidification)

et biologique (composition du peuplement d'invertébrés, espèces d'algues présentes) des cours d'eau du département tendent à s'améliorer. L'indice poisson rivière (IPR) permet de passer de l'observation du peuplement en place à une indication sur l'état du milieu aquatique.

... mais est menacée par le changement climatique en cours

Une augmentation de la température des cours d'eau impacte les peuplements piscicoles et peut menacer les espèces locales telle que la truite fario, notamment sur les cours d'eau soumis à des étiages de plus en plus sévères. L'augmentation de l'occurrence de périodes de sécheresse peut avoir une incidence sur les débits d'étiage et favoriser l'augmentation de la concentration de polluants dans les cours d'eau. De même, la récurrence de phénomènes pluvieux intenses peut favoriser le rejet dans les milieux naturels, d'effluents non traités.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



151 259 ha

DE SITES NATURA 2000

21 300 ha

DE RÉSERVES NATURELLES

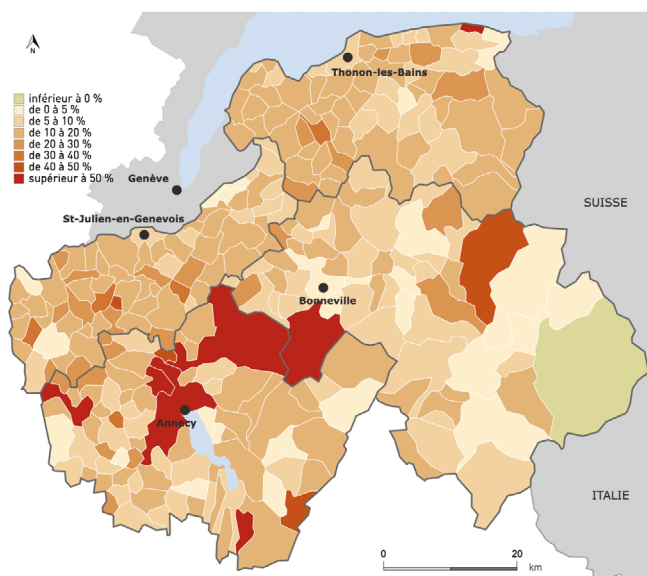
35 049 ha

POUR 191 SITES LABELLISÉS
ESPACES NATURELS SENSIBLES

7 755 ha

D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DE PROTECTION DE BIOTOPE

ÉVOLUTION DU TAUX D'ARTIFICIALISATION PAR COMMUNE EN HAUTE-SAVOIE (2011-2021)



INDICE POISSON RIVIÈRE 9 STATIONS



ÉTAT (OU POTENTIEL) ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS 111 STATIONS



SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture, un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie

L'éducation et la formation permettent de former les citoyens et les futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, d'acquérir les savoir-faire et les savoir-être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société.

Ces évolutions impliquent, d'une part, un effort d'anticipation pour bénéficier des nouvelles possibilités qui se présentent et, d'autre part, une gestion de la transition entre anciennes et nouvelles pratiques. Les formations professionnelles initiale et continue y contribueront significativement.

L'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, participe à la formation citoyenne. Elle est, par nature, portée par toutes les disciplines d'enseignement et d'activités éducatives scolaires

et extrascolaires. Par le biais de l'éducation des jeunes, elle facilite la mobilisation effective du grand public autour des enjeux de développement durable.

La promotion, la protection et le maintien de la diversité culturelle sont des conditions essentielles du développement territorial. L'accès à la culture et au savoir est à la fois vecteur de développement personnel, d'épanouissement et de mieux vivre ensemble. En s'adressant à tous les publics, la culture contribue à la cohésion du territoire.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Une offre universitaire en développement, mais modeste

Une partie des jeunes âgés de 18-25 ans partent suivre leurs études hors du département et reviennent ensuite diplômés. Des filières de formation se renouvellent et se structurent en lien avec les activités économiques implantées sur le territoire : décolletage, mécanique, image en mouvement, outdoor...

Une diminution régulière des jeunes sans diplôme

Entre 2010 et 2021, le niveau de qualification des jeunes (25-34 ans) est en hausse de près de 11 %.

Cette augmentation concerne les hommes comme les femmes. En 2021, 9.3% des jeunes (20-24 ans) n'ont aucun diplôme.

Une augmentation continue du nombre de bibliothèques

Si la diversité de l'offre culturelle (événementielle, patrimoniale, publique ou privée) la rend difficilement appréhendable au travers d'indicateurs à l'échelle territoriale, on note que le nombre de bibliothèques en Pays de Savoie continue d'augmenter tout comme le nombre de réseaux de lecture publique. On dénombre 193 bibliothèques (ayant complété le rapport Service Livre et Lecture

du Ministère de la Culture). Globalement, les moyens des bibliothèques progressent et les services à la population se développent.

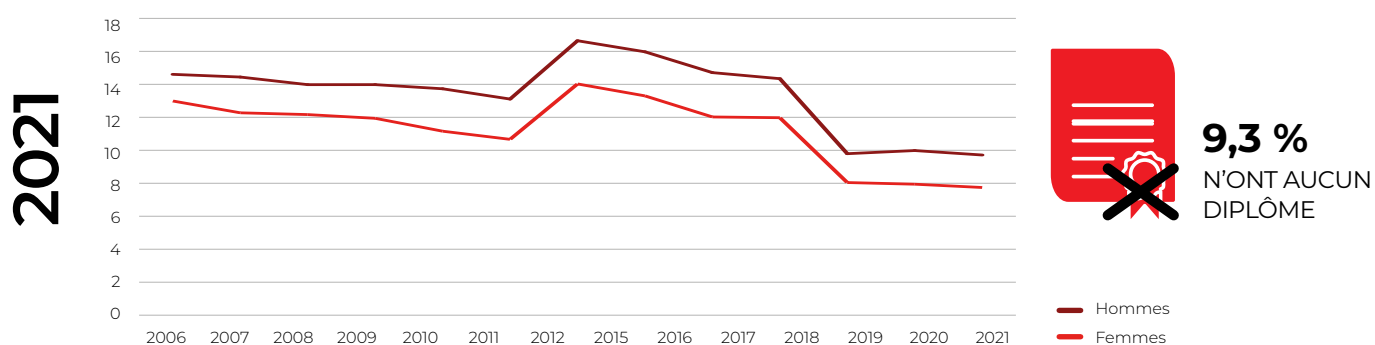
768 438 habitants soit 88 % de la population de Haute-Savoie (869 929) disposent d'une ou plusieurs bibliothèques en proximité sur leurs communes. Au-delà du prêt, la bibliothèque est un lieu où l'on vient pour se documenter, se divertir, échanger, travailler, voir une exposition ou assister à une animation.

Les bibliothèques deviennent ainsi des véritables centres de vie et d'échanges, favorisant la découverte, l'apprentissage et l'enrichissement personnel.

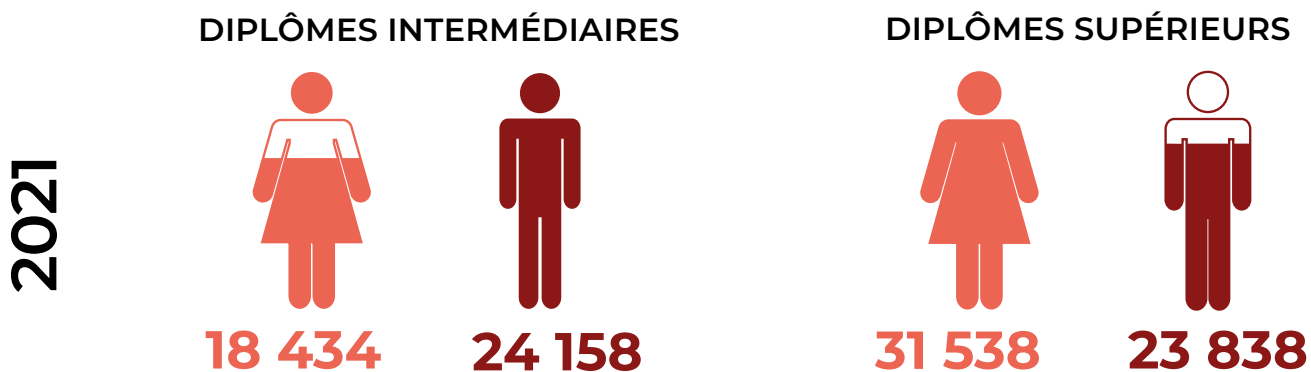


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

PART DES JEUNES SANS DIPLÔME (20-24 ANS)



NIVEAUX DE QUALIFICATION DES 25-34 ANS



OFFRE DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE



DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

ENJEUX GLOBAUX

Maintenir un niveau d'emploi permettant à chacun de vivre décemment de ses revenus, tout en limitant l'impact des modes de production sur l'environnement

L'augmentation de la productivité des ressources et la réduction des impacts environnementaux doivent être au cœur des préoccupations des acteurs économiques et de leurs innovations. Ils sont amenés

à anticiper dès maintenant des changements de grande ampleur visant une plus grande sécurité d'approvisionnement grâce :

- à la (éco)conception des produits,
- à la promotion de la réutilisation et à la mutualisation des outils / équipements,
- au développement du recyclage et de la substitution de matériaux,
- aux économies de ressources,
- au développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'évolution structurelle de l'économie (développement des services, désindustrialisation, développement du numérique...) entraîne implicitement une modification des pratiques et une adaptation des savoir-faire. Cette évolution de l'économie favorise également l'émergence de nouveaux métiers.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Des créations d'emplois sur le territoire liées avant tout à l'économie présentielle

En dehors des "piliers" majeurs que sont le décolletage, le tourisme, l'agriculture, la mécanique, l'outdoor et l'image en mouvement, les emplois créés en Haute-Savoie relèvent davantage de l'économie "présentielle", c'est-à-dire dont la vocation est de répondre aux besoins de la population du territoire et non pas de s'exporter.

La Haute-Savoie, un territoire touristique attractif 365 jours par an

Du lac d'Annecy aux cimes du Mont-Blanc en passant par les vallées, avant-pays et bords du Léman, la Haute-Savoie est une terre de contrastes et de richesses naturelles. Forte de ses 42 stations de ski alpin, deux grands lacs et un parc naturel régional, cette destination d'exception accueille tout au long de l'année des millions de visiteurs. Avec une position de 2^e destination mondiale pour le ski, la Haute-Savoie s'affirme comme un leader du tourisme de montagne. Le tourisme est donc un moteur économique et social essentiel en Haute-Savoie, représentant un tiers du PIB départemental.

Malgré le réchauffement du climat, le raccourcissement de la période d'ouverture des domaines skiables et un manteau neigeux de moins en moins consistant, la fréquentation se maintient au-dessus de 17 millions de nuitées par saison hivernale, à un niveau

identique de celle connue avant la crise du Covid-19 ; ce qui marque la capacité des acteurs du territoire à s'adapter et à proposer une large offre d'activités. Il en va de même en été, avec une fréquentation record en 2022 qui n'avait jamais atteint de tels sommets depuis 2004 (14 millions de nuitées). Conscient des enjeux touristiques pour notre territoire, le Département conduit une politique d'envergure en faveur du tourisme en déclinant plusieurs dispositifs d'accompagnement pour le développement harmonieux et équilibré du département autour de thématiques fortes. Grâce à un engagement fort au travers de la mise en œuvre effective de différents Plans (Nordique, Alpin, Lacs, Vélo, etc.) et le subventionnement d'organismes touristiques, le Département agit pour ses territoires et ses acteurs. Il encourage une économie touristique durable, se déclinant sur les 4 saisons et la diversification des produits et services, favorisant l'emploi à l'année et la préservation des ressources naturelles.



Dépôt : H. Guette

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

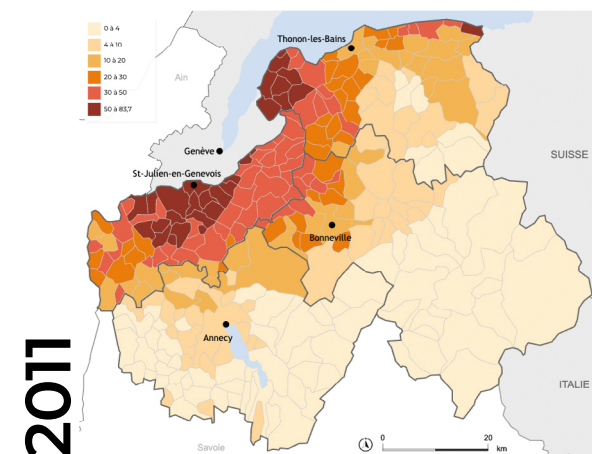
TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



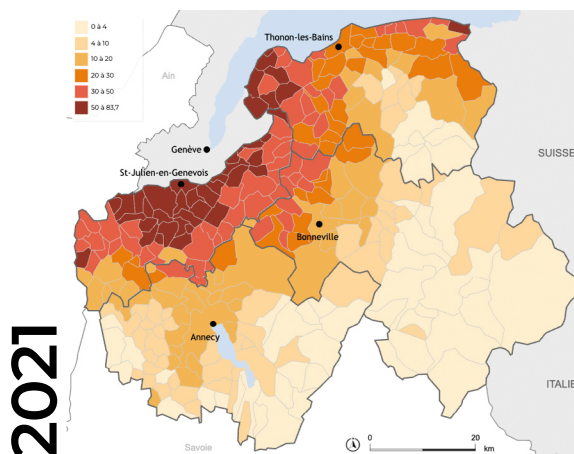
REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION



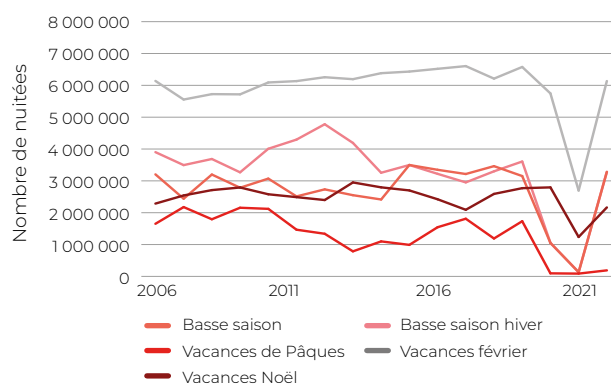
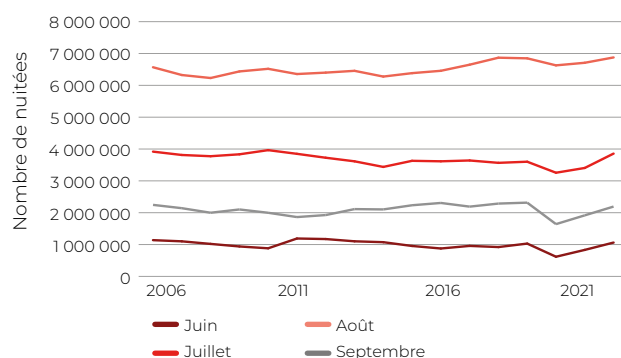
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI FACE À L'ATTRACTION FRONTALIÈRE



Source : Insee



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN HAUTE-SAVOIE (ÉTÉ ET HIVER) DE 2006 À 2022



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Mettre en œuvre un accompagnement social et sociétal à la mesure de la crise systémique en cours

L'évolution démographique place l'Europe devant des défis majeurs. Le vieillissement des populations, accentué par l'allongement de la durée de vie, est inéluctable. La croissance de la population mondiale et les conflits en cours jouent un rôle important dans l'immigration ;

le changement climatique pourrait venir renforcer les flux migratoires. La crise financière et économique, inédite et plus récemment sanitaire, va aggraver par son ampleur la pauvreté, creuser les inégalités, frapper durablement les plus démunis. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance.

Dans le contexte actuel de crise, les dépenses publiques d'éducation, de santé et de sécurité sociale jouent un rôle d'amortisseur ; les protections sociales sont un filet de sécurité pour les plus fragiles. L'égalité des chances est une priorité et l'accès à l'emploi doit être placé au cœur des stratégies d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, pour lesquelles le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement doit être une opportunité.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Un département riche, mais les écarts de niveau de vie se creusent

Beaucoup moins touchée par le chômage que le reste du territoire national, la Haute-Savoie reste néanmoins un territoire inégal et cher à vivre. Les inégalités de revenus sont au-dessus de la moyenne nationale. Le haut niveau de salaire moyen, couplé au dynamisme démographique, contribue à renchérir le coût du foncier et a fortiori celui de l'immobilier, notamment à proximité de la frontière avec la Suisse.

Un coût de la vie élevé à l'origine de situations sociales qui se dégradent

Si le taux de pauvreté en Haute-Savoie est moins élevé que dans les autres départements de la région, le coût de la vie rend l'intensité

de la pauvreté très forte. En dépit d'une jeunesse diplômée et insérée, une partie croissante de cette population reste vulnérable à l'exclusion sociale. De plus, les accidents de la vie (maladie, perte d'emploi...) ont des impacts beaucoup plus importants sur les conditions de vie des personnes venues s'installer dans le département sans liens familiaux, que dans le reste du territoire national (hors Ile-de-France).

Une répartition "logement-emploi" très inégale de part et d'autre de la frontière

Si Genève crée un nombre important d'emplois, c'est majoritairement la Haute-Savoie qui produit le logement nécessaire à l'accueil de cette nouvelle population. Les coûts élevés du foncier et de l'immobilier contraignent les ménages à habiter de plus en plus loin de leur lieu de

travail, ce qui pose aussi la question de l'accessibilité aux services et des déplacements domicile-travail. Les plus pauvres peinent à trouver un logement abordable, ce qui se traduit par l'augmentation de la demande de logements sociaux depuis 1994 passant de 9 601 à 33 212 en 2024.

La part des 65 ans et plus tend à s'accroître, alors que celle des actifs progresse beaucoup plus lentement

Statistiquement, la population de la Haute-Savoie va vieillir plus rapidement que ce qui est observé au niveau national. La part des plus de 65 ans en 2023 représente 17,3 % de la population. Le vieillissement de la population et les rapprochements familiaux expliquent cette tendance.



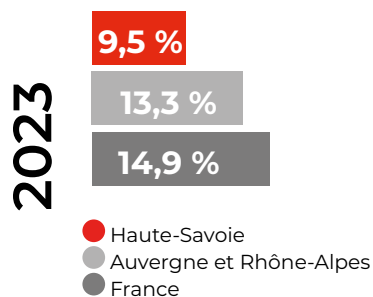
© Adobe Stock

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

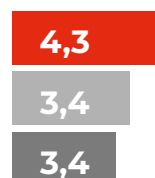
CHÔMAGE EN HAUTE-SAVOIE



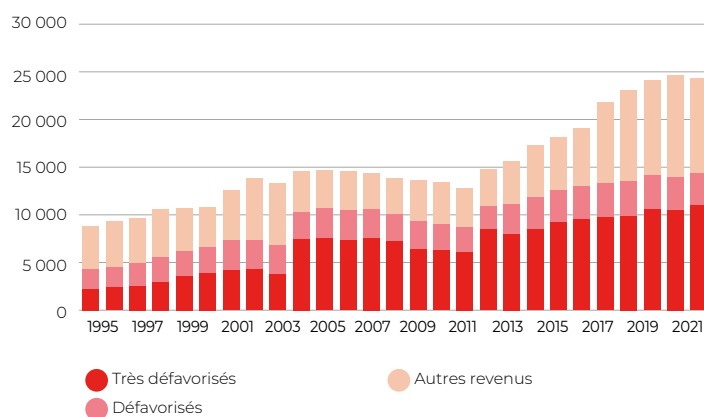
TAUX DE PAUVRETÉ



NIVEAU DE VIE



DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX



29 074
FOYERS
DEMANDEURS



PART DES
DEMANDEURS
TRÈS DÉFAVORISÉS

2023

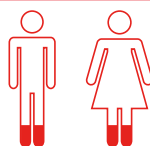
1994 17 %

2021 45 %

TEMPS MOYEN DOMICILE-TRAVAIL



PART DES PLUS DE 65 ANS ÉVOLUTION DE 2006 À 2023



17,3 %

+65 ans

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

ENJEUX GLOBAUX

Réduire les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé

La santé est régulièrement classée parmi les cinq premières priorités des Français (et même parmi les toutes premières dans le domaine social). En 2023, à 65 ans, les hommes peuvent espérer vivre 10,5 ans sans incapacité et les femmes 12 ans. L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans progresse

régulièrement depuis 2008, pour les femmes (+ 1 an et 11 mois) comme pour les hommes (+ 1 an et 10 mois). La garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture médicale universelle constitue un facteur d'équité sociale et de santé durable.

L'article 1 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution, stipule que *"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et*

respectueux de la santé".

Or, la dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires. Certains risques naturels ou technologiques sont avérés. D'autres, incertains, exigent une vigilance soutenue. L'exposition à ces risques n'est pas identique pour tous : les conditions de vie engendrent en effet des inégalités en matière de santé.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Globalement, un bon état de santé de la population...

En 2023, avec un taux de 1,3 pour mille, la Haute-Savoie enregistrait le deuxième taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) le plus faible parmi l'ensemble des départements.

En 2024, en Haute Savoie, l'espérance de vie à la naissance est pour les hommes de 81,8 ans et pour les femmes de 86,7 ans. Ce qui place le département au 7^e rang au niveau national.

... mais un accès inégal aux soins selon les territoires

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes* montre clairement qu'un nombre non négligeable de communes présentent un accès à un praticien insatisfaisant. En croisant des données démographiques caractérisant les besoins (population, pyramide des âges), l'offre médicale (nombre de médecins généralistes et niveau d'activité) et le temps d'accès à cette offre, il ressort que certains territoires manquent de médecins.

Dans cette situation, du fait des difficultés de transport, l'accès au soin des personnes les plus précaires se complexifie.

Nota : cet indicateur considère uniquement la population permanente et ne prend pas en compte la population touristique, ce qui peut expliquer que certaines communes de montagne présentent une APL élevée au vu de la population permanente, mais ce taux est automatiquement plus faible en haute saison.

*Indicateur établi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Une pollution de fond qui impacte les plus fragiles en premier lieu

Alors que la population est peu exposée à des risques naturels (inondations) ou industriels (2 sites Seveso dans le département en 2023), la préoccupation majeure sur le territoire réside dans la qualité de l'air. Au-delà des pics de pollution, les populations de la vallée de l'Arve et des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse sont exposées à une pollution de fond qui a un impact sanitaire plus ou moins

marqué en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Elle affecte les personnes fragiles en premier lieu et à des degrés divers suivant la durée d'exposition (picotements oculaires, allergies, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, cancers...). Il est aussi maintenant établi qu'une exposition prolongée à une pollution atmosphérique est un facteur de dégradation de l'état de santé et du bien-être, mais aussi de diminution significative de l'espérance de vie.

La qualité de l'air, une préoccupation du territoire

La santé des populations étant un enjeu majeur, le Département subventionne depuis la première heure les dispositifs territoriaux qui participent à la diminution des micropolluants atmosphériques et donc à l'amélioration de la qualité de l'air en Haute-Savoie. Il cofinance ainsi les fonds air bois et les fonds air industrie des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, de la Communauté de communes Arve et Salève et du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve.



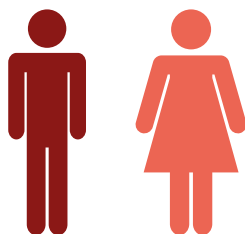
LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE 2023



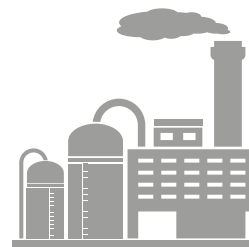
1,3/1000

ESPÉRANCE DE VIE 2024



81,8 ANS **86,7 ANS**

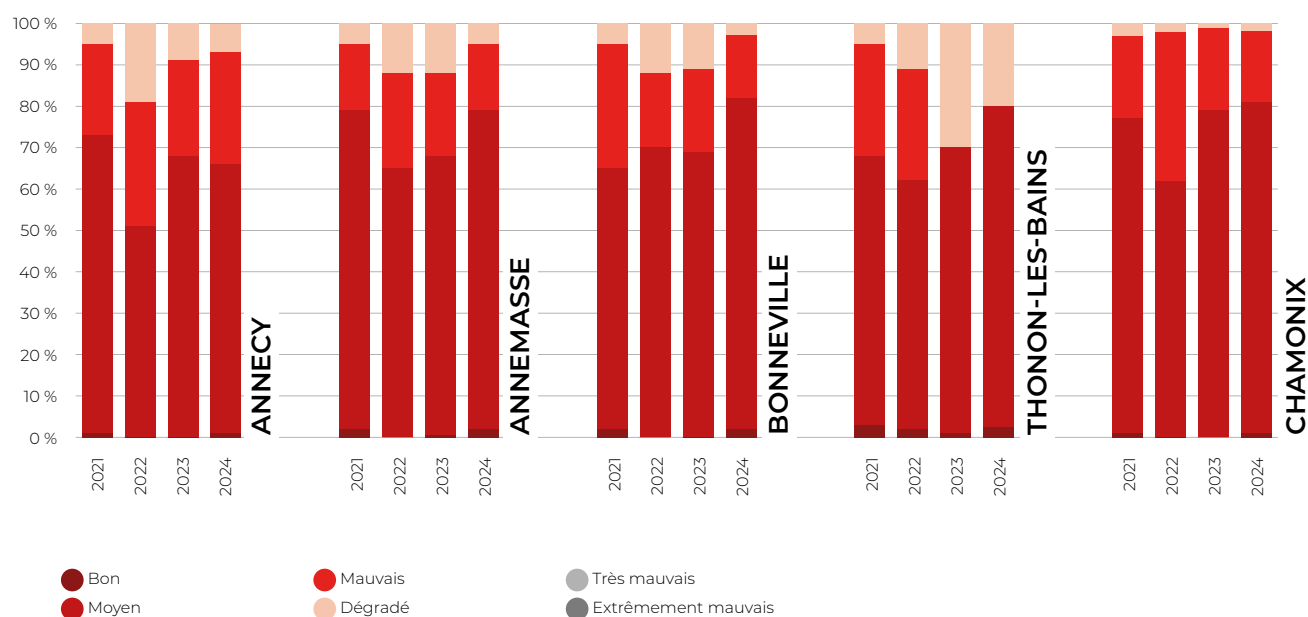
DENSITÉ SITES SEVESO 2024



0,43 SITE
POUR 1 000 km²

INDICE ATMO DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2024

% des jours



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ENJEUX GLOBAUX

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie

L'exploitation excessive et croissante des ressources naturelles pour produire et consommer affecte le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande. Le programme Ambition Bio 2027 réaffirme l'engagement de l'État en faveur de l'agriculture biologique contribuant aux grands enjeux de souveraineté alimentaire

et de transition écologique. Il a été construit dans un contexte économique inédit, le secteur faisant face à une crise après une période de croissance soutenue. Aussi, en complément des moyens budgétaires mobilisés en matière de communication (8M€ en 2024) et de structuration de filières (18M€ pour le Fonds avenir bio), des aides conjoncturelles destinées à soutenir la trésorerie des exploitations ont été mises en place, à hauteur de 104 millions d'euros en 2023 et 90 millions en 2024.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Connaissance des prélèvements et des capacités de production d'eau potable

La connaissance des prélèvements d'eau : prélèvements pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements pour des usages agricoles (abreuvement du bétail, production de fromages), des usages industriels, des usages touristiques... est primordiale. La connaissance des volumes prélevés mais également leur répartition en fonction des jours de l'année. En parallèle, la connaissance des ressources en eau, de leurs qualités de leurs capacités en fonction des saisons, et de leurs évolutions dans le contexte de changement climatique est un autre enjeu majeur de connaissance.

Une agriculture extensive, tournée vers les terroirs et la qualité

L'action départementale en matière agricole se distingue par les financements apportés aux agriculteurs au titre des plans de filières et du Plan Stratégique National qui permet de mobiliser des fonds européens, avec notamment un soutien aux investissements combinant performances économiques et environnementales (irrigation économe, sobriété sur les produits phytopharmaceutiques,

protection contre les aléas climatiques, etc.).

Sur le Département, les filières d'élevage extensif sont prédominantes. En particulier, la filière bovin-lait représente 50% du chiffre d'affaire agricole (Agreste-AURA) et se distingue par l'exigence environnementale de ses cahiers des charges d'appellations (AOP/IGP) : maximum de pâturage, alimentation non OGM, chargement et/ou production encadrée, bien-être animal et traçabilité...

L'évolution du nombre d'exploitations bio connaît quant à elle une forte dynamique depuis une dizaine d'années ; en 2024, 288 producteurs étaient engagés en bio soit 12% des exploitations et 6,5% de la surface agricole utile (SAU) totale (Agence Bio).

Une agriculture extensive, gage de qualité paysagère et d'attractivité départementale

Du fait de la prédominance des activités d'élevage, les prairies couvrent 89 % de la surface agricole utile (Agreste AURA). Ce foncier est en revanche sensible au mitage progressif et à la consommation foncière (résidentiel, usages de loisirs...). Cela peut aboutir à des difficultés pour l'agriculture (accès aux parcelles, règles d'épandage à proximité des habitations, nuisances, conflits d'usages avec les résidents...). Ces difficultés peuvent de facto aboutir

à des baisses de rendement et une perte progressive de vocation agricole d'une part, et à l'intensification des pratiques sur les espaces restants, en contradiction avec les cahiers des charges des productions sous signe de qualité, d'autre part.

Une évolution des consommations favorables à la structure agricole du département.

Le gaspillage alimentaire, tel que défini par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie), correspond à la perte de nourriture initialement prévue pour la consommation humaine. Elle se calcule sur l'intégralité de la chaîne alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation. Nous constatons depuis 60 ans d'importantes modifications des habitudes de consommation. Ainsi, nous consommons de moins en moins de viande (baisse de 13,2% entre 1990 et 2014) ou de boissons alcoolisées (baisse de 24,5% entre 1960 et 2014) au profit de boissons non alcoolisées (hausse de 41,5%) ainsi que d'œufs et de laitage (hausse de 43,9% entre 1960 et 2014).

Ces statistiques nationales à long terme font écho aux difficultés de la filière viticole en Haute-Savoie et au contraire à la bonne tenue de la filière lait et produits laitiers.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2024



7 141 ha
(6,5 % DE LA SAU)



288
EXPLOITATIONS

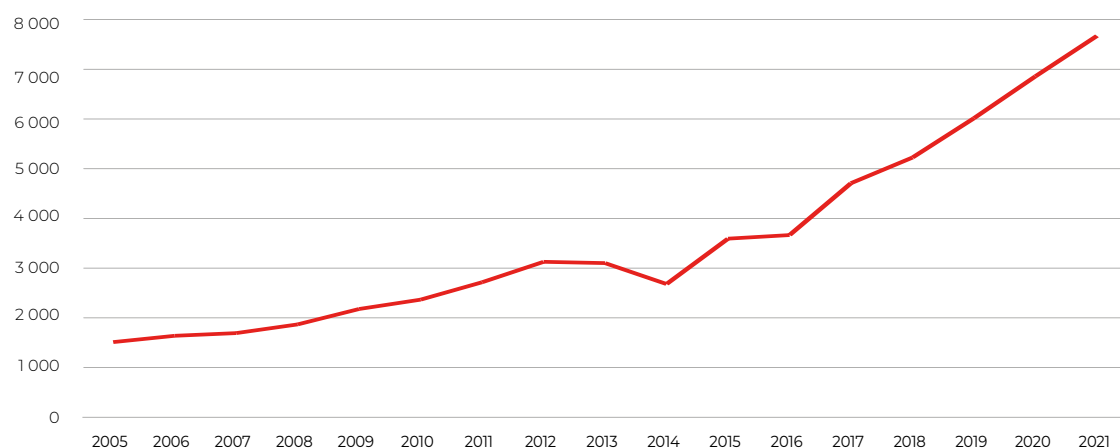


344
TRANSFORMATEURS



96
DISTRIBUTEURS

LE BIO EN HAUTE-SAVOIE



Sources : DRAAF, AGRESTE

GOVERNANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'amélioration continue du mode de gouvernance au service d'une organisation publique socialement responsable

La gouvernance désigne une façon de prendre des décisions reposant sur une multiplication des lieux de décision et des acteurs associés. Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité

d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre les collectivités territoriales, les acteurs de la société et l'État.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature et nécessite de veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ses différentes échelles.

Une bonne gouvernance suppose en amont et tout au long du processus la transparence dans l'évolution du dossier.

Il est à noter que le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) a produit un guide sur des indicateurs de gouvernance des organismes publics en réponse aux enjeux du développement durable.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Les territoires sont au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, le niveau régional et intercommunal sont l'échelle d'intégration de ces politiques au niveau territorial.

En 2022, 821 collectivités sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial

(PCAET). En 2024, en Haute-Savoie, 10 PCAET ont été approuvés et 4 sont en cours d'élaboration.

Le Département de la Haute-Savoie s'est lancé en 2012 dans une démarche plan climat.

Une mise à jour réglementaire du Bilan des Émissions de Gaz à effet de serre a été réalisée en 2024, assortie d'un plan de transition.

Les territoires ont également à leur disposition de nouveaux outils

pour l'accélération des transitions : les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ils permettent d'agir dans la co-construction et le partenariat, où chaque acteur contribue à une feuille de route commune, un agenda programmatique partagé, pour réussir les transitions à l'œuvre. En 2025, on recense 22 CRTE signés dans le département.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE PARTICIPATION AU 1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2012
55,75 %

2017
46,46 %

2022
43,1 %

2024
68,77 %



SOURCES DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page	Thème	Sources
91	Bulletin climatique de l'année 2024	Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sobriete-des-usages-et-partage-de-la-ressourcesituation-hydrologiquesynthese-de-la-situation/mai-2024 "Des précipitations exceptionnelles sur une grande partie du bassin L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée" https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/village-devaste-en-isere-une-catastrophe-peut-se-reproduire-six-mois-apres-la-crue-les-experts-alertent-sur-le-risque-de-recidive-3091558.html "Village dévasté en Isère. "Une catastrophe peut se reproduire" : six mois après la crue, les experts alertent sur le risque de récurrence" https://ich.unesco.org/fr/RL/la-gestion-du-danger-d-avalanches-01380 "La gestion du danger d'avalanche - Inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO" https://www.onf.fr/vivre-la-foret/raconte-moi-la-foret/comprendre-la-foret/restauration-des-terrains-en-montagne/les-enjeux Le rôle des forêts face aux risques en montagne (ONF)
92	Actualité du changement climatique dans les Alpes en 2024	Graphiques de la colonne de gauche : ORCAE Graphiques de la colonne de droite : Météo-France, traitement ASADAC-MDP
94	Transport et mobilité	"Déplacements domicile-travail" : Insee "Accidentologie" : Département de la Haute-Savoie "Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en Haute-Savoie" : Atmo Auvergne Rhône-Alpes
96	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	"Préservation des espaces naturels" : Département de la Haute-Savoie, DREAL – INPN "Surfaces artificialisées" : Département de la Haute-Savoie "Indice poisson rivière" : OFB "État écologique" : Agence de l'eau RMC
98	Société de la connaissance	"Part des jeunes sans diplôme" et "Niveaux de qualification" : Insee "Offre des lieux de lecture publique" : Direction de la lecture publique Département de la Haute-Savoie
100	Développement socio-économique	"Taux d'emploi" : Insee "Revenu médian" : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Nombre de frontaliers" et "Fréquentation touristique" : Observatoire Départemental
102	Cohésion sociale et solidarité	"Taux de pauvreté" : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Taux de chômage" : Insee "Niveau de vie" : Observatoire Départemental - Insee "Demandes de logements sociaux" : Pour le Logement Savoyard "Temps moyen Domicile-Travail" : Observatoire Départemental – Insee "Part des plus de 65 ans" : Observatoire Départemental – Insee
104	Santé publique, prévention et gestion des risques	"Taux de mortalité prématurée", "Espérance de vie" : Insee, état civil, estimations de population "Densité sites Seveso" : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr "Indice ATMO de la qualité de l'air" : Atmo Auvergne Rhône-Alpes
106	Consommation et production responsables	"Agriculture biologique" : L'agriculture bio en Rhône-Alpes "Le bio en Haute-Savoie" : DRAAF, AGRESTE
108	Gouvernance	2102, 2017, 2022 et 2024 : BEEP – Ministère de l'Intérieur "Les chiffres clés de la DDT" : Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie "Contrat de Relance et de Transition Ecologique" : Agence Nationale de la Cohérence des Territoires

